

Bibliothèque numérique

medic@

Pia, Philippe Nicolas. Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées, & qui a été adopté dans diverses provinces de France. Troisième partie. Année 1774. Description de la boîte-entrepôt, pour le secours des noyés.

Paris : Lottin l'Aîné et Eugène Onfroy, 1775.



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?35454x03>

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS
A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES,
& qui a été adopté dans diverses Provinces de France.

TROISIÈME PARTIE.

ANNÉE 1774.

On y a joint plusieurs exemples de moyens éprouvés pour rappeler à la vie les Personnes que des vapeurs mofétiques & d'autres accidents de différente nature, ont frappé d'une mort apparente ; avec le Procès-verbal de la mort des S^r & D^{me} le Maire, suffoqués à Paris, par la vapeur de Charbon allumé :

PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem suam vir bonus,
quando longævitati confortium prodest.)



A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE,
Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Permission du Sceau.

TABLEAU des Officiers Municipaux de la Ville
de Paris, depuis l'époque de l'Etablissement
fait en faveur des Noyés.

PREVÔT DES MARCHANDS.

Messire JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DE LA MICHODIERE, Chevalier, Comte d'Hauteville, Seigneur de la Mi-hodiére, Roméne & autres lieux, Conseiller d'Etat, du 22 Mars 1772 *.

E C H E V I N S , M E S S I E U R S :

1770.	4 Sept.	Hubert-Louis <i>Cheval de S. Habert</i> , Ecuyer, Conseiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
		Philippe-Nicolas <i>Pia</i> , Ecuyer.
1771.	1 Sept.	Thomas <i>Bellet</i> , Ecuyer, Conseiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
		Etienne <i>Viel</i> , Ecuyer, ancien Avocat au Parlement.
1772.	30 Août.	Louis Dominique <i>Sprotte</i> , Ecuyer, Conseiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
		François-Bernard <i>Quatremère de l'Épine</i> , Ecuyer, Avocat au Parlement.
1773.	1 Sept.	Pierre-Richard <i>Boucher</i> , Ecuyer, Conseiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
		Henri-Isaac <i>Effienne</i> , Ecuyer, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement.
1774.	4 Sept.	Etienne <i>Vernay de Chéderville</i> , Ecuyer, Conseiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
		Jacques-François <i>Trudon</i> , Ecuyer.
		<i>G E N S D U R O I .</i>
1755.		M. <i>Jollivet de Vannes</i> , Avocat & Procureur du Roi & de la Ville.
		<i>G R E F F I E R E N C H E F .</i>
1773.		M. <i>Taitbout</i> , le fils, Chevalier, Conservateur des Hypothèques.
1737.		M. <i>Taitbout</i> , le père, Chevalier de l'Ordre du Roi (8 Mai 1758), Adjoint & survivancier.

* Cette date & les suivantes sont celles de la prestation de serment entre les mains de S. M. & non de l'Election qui se fait, quant à MM. les Échevins, le 16 Août de chaque année.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION,	<i>page</i> 1
TABLEAU des Personnes noyées & retirées de l'eau, pendant l'année entière 1774.	
I ^e CLASSE: Noyés (au nombre de 35) rappelés à la vie, dont quelques-uns seroient morts, avant l'Établissement des secours,	17
II ^e CLASSE: Noyés (au nombre de 7) qui ont éprouvé des secours sans succès,	71
III ^e CLASSE: Noyés (au nombre de 12) jugés morts, ou qu'on n'a pu retrouver,	85
DÉTAIL concernant les Noyés tant dans les Provinces de France que dans les Pays étran- gers, — Madrid, — Livourne, — Florence, — Londres, — Riez en Bas-Poitou, — Croisic en Poitou, — Lyon, — Rouen, — Nantes, — Rennes, — la Rochelle, — Moutières en Beau- vaisis, — Amiens, — Sézanne en Brie, — Isle d'Oléron, — Lille en Flandres, — Copenhague, —	88
PROCÈS - VERBAL de la mort des S ^r & D ^{me} le Maire, suffoqués à Paris par la vapeur de Charbon allumé,	136
PRÉCIS de la Liste Chronologique des Établis- sements faits en faveur des Noyés dans les di- verses Provinces de France & dans les Pays étrangers,	171
OBSERVATION sur les Remèdes,	177
SUITE de la Notice des Livres publiés sur les moyens de rappeler les Noyés à la vie,	179

Fin de la Table des Matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

*Des 94 Personnes noyées à Paris, dont
il est fait mention dans cette troisième
Partie, & dont 35 ont été sauvées.*

Nota. L'Etoile désigne les sept Noyés qu'on n'a pu
réchapper, malgré les secours. — La Croix dénote les
douze sur lesquels on n'a fait aucune tentative, parce
qu'ils étoient morts, ou qu'on les jugeoit tels.

B AU GÉ (Jacques) Compagnon Serrurier,	p. 17
<i>Bazu</i> (N. Fille de N.) Porteuse de Linge,	23
+ <i>Beaulieu</i> (N. Fils de N.) Gagne-denier,	85
<i>Bidale</i> (Jacques) Répétiteur,	60
* <i>Bigot</i> (N. Fils de N.) Maçon,	81
<i>Boitel</i> (Nicolas) Charbonnier,	55
* <i>Chapelain</i> (Claude) Ecolier,	71
<i>Clairet</i> (Gaspar)	49
<i>Collin</i> (Claude) Domestique,	41
<i>Conard</i> (Jacques)	63
<i>Darblair</i> (N.)	65
<i>Dauphin</i> (Louis) Manouvrier,	38
<i>Deûde</i> (Magdeleine Bonnot, Femme de Joseph) Négre,	67
<i>Dubeau</i> (La D ^{me}) Marchande Lingère,	40
<i>Fenne</i> (N.) Fils d'un Maître Cordonnier,	42
<i>Fenne</i> (N.) Fille d'un Maître Cordonnier,	42
<i>Finien</i> (Claude) Garçon Perruquier,	19
<i>Gallot</i> (Antoine) Fils d'un Horloger,	39
<i>Gatbois</i> (N.) Aubergiste,	26
<i>Gué</i> (Nicolas) Décorateur,	22
<i>Huron</i> (Nicolas) Garçon Cordonnier,	59
* <i>Joly</i> (Claude)	79
<i>La Vallée</i> (N.) Cuifinier,	39
<i>Le Beau</i> (Noël-Nicolas) Fils d'un Ecrivain,	24
* <i>Lemaire</i> (N. Fille de Laurent) Savetier,	81
<i>Martin</i> (Etienne)	46
* <i>Migot</i> (François-Georges)	71

<i>Mouvetard (Lazare) Apprentif Cordonnier,</i>	44
<i>Olivier (Marie-Magdelcine)</i>	48
<i>Onfroy (Jacques) Vigneron,</i>	63
<i>Pariaote (Antoine)</i>	47
<i>Petit (Pierre)</i>	56
<i>Poignon (François dit)</i>	62
<i>Riffonier (N. Fille de N.) Blanchisseur,</i>	24
† <i>Rose (N.) Fille Domestique,</i>	86
<i>Roux (George) Compagnon Ebéniste,</i>	64
<i>Sallé (Claude) Compagnon de Rivière,</i>	22
<i>Santon (Germain) Gagne-denier,</i>	56
† <i>Saveux (Dile)</i>	86
<i>Taillard (N.) Fille,</i>	58
* <i>Trouillard (N. Fils de N.) Batelier,</i>	78
<i>Vital (Jacques) Garçon Cordonnier,</i>	50

A N O N Y M E S.

† <i>N. Compagnon-Metteur à Port,</i>	85
<i>N. Femme inconnue,</i>	45
<i>N. Femme inconnue,</i>	45
† <i>N. Femme inconnue,</i>	86
† <i>N. Femme inconnue,</i>	87
† <i>N. Femme inconnue,</i>	87
† <i>N. Homme inconnu,</i>	85
† <i>N. Homme inconnu,</i>	86
† <i>N. Homme inconnu,</i>	86
† <i>N. Homme inconnu,</i>	86
† <i>N. Homme inconnu,</i>	87
* <i>N. Jeune-homme inconnu,</i>	88

Fin de la Table des Noyés.

APPROBATION

du Censeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pour titre : *Détail des Succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes Noyées, &c. III^e Partie.* Ces Succès doivent être publiés pour exciter à employer plus souvent les divers secours qui ont rappelé des Noyés à la vie, & qui ont été également utiles, lorsqu'il y avoit, depuis peu de temps, privation de mouvement & de sentiment ; dans les cas de froid excessif, de chaleur extrême, de coups de soleil, de commotions violentes, d'odeurs fortes, d'accès de peur, de colère, ou d'autre passion, d'apoplexie, d'affections spasmodiques ou vaporeuses, d'étranglements, de violentes syncopes, de suffocations par la fumée, la vapeur de charbon allumé, les émanations des Liqueurs en fermentation, les exhalaisons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des fosses d'aisances, &c. Fait à Paris, ce 1^{er} Février 1775.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & fâux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillihs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LOTTIN ainé Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un *Détail des succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées, &c;* s'il Nous plaîtoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelques qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le

Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, & es mains de notre très-cher & fidèle Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes : DU CONTENU desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire juger ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soi soit ajouté comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergeant sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clause de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le douzième jour du mois de Mai, l'an mil sept-cent soixante-treize, & de notre Régne le cinquante-huitième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, L E B É G U E.

Reigistré sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 146, fol. 102, conformément au Réglement de 1723 : A Paris ce 10 Juillet 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, Syndic.

DÉTAIL



DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

III. PARTIE.

INTRODUCTION.

LORSQUE nous nous sommes chargés de rendre compte tous les ans de la réussite de l'Etablissement en faveur des Noyés , nous n'imaginions pas que cette entreprise gratuite seroit aussi difficile , & que nous serions obligés d'en porter seuls le fardeau. Quelque pèsant qu'il soit pour nous , nous ne pouvons néanmoins disconvenir qu'il se trouve beaucoup allégé par la mul-

III. Part. (1774)

A

2 Etablissement en faveur

riplicité des heureux succès obtenus dans la Capitale , & nous devons à la faveur que cet Etablissement semble prendre de jour en jour dans quelques Provinces de la France & même chez l'Etranger , la satisfaction que nous éprouvons de le voir se propager , & de soutenir nos foibles talents en ranimant notre zèle ; mais il nous restera toujours à désirer pour l'avantage de l'Humanité , de voir une semblable émulation se manifester dans toutes nos Provinces , & le projet d'une Correspondance avec nous s'exécuter plus exactement . Par ce moyen , nous serions instruits de tous les succès qu'on obtiendroit , au moins dans ce Royaume , ainsi que des observations que chacun pourroit faire relativement à cette importante institution , nous n'aurions qu'à réunir tous ces matériaux , & leur réunion formeroit un Tableau qui deviendroit bien plus utile pour le Public . Cette Correspondance que nous avons recherchée avec le plus grand empressement , & qu'il nous éroit si naturel de souhaiter , éprouve cependant des difficultés dont nous ne pouvons pénétrer le motif . En effet ,

des Personnes Noyées. 3

pour quelles raisons plusieurs Villes auxquelles nous avons adressé des Lettres pour en obtenir des détails circonstanciés de succès rapportés en précis dans les papiers publics, n'ont-elles pas daignées nous faire de réponse? quoique nous leur ayions réitéré plusieurs fois les mêmes instances. Les Officiers Municipaux de ces Villes pourroient-ils craindre que nous ne leur rendissions pas la justice qu'ils méritent, & que nous ne fussions pas une mention assez honorable de leur zèle & de leur amour pour l'Humanité? Cette crainte est trop frivole pour que nous la leur imputions comme cause unique de leur silence, nous dirions presque de leur indifférence; au surplus, nous les prions de croire que le bien public est le seul motif de notre réclamation & de nos plaintes.

Mais s'il est quelques Villes auxquelles la pureté de nos intentions nous donne droit de faire des reproches, il en est aussi dont nous ne pouvons trop louer le zèle qu'elles ont témoigné, en nous faisant part de leurs Etablissements, & en nous apprenant les succès qui en ont été le fruit.

A ij

4 Établissement en faveur

La ville de Lyon entr'autres, est celle qui a fait paroître le Patriotisme le plus remarquable pour une si bonne œuvre ; on y a formé l'Etablissement pour secourir les Noyés avec toute l'étendue que sembloit exiger cette grande Ville. Les bords des deux Rivières qui la baignent sont garnis de vingt-deux Dépôts, où se trouvent toutes les choses nécessaires en cas de submersions. M. *Faissolle*, Chirurgien du Roi, a été choisi pour être à la tête de cette administration, & en diriger toute la marche ; cette Ville pouvoit-elle jeter les yeux sur quelqu'un qui fut plus en état de remplir dignement les fonctions dont elle l'a chargé ? M. *Faissolle* s'étoit non-seulement fait connoître relativement à l'objet des Noyés, il avoit déjà traité cette matière en homme savant & éclairé ; mais il joint encore à beaucoup d'érudition des qualités aussi honorables pour lui qu'essentielles à ce genre d'administration, l'amour du bien public, l'estime & la considération de ses Compatriotes. Cet utile Citoyen a bien voulu se concerter avec nous pour la direction de l'Etablissement qui lui a -

des Personnes Noyées. 5

été confié , nous lui en faisons nos sincères remerciements , & nous le prions de continuer à nous faire part de ses Réflexions & des succès qu'il ne peut manquer d'obtenir par la suite : nous n'omettrons certainement pas d'enrichir cette troisième Partie des détails qu'il nous a envoyés.

M. *Dornay* , Avocat en Parlement & Echevin de la ville de Rouen , a donné des preuves de sa bienfaisance , en se déclarant pour cette charitable Institution. Il s'est volontiers chargé de lever tous les obstacles qui sembloient s'y opposer faute de lieux convenables , & il est enfin parvenu , de concert avec le Bureau de sa Ville , à former , dans différents endroits de ROUEN , des Entrepôts commodes , où l'on pourra trouver tous les secours propres à rappeler les Noyés à la vie. Nous jugeons qu'il n'a pas encore eu occasion d'avoir des succès ; car il nous en auroit sûrement informé , conformément à la promesse qu'il a eu l'honnêteté de nous en faire.

M. *Seignette* , Maire de la ville de la Rochelle , n'a pas été des derniers à se distinguer sur ce même objet,

A iii

6 *Établissement en faveur*

Aussi-tôt qu'il a connu les secours, il a excité le Corps Municipal dont il est membre à les fournir à ses Concitoyens, & son zèle a été récompensé par des succès dont nous donnerons la Note à l'Article de la Rochelle.

Il en est de même des villes de Tours, de Lille-en-Flandre, de Beauvais, d'Abbeville, de Valencienne, de Châlons-sur-Marne, &c. &c.

Entre les Particuliers qui se sont le plus signalés pour cet honorable Établissement, M. le Comte DE MOUSSY mérite sûrement d'occuper le premier rang. Nous regrettons avec lui que le Gouvernement ne seconde pas les vues bienfaisantes de semblables Patriotes, en distribuant par-tout des secours pécuniaires & des encouragements honorifiques. On lit dans la Gazette d'Agriculture, un Article qui concerne cet excellent Citoyen; nous le transcrirons ici pour faire connoître ce qu'il a fait en faveur des Noyés, & pour rendre à son zèle l'hommage qui lui est dû.

« Tous les hommes ne composent
» qu'une même famille dont les puissants & les riches doivent se regarder

» der comme les aînés , qui doivent
» traiter les autres comme des frères
» dont ils sont les Tuteurs. C'est aussi
» ce qu'a fait M. le Comte DE MOUSSY:
» Seigneur de plusieurs Justices réunies
» dans le Poitou ; il vient de donner
» un bel exemple & une belle leçon
» aux grands Propriétaires , par les
» Etablissements qu'il a faits sur ses
» Terres pour secourir les Noyés. Le
» long de la Rivière d'Yartampe , il
» a institué plusieurs Bureaux , où se
» trouvent déposés les instruments &
» les instructions nécessaires pour rap-
» peiller à la vie ces infortunés. Les
» Officiers & les Habitants de ses Ter-
» res sont invités à suivre la Méthode
» dont chaque Chef de famille a reçu
» un exemplaire ; & à l'instigation de
» ce respectable Seigneur , les Juges de
» ses Domaines ont enjoint à tous les
» Habitants de retirer très-prompte-
» ment de l'eau ceux qui y seroient
» tombés , quand même leur mort pa-
» roîtroit certaine , sans attendre l'ar-
» rivée des Officiers de Justice qu'on
» aura néanmoins attention d'avertir
» de l'accident. Mais ces injonctions
» ne font pas autant d'effet que les

A iv

8 *Établissement en faveur*

» récompenses qu'on promet; car c'est
 » ainsi qu'on a mis dans tous les nou-
 » veaux Etablissements de ce genre,
 » les Noyés sous la protection de l'Hu-
 » manité & de l'intérêt particulier».

A l'exemple de ce Seigneur, M. R...*, Directeur des Aydes de Nyort en Poitou, animé par le seul amour du bien public, & pénétré d'ailleurs de la plus vive douleur, en apprenant que, faute d'avoir eu les secours nécessaires pour rappeler les Noyés à la vie, deux personnes submergées, & très-promptement repêchées, n'avoient pu être sauvées de la mort, s'est déterminé à faire la dépense de deux Boëtes Entrepôts, dont l'une pour S. Savinien, lieu de sa naissance, & l'autre pour Taillebourg. Il a en outre eu soin de faire distribuer dans les environs de ces deux endroits, des instructions imprimeres pour servir à diriger les Habitants de ce Pays, & exciter leur émulation.

* Si nous ne prononçons pas le nom de cet honnête Citoyen, c'est pour nous conformer, en quelque sorte, au désir qu'il nous a témoigné de n'être point nommé: il mérite cependant bien d'être connu, pour qu'on puisse l'imiter.

des Personnes Noyées. 9

M. *Haudry de Soucy*, qui n'est pas moins connu qu'estimé pour sa bien-faisance, & qui mérite, à tant-d'égards, la haute considération dont il jouit universellement, ne s'est pas contenté de manifester ses bonnes intentions, & de les publier dans tous les environs de ses Terres, il a encore chargé M. *Debusne*, son Chirurgien, de veiller particulièrement à ce que l'administration des secours qu'il a fournis aux Habitants de ses Domaines, se fit avec toute l'intelligence possible ; il lui a en même-temps recommandé de nous faire à ce sujet toutes les observations que ce Chirurgien est très-capable de bien faire ; & il faut convenir que ce n'est que par un tel concert entre toutes les personnes qui s'intéressent à cet Etablissement secourable, qu'on paryendra à le rendre de plus en plus utile.

On verra d'ailleurs par la *Life chronologique*, qui sera placée à la fin de cette troisième Partie, quelles sont les Villes & les personnes qui ont marqué le plus d'empressement pour cette Institution aussi glorieuse pour ses Fondateurs, qu'elle est avantageuse pour l'Humanité.

10 Etablissement en faveur

Nous ne pouvons nous refuser ici à renouveler publiquement l'hommage que nous avons déjà rendu à la Société établie à Amsterdam en faveur des Noyés. La Hollande est le berceau de l'heureuse découverte, qui intéresse aujourd'hui toute l'Humanité. C'est à la Société qui s'est formée dans cette République, qu'on aura éternellement l'obligation de tous les succès obtenus jusques à présent dans ce genre, & de tous ceux qui pourront s'obtenir dans la suite. L'Europe entière doit à cette Société un tribut de reconnaissance d'autant plus grand, que c'est à son exemple qu'on a vu naître dans tous les Pays, des Institutions du même genre. C'est elle qui, la première, a établi des gratifications pour ceux qui se porteroient à sauver les malheureuses victimes de l'eau. Elle ne s'est pas contentée d'adjudiquer des récompenses pécuniaires (ces sortes de récompenses sont ordinairement refusées par les Citoyens d'un certain ordre, qui trouvent leur plus précieux salaire dans le bonheur d'avoir été utiles à leurs semblables); mais désirant que chacun pût envisager un en-

des Personnes Noyées. 11

courageusement proportionné à son état; cette Société a cru devoir en instituer un que toutes personnes peuvent se faire honneur de mériter, & ne pas dédaigner de recevoir. La Médaille imaginée pour cela, fait d'autant mieux qu'en prouvant la charité du Particulier qui l'a acquise, elle montrera à la postérité l'amour des Hollandais pour leurs Compatriotes, & perpétuera l'idée de leur fondation; ensorte que, dans mille ans, dans deux mille ans, on saura qu'il a été fait en Hollande un Etablissement qui est le fruit de la plus tendre Humanité; & que c'est au concours d'un nombre de Citoyens honnêtes, qu'il a dû son origine & son exécution.

Cette idée des Hollandais, en proposant des distinctions honorifiques, n'est-elle pas une imitation de celle des Romains, qui décernoient une couronne civique à quiconque sauvoit la vie d'un Citoyen? ils n'imaginoient pas pouvoir récompenser plus dignement un tel service rendu à la patrie. Ce service consistoit, à la vérité, à garantir du trépas un Citoyen au milieu des batailles; mais n'est-ce pas dans le

12 Etablissement en faveur

fond remplir le même objet pour le bien de l'Etat , que de rappeller à la vie des sujets qui étoient autrefois perdus , faute de secours & de moyens pour les arracher à la mort ?

Aussi quelle belle émulation n'a pas excité en Hollande la manière noble dont y est monté cet Etablissement qui s'y perfectionne de jour en jour , & que les moyens les plus glorieux & les plus flatteurs rendent encore plus précieux. Une multitude de personnes de tous états se font honneur de contribuer à cette charitable entreprise , par des avis & des observations qu'ils s'empressent de communiquer ; d'autres en allègent le poids & la dépense par des présents considérables qu'ils prodiguent à cette admirable Société ; & l'administration est telle qu'indépendamment du prix assigné en espèces , on distribue très-souvent des Médailles d'or ou d'argent , dont les Particuliers qui les ont reçues se font gloire de se décorer , ou qu'ils se plaisent du moins à montrer.

Tel est le Tableau intéressant que nous présentent les Mémoires de la Société , formée à Amsterdam en faveur

des Personnes Noyées. 13

des Noyés. Et quels nombreux succès cet Etablissement ne nous offre-t-il pas chaque année ? Non-seulement ils sont plus fréquents que dans notre Pays ; mais les circonstances dans lesquelles on a réussi, sont, pour la plupart, beaucoup plus désespérées. On en compte dans la première Partie du second Volume de ces Mémoires, plus de soixante exemples, les détails de ces succès sont presque tous aussi touchants par le zèle purement patriotique qu'on y reconnoît qu'ils sont instructifs par leur diversité, & les nouvelles épreuves dans les moyens qui y sont développés.

La Société d'Amsterdam, animée du plus vif désir d'être utile à l'Humanité entière, ne se borne pas, dans ses Mémoires, aux seuls faits qui regardent son Pays, elle y rend aussi compte des progrès de ce même Etablissement dans les autres Etats de la Chrétienté. Elle nous apprend, par exemple, que le Roi de Dannemark, dans une Ordonnance relative à cet objet, a joint des distinctions honorifiques à des récompenses pécuniaires ; & qu'en Angleterre une Compagnie nombreuse de person-

nes riches , va former , à l'imitation de la Hollande , un Etablissement national à la faveur de souscriptions & de contributions volontaires. Ne semble-t-il pas , d'après ces modèles & beaucoup d'autres , qu'il ne seroit pas difficile de produire , que la France seule oublie , ou néglige les moyens peut-être les plus puissants , pour donner à son Etablissement toute la splendeur & l'efficacité dont il est susceptible?

Nous savons cependant que plusieurs Villes de ce Royaume , instruites par les Mémoires que nous venons de citer des avantages réels qui résultent de la Médaille imaginée en Hollande , & adoptée par toutes les autres Nations , sont disposées à en faire frapper une en leur nom. Ne seroit-il pas convenable que la Capitale qui , la première , a donné l'exemple de cet Etablissement par la réunion de tous les objets utiles à rappeler les Noyés à la vie , ne se laissât pas ravir la gloire de donner aussi celui de la Médaille? Le projet que nous en avons présenté a été approuvé , & M. *Duvivier* , Graveur , fut chargé dans le

temps de le mettre à exécution; mais des circonstances particulières ont empêché que le coin commencé ne fut entièrement exécuté. M. de la Michodière, dont on connoît la sagesse de l'administration économique, & qui a fait ses preuves à tous égards dans les différentes Intendances qu'il a remplies successivement, n'a pas cru, jusques à présent, devoir ni pouvoir ajouter aux dépenses fixées pour le soutien de l'Etablissement formé à PARIS; mais peut-être le dessein que nous avons annoncé être pris par quelques Villes, nécessitera-t-il à les prévenir. Nous espérons même que le Gouvernement, qui retire tout le fruit de cette Institution, se portera à la seconder dans les différentes parties du Royaume, en y procurant tous les moyens qui dépendent de lui, pour allumer partout une émulation si désirable.

Nous allons maintenant entrer dans le détail des succès obtenus pendant le cours de l'année 1774, que nous pensons être aussi propre à mériter l'attention du Gouvernement, qu'à exciter la générosité de tous les bons Citoyens.

16 *Établissement en faveur, &c.*

Nous joindrons à ce détail quelques observations relatives aux personnes suffoquées par les vapeurs mofétiques, nous indiquerons tous les moyens que nous connoissons pour les rappeler à la vie, & nous mettrons sous les yeux plusieurs exemples de *Curation*, afin que, dans de semblables circonstances, on puisse désormais recourir avec confiance à ces mêmes moyens.



TABLEAU



T A B L E A U
DES PERSONNES NOYÉES
ET RETIRÉES DE L'EAU,
Pendant l'Année entière 1774.

P R E M I E R E C L A S S E.

NOYÉS rappelés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & seroient restés morts ayant cet Etablissement.

I. Le 9 Janvier 1774, à 8 heures & demie du matin.

Jacques BAUGÉ, Compagnon Serrurier, âgé de 42 ans, s'est jetté de dessus le Quai des Tuileries dans la Rivière. Il est tombé au bas de l'escalier. Part. (1774) B

lier de pierre qui conduit à la Galliotte, où il s'est cassé la cheville du pied. La Sentinelle, qui l'avoit entendu tomber, avertit aussi-tôt des Mariniers qui coururent à son secours, & le repêchèrent à environ quinze pieds du bord, (la Rivière étoit alors très-forte, il y avoit à cet endroit sept à huit pieds d'eau), il étoit sans connoissance, on le porta au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Là il a été déshabillé, séché & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; on lui a soufflé dans la bouche avec la canule à cet usage ; on lui a fait boire deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui ont excité quelques soulèvements d'estomach, mais sans vomissement. On n'a pas cherché à le faire vomir, mais on a réitéré l'Eau-de-vie camphrée, en lui en présentant une petite cuillerée de temps en temps. On continuoit toujours les frictions, on l'agitoit sans cesse ; & il s'étoit déjà passé plus d'une heure, sans qu'il eût donné des signes de vie assez marqués, pour qu'on pût se flatter de le réchapper ; cependant les mêmes secours qui

furent pratiqués sans interruption, firent enfin appercevoir en lui quelques changements ; il ouvrit les yeux, il fit quelques foibles mouvements, & peu à peu sa connoissance se manifesta. Alors arrive un Chirurgien, qui, ayant remarqué qu'il perdoit beaucoup de sang d'un de ses pieds, l'examina attentivement, & décida qu'il avoit la cheville cassée. Il ne le faigna pas, de crainte de trop l'affoiblir ; & il dit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu. Il fut cependant mené chez M^e Blanchet, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui, après l'avoir entendu & l'avoir fait reconnoître par ses parents, l'envoya à l'Hôtel-Dieu ; il avoit, dans ce moment, un peu de délire. Il a été soigné & parfaitement guéri, mais son traitement a été très-long.

II. Le 17 Janvier 1774, à 10 heures
du matin.

Le nommé *Claude FINIEN*, Garçon Perruquier, tourmenté de chagrin & de misère, ayant d'ailleurs l'esprit aliéné, s'est jetté dans la Rivière par-dessus le Pont-Royal, du côté du Pont-Neuf,

B ii

le courant l'a entraîné sous des bâteaux ; mais comme l'eau étoit très-forte , il a reparu au bout de quelques minutes sans mouvement. La Sentinelle du Pont-Royal l'ayant vu & entendu tomber, siffla pour avertir au Corps-de-Garde. Quelques Bateliers qui avoient été témoins de sa chute, se font empêssés d'aller à son secours , & n'ont pu le repêcher que vis-à-vis la rue de Belle - chasse , du côté des Tuilleries , après environ un quart-d'heure de submersion. Il étoit sans connoissance , sans pouls , & avoit tous les signes de la mort. Porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère , on a été obligé de déchirer en partie ses vêtements pour le déshabiller ; on l'a effuyé avec une Flanelle pour le sécher ; on l'a frotté avec une autre imbibée d'Eau-de-vie camphrée. Il s'est écoulé environ une demi - heure , sans qu'on apperçut le moindre changement ; enfin ses dents , qui étoient très-serrées , ont paru avoir moins de roideur ; on lui a soufflé dans la bouche , peu - à - peu sa mâchoire est devenue plus souple , il a ouvert la bouche ; ses yeux , quoique fixes , ont paru avoir quelques mouvements ; &

l'espérance de le sauver, a excité de nouveau le zèle de ses secouristes, qui ont redoublé leurs soins; on a continué à le frotter & à l'agiter, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée à plusieurs reprises, ce qui l'a ranimé; & comme il avoit des foulevements d'estomach, un Chirurgien qui venoit d'arriver lui fit prendre de l'Emétique, qui n'a fait effet qu'au bout d'une heure, en lui faisant vomir beaucoup de nourriture & de bile; cette évacuation, qui s'est opérée sans de grands efforts, a semblé le dégager sensiblement; mais sa connoissance ne s'est manifestée qu'au bout de deux heures de fous; & cependant il ne sçavoit encore ce qui lui étoit arrivé. Un Théatin qu'on a fait venir pour le confesser, le lui a appris. Enfin les secours ne lui ont pas été épargnés; &, après les avoir continués pendant quatre heures dans le Corps-de-Garde, il a été conduit chez M^e Morel, Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui l'a envoyé à l'Hôtel-Dieu, il étoit alors en pleine connoissance; mais il avoit besoin d'être traité d'une plaie qu'il avoit à la tête, & qu'on lui avoit faite en le repêchant avec un croc.

III. Le 6 Février 1774, à 9 heures
du matin.

Claude SALLÉ, Compagnon de Rivière, étoit avec plufieurs de ses camarades sous la première arche du Pont-Royal, pour recueillir des débris de bateaux naufragés, il tombe dans l'eau & est entraîné par le courant jusques au-dessous du Port de la Grenouillère ; son frère cadet, qui avoit été témoin de son accident, se hâta d'aller à son secours, il est assez heureux pour le joindre & le tirer avec son croc. Il avoit été environ un demi quart - d'heure dans l'eau, il donnoit encore quelques foibles signes de vie, & il avoit presque perdu la connoissance lorsqu'on le porta au Corps de Garde de la Grenouillère. On ne lui a fait autre chose que de le déshabiller, l'essuyer, le réchauffer, le frotter & lui faire boire deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée ; &, après une heure de repos, il a été en état de s'en aller à pied.

IV. Le 6 Février 1774, à 8 heures
du soir.

Nicolas GUE, Décroteur, âgé de

75 ans, avoit bu plus que de coutume, & étoit descendu au bas du parapet vers l'Abreuvoir du Quai du Louvre, il tombe dans la Rivière. La Sentinelle qui s'en apperçoit, appelle du secours; le Sergent fort incontinent du Corps-de-Garde, court à la Sentinelle pour scâvoir le sujet de son allerte; & ayant vu ledit Gué qui étoit en danger de se noyer, lui présente sa hallebarde pour le retirer, il y réussit; ledit Gué étoit seulement évanoui, on le conduisit au Corps-de-Garde du Port S. Nicolas, on le déshabille pour le sécher, le réchauffer & le frotter; &, après lui avoir fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, il a été conduit chez la femme Mouton, logeuse, où il demeuroit.

V. *Le 21 Mars 1774, à 5 heures du soir.*

La Fille de la nommée BAZU, Porteuse de Linge, âgée de 15 ans, passe sur les planches du bateau à Lessive du Port S. Paul, elle étoit chargée d'une hottée de Linge, elle trébuche & tombe dans la Rivière. Des Particuliers qui la virent tomber, la repê-

chèrent sur le champ, de façon qu'elle ne fut pas plus de deux ou trois minutes dans l'eau ; elle étoit seulement faisie, & n'avoit pas perdu la connoissance. On la conduisit chez sa mère qui demeuroit dans le voisinage, & il ne fut nécessaire que de la déshabiller pour la sécher & la réchauffer.

VI. Le 14 Avril 1774, à 8 heures
du soir.

La Fille du nommé *RIFFONIER*, Blanchisseur, âgée de 12 ans, s'est trouvée précisément dans les mêmes circonstances que la susdite ; c'est pourquoi on n'en dit rien de particulier.

On ne cite des cas semblables que pour ne rien laisser ignorer de ce qui se passe dans la Capitale, relativement à la submersion & aux effets de l'Etablissement pour les Noyés.

Dans le nombre des détails qu'on va lire, on en trouyera quelques-uns qui ne sont pas plus importants que les deux précédents.

VII. Le 3 Mai 1774, à 6 heures
du soir.

Noël-Nicolas le BEAU, âgé de 8 ans,
Fils

Fils de *Charles-Nicolas le Beau*, Ecrivain, rue des deux Ecus, jouoit sur les bateaux du Port-au-Bled de l'Ecole, où il étoit entré furtivement. Voulant passer dans un autre bateau, il tombe dans la Rivière, il est entraîné par le courant dessous un autre grand bateau, chargé de Bled, il disparaît pendant environ un demi quart d'heure, & ce ne fut qu'à la queue du susdit grand bateau qu'on le vit reparoître, & qu'il fut repêché; il étoit seulement évanoui. L'agitation & le tourment qu'on lui fit éprouver, en le transportant au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, le firent revenir de son évanouissement; il se plaignit d'avoir grand froid, & dit qu'il étoit gelé, on le déshabilla pour l'esfuyer, on l'envéloppa dans la couverture pour le réchauffer; & une seule cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire, a opéré son rétablissement. Il a été ensuite, & après une heure de repos, remis à sa mère, qui, avertie de son accident, étoit venue le réclamer.

III. Part. (1774)

C

VIII. Le 23 Mai 1774, à 8 heures
du soir.

Le sieur *GATBOIS*, Aubergiste, rue du Foin S. Jacques, âgé de 43 ans, revenant de Passy, traverse la Rivière pour gagner l'Île des Cygnes, passe ensuite sur un petit Pont de bois pratiqué nouvellement par l'Ecole-Militaire au bout du Champ de Mars ; il avoit plu toute la journée, le Pont étoit glissant, le pied manque au sieur *Gatbois*, il tombe à l'extrémité du Pont, &, roulant sur un mur de terrasse en glacis de huit à dix pieds d'élévation*, au haut duquel le pied lui avoit man-

* On observe que le mur en glacis du haut duquel est tombé le sieur *Gatbois*, est un mur de terrasse construit à sec avec de gros libages, dont quelques-uns font failles de cinq, six, huit & dix pouces plus ou moins ; qu'il y avoit alors, en cet endroit, environ dix à douze pieds d'eau, que cette eau étoit presque dormante, n'étant pas chassée par les eaux d'amont ; parce que, dans l'intention de combler tout-à-fait ce bras de l'Île pour le joindre au terrain du côté de l'Ecole-Militaire, la partie supérieure de ce bras, vers la tête de l'Île, étoit déjà remplie par des graviers & des décombres de terres rapportées, & celle qui n'étoit pas comblée, ne recevoit ses eaux que par la partie basse de l'Île,

qué, il est rejeté dans le milieu du bras de l'Isle. Il y avoit à cet endroit au moins dix à douze pieds d'eau. Il va à fond, il revient peu après à la superficie; sa connoissance n'étoit pas alors tout-à-fait perdue, mais il ne la conserva pas long-temps, il regagna le fond de la Rivière, où il resta environ trois quarts-d'heure sans repaire, enfin il remonte & flotte sur l'eau; plusieurs Femmes qui l'appèrent dans ce moment, ne voyant point de bateaux ni de moyens pour le secourir, imaginèrent, sans délibérer, un expédient aussi glorieux pour elles qu'il a été utile au noyé. Elles étoient au nombre de dix à douze que le hazard avoit rassemblées en revenant de la Muette, toutes d'un commun accord défirent leurs jarretières, les nouerent ensemble; & lorsqu'elles furent réunies pour en faire une manière de corde, elles attachèrent à un des bouts une

en suivant le niveau de la Rivière; mais, quoique ces eaux fussent presque stagnantes, elles avoient cependant un courant relatif à l'écoulement de la Rivière, en sorte que le sieur *Gatbois* n'a été repêché qu'à environ cinquante ou soixante pas de l'endroit où il étoit tombé.

C ij

pierre de médiocre grosseur, & gardant par-devers elles l'autre bout, elles jetèrent à vau-l'eau au-devant du corps flottant le bout où étoit attaché la pierre ; elles prirent si bien leurs dimensions, que, maitresses de la prétendue corde, elles la dirigèrent de façon qu'elles la fixèrent entre le bras & le corps du noyé. La pierre occupant toujours le fond faisoit obstacle, & leur donnoit la facilité de tirer à bord du côté qu'elles le defiroient, le corps flottant, objet de leur charité. Alors, sans perdre de temps, on cherche un Chirurgien au gros Caillou, il arrive un Jeune-homme de l'Hôpital de Biron (il s'étoit déjà passé plus d'une demi-heure depuis que le corps étoit retiré de l'eau), on lui confie le soin du Noyé ; & ce qui suit est le Procès-verbal du traitement qu'il lui a fait.

Rapport des moyens pratiqués par M. le Grand, Elève en Chirurgie, employé à l'Hôpital Royal & Militaire des Gardes François, pour rappeler à la vie le sieur Gathois, qui s'étoit noyé en tombant dans la Seine, & y étoit resté submergé environ une heure.

Le 23 Mai 1774, à huit heures du

soir, je fus requis de me transporter dans l'Isle des Cygnes, pour y donner les secours nécessaires au sieur *Gatbois* qui, étant tombé dans la Rivière, s'étoit noyé, & étoit repêché depuis environ demi-heure lorsque j'arrivai.

Je trouvai effectivement sur la berge le corps d'un homme qui me parut être d'une constitution grasse & pléthorique, je ne remarquai en lui ni respiration, ni pulsation dans les artères ; son corps étoit absolument froid, son visage & son col étoient gonflés & violets, il avoit les yeux fixes & les paupières rabattues *, sa bouche étoit fermée & ses dents serrées, enfin il ne donnoit aucun signe de vie ; il avoit au contraire toutes les apparences de la mort la plus décidée. Je le fis aussitôt transporter, comme on le put, dans une chambre à la Triperie, éloignée d'environ un demi-quart de lieue dans l'Isle, il se passa un grand quart-d'heure pour y arriver. Le mouvement & le tourment qu'il éprouva pendant ce

* Ses yeux ne se sont ouverts que le lendemain matin vers les trois heures.

30 *Tableau*

transport, ne lui furent pas inutiles, ils lui procurèrent par les selles une évacuation assez copieuse.

Arrivé dans la Chambre, on le déponilla de ses habits ; mais la boufure éroit trop considérable pour qu'on pût lui ôter sa chemise sans la couper ; on la coupa. Pendant ce temps on allumoit du feu dans la Chambre, & on faisoit chauffer les couvertures. Lorsqu'il fut nud, je l'examinai extérieurement, je reconnus qu'il avoit plusieurs contusions & plusieurs écorchures ; ces accidents ne m'occupèrent que foiblement, je ne pensai qu'à lui donner d'ailleurs les secours que je croyois pouvoir lui être utiles, & dont l'évacuation survenue pendant le transport, me faisoit bien augurer ; en conséquence je le fis envelopper dans la couverture de laine qu'on avoit chauffée ; & pendant que je me disposois à le saigner, on mettoit en usage les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée ; on pratiquoit l'insufflation d'air chaud dans la bouche ; on lui introduissoit dans les narines des méches de papier mouillées d'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; on lui

souffloit aussi dans le nez & dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac ; & cependant, ayant suspendu pour un instant tous ces secours qu'on reprit ensuite, je parvins à lui ouvrir la veine au bras, n'ayant pu le faire à la jugulaire, attendu le gonflement du col qui étoit trop considérable. Le sang ne sortit qu'avec beaucoup de difficulté, je n'en étois pas surpris, il bavoit le long du bras, & ce fut avec beaucoup de peine que j'en obtins la valeur d'une palette ; je ne m'obstinai pas à en tirer davantage, parce que je comptois y revenir dans un autre temps. Pendant cette saignée, on ne cessoit de tourmenter le malade, les frictions qui n'avoient pas été interrompues, se faisoient particulièrement sur le ventre & sur la poitrine ; enfin j'eus la satisfaction d'apercevoir que le pouls commençoit à se faire sentir ; & peu de temps après un petit hoquet qui se fit entendre, m'annonça le jeu de la respiration : j'eus de nouveau recours à l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, que je lui introduisis dans les narines, & en même-temps je lui fis avaler un peu d'Eau - de - vie cam-

C iv

phrée; alors il poussa de grands cris, il s'agita beaucoup. Je fis dissoudre trois grains d'Emétique dans quelques cuillerées d'eau, il en avala la plus grande partie, il s'en répandit fort peu; mais il n'eût pour le moment aucun effet sensible.

La respiration qui se manifestoit de plus en plus m'ayant paru laborieuse, & craignant l'inflammation, j'ouvris de nouveau la veine, le sang sortit avec un peu plus de facilité que la première fois, il ne faisoit pas encore le jet, mais il filoit le long du bras, j'en tirai environ deux petites palettes. La respiration parut alors plus aisée, & le mouvement de la poitrine plus sensible, mais le pouls étoit toujours très-intermittent, & le corps ne paroissoit pas reprendre de chaleur; j'insistai à lui faire boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, on lui insinua encore dans le nez de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, on lui souffla dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac, il ne fut pas possible de lui en introduire par le fondement.

Après trois heures de soins, le malade parut avoir un peu de connois-

fance , il fut plus docile , car il sembla se prêter à prendre de l'Emétique ; alors je lui donnai un lavement fait avec le tabac & le Sel - Marin , qui l'évacua beaucoup. A trois heures du matin il se plaignit à voix intelligible d'un grand mal de tête & d'une difficulté très-confidérable de respirer , il touffoit avec peine , & il crachoit du sang ; alors le pouls paroiffoit animé , & le corps avoit repris un peu de chaleur , je le saignai pour la troisième fois , le sang vint en arcade , je me contentai d'en tirer seulement deux palettes : une demi - heure après cette saignée , il convint que sa tête étoit plus libre , la respiration étoit aussi plus aisée , le pouls plus élevé & moins intermittent.

A quatre heures du matin , il fut tourmenté par une soif insupportable & par de fréquentes envies de vomir , je lui fis boire de l'eau tiède dans laquelle j'avois fait dissoudre de l'Emétique , il vomit beaucoup d'eau , & il eut des évacuations par les selles qu'un second lavement avoit déterminé.

A cinq heures je me rendis à l'Hôpital pour vaquer à mon devoir , &

je ne revis mon malade que quatre heures après , vers les neuf heures : jusques-là , on ne lui avoit fait autre chose que de lui donner de temps en temps un peu d'Eau-de-vie camphrée pour l'animer , & de l'eau simple chauffée pour le désaltérer ; mais comme il ne respiroit qu'avec beaucoup de difficulté , & que son pouls étoit fort & très intermittent , je le saignai pour la quatrième fois , je ne tirai qu'environ une palette & demie de sang . Cette saignée le soulagea très-sensiblement , la respiration devint moins gênée , & le pouls plus régulier ; mais la soif dont il s'étoit plaint le tourmentoit toujours , je lui prescrivis de la limonade nitrée pour sa boisson , & de temps en temps une cuillerée d'une potion faite avec l'eau de Fleur d'orange & la Liqueur d'Hoffmann ; j'avois fait faire cette potion particulièrement pour calmer un mouvement convulsif , qui se passoit dans son estomach , & qui lui occasionnoit un hocquet fatiguant ; enfin la soif , ainsi que le hocquet & la douleur de poitrine dont il s'étoit plaint , s'appaisèrent sensiblement ; mais la toux & le crachement de sang con-

tinuèrent & durèrent pendant tout le premier jour. Je ne le quittai qu'à onze heures & demie du soir, dans la confiance qu'il passeroit la nuit sans accidents fâcheux; en effet, il la passa assez tranquillement.

Le lendemain deuxième jour, la respiration étoit gênée, la tête lourde & douloureuse, les pulsations, quoique fortes, manquoient souvent, l'altération subsistoit, mais elle étoit supportable. Je crus nécessaire une cinquième saignée, elle fut de deux palettes; je lui fis continuer la même boisson nitrrée & la même potion que la veille; vers les cinq heures après midi, trouvant le malade en état de soutenir la voiture, je le mis dans un carosse pour le conduire chez lui, & je l'y accompagnai. Sa femme, qui avoit été avertie dès le commencement, ne l'avoit pas abandonné. Quelque temps après son arrivée, je lui fis prendre un petit bouillon, je recommandai qu'on lui en donnât de temps en temps, sans interrompre sa boisson & sa potion.

Le troisième jour il se sentit l'estomach embarrassé, sa langue étoit très-chargée, il avoit des aigreurs & des

envies de vomir ; je lui fis prendre deux grains d'Emétique , qui l'évacuèrent beaucoup par haut & par bas , & il se trouva singulièrement soulagé. Vers le soir survint nouvelle difficulté de respirer & douleur à la tête , je sentis à son pouls des soubresauts & toujours de l'intermittence , je lui tirai pour la sixième fois deux palettes de sang , qui calmèrent ces accidents ; le pouls néanmoins resta intermittent.

Le quatrième jour le malade fut purgé avec une médecine ordinaire , qui le fatigua un peu ; à la fin de la purgation , son pouls devint petit & irrégulier , je lui fis faire une légère infusion de plantes vulnéraires pour sa boisson , & je lui prescrivis une potion fortifiante dont il prenoit une cuillerée de temps en temps.

Le cinquième jour je le trouvai passablement bien , quoiqu'il eut toujours la langue chargée & beaucoup d'amertume dans la bouche. Il continua sa boisson vulnérinaire , & il prit des lavements simples pour entretenir le ventre libre.

Le sixième jour il fut purgé pour la seconde fois , il se plaignoit de dou-

leurs dans les bras & dans les jambes.

Le septième & le huitième jour il se trouva très-bien, il ne ressentoit plus les inquiétudes dans les bras & dans les jambes dont il se plaignoit la veille, le pouls étoit cependant toujours intermittent, & sa langue étoit toujours chargée.

Le neuvième jour je le purgeai pour la troisième fois, il rendit beaucoup de matières bilieuses, je ne lui-précrivis autre chose que sa même boisson & sa même potion, je le tenois toujours au bouillon.

Le dixième jour je fus encore plus content de son état.

Le onzième il ressentit des douleurs à la poitrine, à la tête, aux bras & aux jambes, & j'apperçus de l'élévation dans le pouls, je le saignai pour la septième fois du bras, tous ces accidents se dissipèrent, le pouls alors devint très-régulier.

Le douzième jour il se plaignit d'avoir l'estomach chargé & la bouche amère, je lui fis prendre 25 grains d'Ipecacuanha qui le firent vomir sans le fatiguer. Il se trouva très-bien; &, depuis ce moment, il a été chaque

jour de mieux en mieux, son pouls s'est entièrement rétabli dans son état naturel, je l'ai mis à l'usage des Amers, & l'ai purgé pour la quatrième fois le quinzième jour.

Le seizième je lui ai permis de la nourriture, & depuis il a joui d'une très-bonne santé.

Il s'est ressouvenu de sa chute, mais il n'a aucune idée du traitement du premier jour, quoique très-laborieux.

Ses écorchures & ses contusions se sont dissipées sans aucun soin particulier.

Il seroit à souhaiter que tous les Noyés fussent traités avec autant de méthode que celui-ci l'a été, il n'est pas douteux que l'Humanité y gagneroit beaucoup.

IX. Le 11 Juin 1774.

Louis DAUPHIN, Manouvrier, se baignant à l'isle Merdeuse est entraîné au fil de l'eau. Il se seroit noyé, si le nommé Barache, qui s'en étoit apperçu, n'eût couru à son secours; il le repêcha dans l'instant, que, suivant sa propre déclaration, il alloit couler à fonds. Conduit au Corps-de-Garde de

Fille des Cygnes, il n'a eu besoin que d'être séché & réchauffé.

X. Le 14 Juin 1774, à 9 heures du soir.

Le nommé *LA VALLÉE*, Cuisinier de M. de Bissy, conduissoit des chevaux à l'Abreuvoir, il s'avance trop dans la Rivière, dont il ne connoissoit pas le local, il n'est plus maître de ses chevaux, il se laisse entraîner au courant; mais il est secouru à propos, & il n'a eu besoin d'aucune administration.

XI. Le 15 Juin 1774, à 11 heures du soir.

Le nommé *Antoine GALLOT*, fils du sieur *Gallot*, Horloger, rue de la Calandre, voulant se baigner se jette à l'eau au bas du Quai des Orphevres, il est entraîné par le courant dont la rapidité le porte contre une des arches du Pont-Neuf, où il se heurte la tête; abandonné au gré de l'eau, il passe sous le Pont sans pouvoir s'en défendre, & sa tête commençoit à se perdre lorsque le nommé *de Folie*, Garçon Passeur, étant sur la berge du Quai Conty, le vit flottant; tout habillé qu'il

étoit, il se jette à la nage pour le secourir, il est assez heureux pour le rejoindre, il le saisit par les cheveux & le mene à terre; il n'avoit pas tout-à-fait perdu la connoissance. On ne tarda pas à le reconnoître, & il fut mené chez son père, dont la maison n'étoit pas éloignée.

XII. Le 17 Juin 1774, à 9 heures du soir.

La Dame *DUBEAU*, Marchande Lingère, & la Demoiselle *SAVEUX* sa Nièce, sortoient des Bains du sieur Poitevin, au bas de l'Isle S. Louis, voulant abréger leur chemin, elles entrent dans un bachot pour se faire conduire à la queue de ladite Isle, elles veulent passer de leur bachot dans un bateau de bois neuf, qui étoit en décharge en cet endroit, le pied manque à la Dame *Dubeau*, elle tombe dans la Rivière; la Demoiselle *Saveux* cherche à la secourir, elle est entraînée avec la Dame sa Tante. Le nommé *Pierre*, Batelier, s'empresse de les repêcher; mais il ne peut s'occuper de toutes les deux à la fois. La Dame *Dubeau* est retirée de l'eau pendant que la

la Demoiselle *Saveux* est entraînée par le courant. La première n'a eu besoin d'autre secours que d'être essuyée & changée de vêtements: la seconde n'a été repêchée que trois jours après au bas du Quai des Morfondus.

XIII. *Le 21 Juin 1774, à 1 heure de relevée.*

Le nommé *Claude COLLIN*, âgé de 38 ans, Domestique sans condition, tourmenté par la misère, entre dans le Bac des Invalides, étant à Port du côté du gros Caillou, arrivé à l'autre extrémité du Bac; il se précipite dans la Rivière, & va à fond; mais ayant été apperçu par les Garçons Passeurs, on ne tarda guère à le repêcher, il étoit seulement évanoui. On le conduisit aussi-tôt, à pied à l'aide de plusieurs personnes, au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, & de suite dans la Chambre à la Triperie; on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, on le déshabilla pour le frotter & le sécher avec les Flanelles imbibées, on le coucha dans un lit bassiné pour le réchauffer, on lui fit encore avaler une troisième cuillerée

III. Part. (1774) D

d'Eau-de-vie camphrée , qui lui procura un vomissement de quelques phlegmes avec beaucoup d'efforts. Ces révolutions passées , il s'endormit ; & comme il éroit revenu en parfaite connoissance , on le laissa tranquille. Au bout d'une heure de sommeil , on lui fit manger une soupe ; une heure après , on lui donna un demi-septier de vin avec du sucre , dans lequel il trempa du pain , & il déclara qu'il y avoit trois jours qu'il n'avoit mangé. Vers les sept heures du soir , on le conduisit dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville , où on ne le laissa manquer de rien , il y resta huit jours , & il en est sorti lorsqu'un de ses parents est venu le réclamer.

XIV. *Le 22 Juin 1774 , à midi.*

Deux Enfants de *Jean-André FENNE*, Maître Cordonnier , rue de la Tissannerie , dont l'un Garçon , âgé de 12 ans & demi , portoit dans ses bras sa petite Sœur , âgée de 18 mois , vont se promener du côté de l'Estacade de l'Isle Louvier , ils passent sur une planche qui conduissoit à un bateau , dans lequel le petit Garçon youloit entrer : il fait

un faux pas , il tombe dans l'eau avec sa Sœur , & tous deux vont à fond. Le Frère alors quitte sa Sœur ; & comme on les avoit vu tomber , ils ne tardèrent pas à être repêchés : on les tire de l'eau l'un après l'autre , ils étoient tous deux sans connoissance , leur visage étoit pâle , on les porta sur le champ dans une maison voisine , rue Contrescarpe ; pendant le transport , on ne cessoit de les agiter & de les tourmenter. Arrivés dans cette maison , la connoissance s'étoit manifestée si sensiblement , que le petit Garçon , qui se voyoit avec les Soldats qui avoient apporté la Boëte - Entrepôt , croyant qu'on alloit le mener en prison , pleura , & demanda pardon , promettant que pareille chose ne lui arrivera plus. On le console , il se rend aux raisons qu'on lui donne. On les déshabille , on les frotte , on les couche tous deux dans un même lit bâassiné , on les réchauffe par ce moyen ; & , après les avoir gardé pendant plusieurs heures , on les remet à leurs père & mère qu'on avoit fait avertir pour venir les réclamer. On avoit eu soin de leur faire manger une soupe.

D ij

XV. Le 28 Juin 1774, à 4 heures
de relevée.

Le nommé *Lazare MOUVETARD*, Apprentif du sieur la Rue, Maître Cordonnier, rue du Jour, à la Croix de Lorraine, se baignoit près les bateaux à Lessive de l'Hôpital: voulant s'avancer dans la Rivière, il est entraîné par le courant & se noye. Le nommé *Langois*, Garçon Passeur, l'ayant apperçu s'empresse de le secourir; il se jette aussi-tôt à la nage & plonge à l'endroit où il avoit vu disparaître ledit *Mouvetard*, qui s'étoit débattu très-long-temps avant que d'aller à fond; il y étoit depuis un grand quart-d'heure lorsqu'il fut repêché; il étoit absolument sans connoissance ni mouvement; on le déposa sur la Berge, le croyant sans ressource, il y resté l'espace d'un grand quart-d'heure sans autre secours que d'un peu d'Eau-de-vie qu'on essaia de lui faire avaler, & qui ne put passer; enfin on le transporta au Corps-de-Garde de la Garre, on l'essuia, on l'enveloppa dans la couverture de laine, on lui donne des frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée,

on lui souffle de l'air chaud par la bouche, on lui fait avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée, elle passe & lui occasionne un léger vomissement d'eau, ce qui détermina sans difficulté à lui donner de l'Emétique, qui eut un effet plus marqué, mais qui ne le fit pas beaucoup évacuer; ce fut cependant à cette occasion que la connoissance se manifesta, & il y avoit déjà plus d'une heure qu'il avoit été repêché. Il se plaignit d'avoir grand mal à la tête & au ventre, lorsqu'on lui administra l'Emétique, qui n'eût pas plutôt opéré qu'il convint qu'il se trouvoit beaucoup mieux; alors on lui donna encore un peu d'Eau-de-vie camphrée, on continua toujours les frictions, on s'occupoit à le réchauffer; & une seconde heure après, il se trouva en état de retourner à pied chez son Maître; un de ses camarades s'étoit présenté pour l'accompagner.

XVI. *Le 28 Juin 1774.*

Deux Femmes dont une enceinte, avoient pris le Coché de Corbeil, elles en sortoient & étoient sur la planche qui sert pour le débarquement des

Voyageurs. Cette planche quitte le bord du Coche , ces deux Femmes tombent dans la Rivière ; mais elles en ont été retirées sur le champ , & n'ont eu que la peur.

XVII. Le 30 Juin 1774 , à 4 heures de relevée.

Le nommé *Etienne MARTIN*, âgé de 14 ans , demeurant chez le sieur Bertrand, Parfumeur , rue de l'Arbresle , au coin du cul-de-sac de la petite Bastille , étoit dans un bateau aux environs du Port de l'Ecole , il tombe dans l'eau en voulant passer dans un autre bateau. Les nommés *Grandval* & *Ancelle* qui le virent tomber , se mirent aussi-tôt à le chercher , & ne le trouvèrent qu'à environ trente pas de l'endroit où il étoit tombé , il fut repêché , il n'avoit pas encore tout-à-fait perdu la connoissance , il étoit seulement évanoui ; mais une minute plus tard , il seroit vraisemblablement péri sans ressource ; car il a été saisi dans l'instant qu'il alloit passer sous des grands bateaux qui se trouvoient à Port. A peine arrivé au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole , il fut reconnu pour

être du voisinage ; en conséquence on le transporta sur le champ chez son père, où les secours nécessaires lui ont été administrés ; ils n'ont confisqué qu'à le déshabiller pour l'essuyer & pour le réchauffer, on l'a couché dans un lit bassiné, on lui a fait boire un peu d'Eau-de-vie , ce qui lui a suffi pour le remettre en peu de temps dans son état ordinaire.

XVIII. *Le 5 Juillet 1774, à 7 heures du matin.*

Le nommé *Antoine PARIALOTE*, âgé de 14 ans , fils de *Jean Parialote*, Déchireur de Trains , travaillloit avec son père au-dessus de l'Egoût de la rue de Poitiers , il vouloit tirer à lui une perche de dessus un Train de bois flotté, les efforts qu'il fit pour cela lui firent quitter la perche , il tombe dans la Rivière & disparaît aussi-tôt en coulant à fonds ; mais comme on l'avoit vu tomber, plusieurs personnes , & particulièrement le père , s'empresserent à le chercher , & le repêchèrent peu de temps après. Il donnoit encore quelques signes de vie , mais il n'avoit plus de connoissance. Il fut sur le champ

porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on le déshabilla pour l'envelopper dans la couverture; après l'avoir bien essuyé, on le réchauffa en l'agitant & le frottant avec les Flanelles chaudes; & comme il ne tarda pas à recouvrer la connoissance, on ne crut pas nécessaire de lui administrer d'autres secours, on se contenta de lui faire boire du vin chaud avec du sucre, ce qui suffit pour le ranimer. On eut grande attention de le tenir chaudement dans le Corps-de-Garde dont on avoit allumé le poêle; & il n'en est sorti que vers deux heures après midi; on avoit eu soin de lui faire prendre quelque nourriture.

XIX. Le 9 Juillet 1774, à 7 heures
du soir.

La nommée *Marie-Magdeleine OLIVIER*, âgée de 57 ans, dans l'intention de laver du Linge à la Rivière, s'étoit avancée sur les Trains de bois au-dessus de la rue de Poitiers, elle tombe dans l'eau, & est apperçue par la Sentinel, qui siffla pour avertir au Corps-de-Garde, & qui néanmoins se met en devoir de la secourir, autant qu'il lui est

est possible. Cette Femme, en tombant, avoit été accrochée par ses harnes à une branche du Train, il n'étoit question que de lui prêter la main, & il eût été barbare de ne le pas faire sous le prétexte de la faction, aussi la Sentinelle ne délibéra-t-elle pas sur le parti qu'elle avoit à prendre, & ce Soldat charitable sauva cette Femme qui étoit dans le plus grand danger de périr. Plusieurs personnes étant accourues, la conduisirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où elle s'évanouit deux fois en peu de temps; cependant il ne fut nécessaire que de la sécher & la réchauffer, & deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'elle a avalé, l'ont mise en état de se retirer chez elle.

XX. Le 15 Juillet 1774, à 7 heures
1 quart du soir.

Le nommé *Gaspard CLAIRET*, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Mortellerie, s'étoit glissé dans des bateaux en vuidange garrés sous le Pont de l'Île Louvier: voulant passer d'un bateau dans un autre, il fait un faux pas, tombe dans la Rivière & est en-

III. Part. (1774)

E

traîné par le courant vers d'autres grands bateaux, à quelque distance de l'endroit où il étoit tombé. Le nommé *Jouanne*, Soldat des Ports, s'en étant apperçu s'empresa de courir à son secours, & vint à bout de le ratraper dans l'instant qu'il alloit couler sous les susdits grands bateaux, d'où il auroit été très difficile de le rechapper. Porté au Corps-de Garde de l'Isle Louvier, il a été déshabillé, séché & réchauffé, & on lui a fait avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée.

XXI. Le 24 Juillet 1774, à 3 heures de relevée.

Le nommé *Jacques VITAL*, Garçon Cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant chez le sieur Rigolet, Maître Cordonnier à la Halle, rue du Marché-aux-Poirées, se baignoit dans l'Isle Merdeuse, vis-à-vis du Palais-Bourbon : voulant s'avancer en pleine eau, il est entraîné dans un hay, au fond duquel il se sent précipiter ; mais comme il se débattoit beaucoup, & qu'il conservoit toujours sa tête, il revint cinq à six fois à la superficie de l'eau ; enfin, moyennant les efforts prodigieux qu'il n'avoit cessé

des Personnes Noyées. 51

de faire , il parvient à se tirer du pré-
cipice où il étoit , le courant l'entraîne
vers un grand bateau , où il a encore
la force de crier à son secours & de
s'accrocher avec ses mains à des pieux ;
mais le courage l'abandonnant bien-
tôt , sa connoissance se perd , il devient
sans mouvement , il se laisse tomber
au fond de la Rivière ; & , malgré
tous les efforts de ceux qui s'étoient
employés à le secourir , il n'en est re-
tiré qu'après un quart-d'heure de sub-
mersion totale . Il avoit alors tous les
signes de la mort la plus caractérisée ;
on le porte aussi - tôt au Corps-de-
Garde de l'Isle des Cygnes , d'où il est
sur le champ transféré dans une cham-
bre voisine à la Triperie . Là on l'es-
suie , on le frotte vivement avec des
Flanelles imbibées d'Eau-de-vie cam-
phrée , on l'agit , on le tourmente
beaucoup , on lui souffle par la bou-
che de l'air dans les poumons ; on lui
présente à boire de l'Eau-de-vie cam-
phrée , elle passe sans difficulté ; on
essaie en vain de le saigner à la jugu-
laire , le gonflement du col étoit trop
considérable ; on s'adresse au bras , mais
il ne sort pas de sang ; on a recours

E ij

52 *Tableau*

à la machine fumigatoire pour lui insinuer de la fumée de tabac par le fondement, on lui souffle de la même fumée dans le nez & dans la bouche; on lui donne encore de l'Eau-de-vie camphrée, qui ne paroît pas inutile; on lui introduit dans le nez une mèche de papier imbibée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce moyen semble un peu l'animer. Pendant qu'on faisoit toutes ces tentatives, les frictions n'étoient pas interrompues, elles se pratiquoient toujours; ainsi que la fumigation de tabac; ces secours se donnoient alternativement, en sorte que le Noyé n'étoit pas un instant tranquille. Il s'étoit déjà écoulé plus de deux heures, sans qu'on pût avoir des signes de vie bien apparents; enfin, cependant une nouvelle cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui donna, lui fit faire quelques soupirs, il rejetta, sans beaucoup d'efforts, un peu d'eau glaireuse & de nourriture; l'Emétique administré ensuite, ne fit que le fatiguer sans le faire vomir. On lui introduisit encore de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, cette opération parut le chagrinier, il s'agita sensiblement; on

essaya de nouveau & avec succès de le saigner au bras , le sang sortit assez bien , on en tira environ trois palettes ; on s'aperçut alors que sa respiration se faisoit plus librement , la connoissance parut aussi beaucoup plus décidée . Il sembloit se plaindre d'un embarras qu'il avoit dans le col & dans le nez , on lui donna à boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'il avala , & qui parut visiblement le fortifier . Pour lors sa connoissance se manifesta de plus en plus ; il se plaignit , en articulant avec beaucoup de peine , d'un grand mal de tête ; on lui tâta le pouls , il avoit une forte fièvre , le Chirurgien vouloit lui faire une seconde saignée , elle auroit été très-à-propos ; mais , parce qu'on lui dit que le Noyé alloit être conduit à l'Hôtel-Dieu , il se retira & ne reparut plus . Le malade ne fut cependant pas transporté , comme on l'avoit d'abord projeté & annoncé ; on reprit la fumigation de tabac par le fondement , elle fut continuée assez long-temps , & ne lui procura d'autre évacuation que de beaucoup de vents & d'urine claire ; il eut aussi une sueur considérable . Ces sécrétions se soutinrent , sans

E iii

interruption , jusques vers les quatre heures du matin ; pendant presque tout le temps qu'elles eurent lieu , c'est-à-dire , pendant environ quatre heures , il avoit ressenti des coliques considérables dans le ventre , qui lui occasionnoient beaucoup de tension ; enfin la fièvre tomba , le calme succéda , & il dormit très - tranquillement jusques à sept heures . A son réveil on lui fit prendre du bouillon , ce qui fut réitéré de temps en temps . Le mal de tête dont il s'étoit plaint subsistoit toujours ; mais il n'étoit pas , à beaucoup près , aussi violent qu'il avoit été d'abord . A deux heures après midi , il se retira à pied chez son Maître ; deux de ses camarades étoient venus pour l'accompagner .

Au bout de deux jours , il avoit encore de la pésanteur dans la tête , il nous a déclaré & certifié qu'il n'avoit aucune idée de tout ce qui s'étoit passé pendant tout le traitement qu'on lui a fait éprouver : il s'est très - bien porté depuis .

XXII. *Le 29 Juillet 1774 , à 7 heures du matin.*

Le nommé *Nicolas BOTTEL* , dit

la BASTILLE PLUMET, Charbonnier, travaillant à la décharge d'un grand bateau de Charbon, destiné pour l'Hôpital-Général, se trouve sur le plat-bord dudit bateau du côté qui étoit le plus avancé dans la Rivière, il fait un faux pas, & tombe dans un fond de sept à huit pieds d'eau. La tête toujours présente, il plonge trois ou quatre fois consécutives sans qu'il soit possible de lui donner du secours; enfin à la quatrième ou cinquième submersion, ses forces l'ayant presque abandonné, un de ses camarades parvient à le tirer à l'aide d'un croc. Le bateau de Charbon étant à Port, à l'embouchure de la Rivière des Gobelins, dont l'eau se trouve gâtée par les différents travaux qui se font dans cette Rivière, ledit *Boitel* n'avoit pu se défendre d'avaler de cette eau infecte: & lorsqu'il fut au Corps-de-Garde où il avoit été transporté, il se plaignit d'un très-grand mal d'estomach, occasionné par l'eau qu'il avoit avalée. Il n'a eu besoin que d'être déshabillé pour le changer de vêtements, & préliminairement on lui avoit fait boire de l'Eau-de-vie camphrée qu'il trouva très-désagréable; mais

E iv

qu'il déclara lui avoir fait un très-grand bien, elle lui avoit excité des envies de vomir; on voulut les réaliser par le moyen de l'Emétique, mais il n'y voulut consentir, il n'eut que le temps de se reposer; &, au bout d'une heure, il reprit son ouvrage, ayant toujours mal à l'estomach.

XXIII. *Le 31 Juillet 1774, à 10 heures du matin.*

Germain SANTON, Gagne-Denier, pêchoit à la Ligne avec un de ses camarades dans un bateau avancé sur la Rivière, du côté de l'Isle S. Louis, il tombe dans l'eau, en voulant passer dans un autre bateau; mais il est répêché par son camarade: & comme il n'étoit qu'évanoui, deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui fit boire, suffirent pour le ranimer.

XXIV. *Le 31 Juillet 1774, à 6 heures du soir.*

Le nommé *Pierre PETIT*, âgé de 18 ans, travaillant à la Moisson, passe la Rivière avec neuf ou dix personnes, dans un bateau au Port de l'Hôpital, pour arriver au Port au Plâtre, du côté

opposé. Quelqu'un de la battelée qui avoit un chien, le jeta dans l'eau pendant le trajet, pour le faire suivre à la nage : voulant, à dix ou douze toises du bord, retirer le chien, il se fait un mouvement dans le bateau qui le fait pancher d'un côté plus que de l'autre ; ce mouvement auquel ne s'attendoit pas *Pierre Petit*, qui étoit debout à la pointe du bateau, le fait tomber dans l'eau, le courant l'entraîne, il paroît & disparaît alternativement ; le Batelier court après, & le retire avec son croc dans le moment qu'il alloit couler sous des Trains de bois de charpente. Le Jeune-homme étoit pâle & défait, il n'avoit cependant pas tout-à-fait perdu la connoissance. On le mené au Corps-de-Garde du Port au Plâtre, on le dépouille de ses habits, on l'essuie, on le frotte avec les Flanelles séches pour le réchauffer ; on lui fait avaler, en deux fois, deux cuillerées d'Eau de-vie camphrée, qui lui firent rejeter quelques phlegmes, mais il ne rendit pas d'eau ; il dit qu'il ne croyoit pas en avoir avalé. Il resta au Corps-de-Garde pendant environ trois quarts-d'heure, on s'occupa à le réchauffer ; & comme

il étoit avec plusieurs parents & amis qui alloient avec lui à S. Denys où ils devoient coucher , chacun d'eux se prêta à lui fournir de ses propres vêtemens pour le mettre en état de continuer sa route. Avant que de partir, il dit qu'il ne ressentoit qu'un peu de foibleſſe , qu'il esperoit qu'elle fe paſſeroit moyennant l'exercice qu'il alloit faire.

XXV. *Le 11 Août 1774 , à 2 heures après midi.*

La nommée *TAILLARD*, âgée de 14 ans , fille de *Taillard*, Maître de Berge, descend au bord de l'eau vers le Port de la Grenouillère , elle vouloit laver du Linge , elle tombe à la renverse dans la Rivière , elle est aussi-tôt entraînée par le courant , & passe sous un Train de bois. Une jeune fille , qui étoit venue avec elle , l'ayant vue couler & disparaître , crie de toutes ses forces , appelle du secours , & indique l'endroit où elle avoit vu couler sa camarade. Les frères *Sallé* , Compagnons de Rivière , coururent aussi-tôt à la queue du Train ; & tout habillés qu'ils étoient , ils n'hésitèrent pas de se jeter à l'eau ,

l'un d'un côté & l'autre d'un autre; ils plongèrent plusieurs fois, & ne tardèrent pas à repêcher lad. *Taillard*, elle fut saisié par les cheveux & conduite à bord, elle étoit sans connoissance; mais le mouvement & l'agitation qu'elle éprouva en la portant au Corps-de-Garde de la Grenouillère, lui rappellèrent les sens; & sa mère s'étant aussi-tôt présentée pour la réclamer, on la lui remit pour la réchauffer & la soigner.

XXVI. *Le 21 Août 1774, à 5 heures après midi.*

Le nommé *Nicolas HURON*, Garçon Cordonnier, âgé de 14 ans, se baignoit dans l'Isle Merdeuse, il est entraîné par le courant: plusieurs Compagnons de Rivière qui s'en apperçurent, coururent à son secours; & l'un d'eux s'étant jetté à la nage pour le rattraper, fut assez heureux pour le saisir dans le moment qu'il alloit couler à fond, il n'étoit qu'évanoui: on le conduisit au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, il n'eût besoin que de boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, pour le ranimer & le mettre en état de retourner chez son Maitre.

XXVII. Le 23 Août 1774, à 3 heures
de relevée.

Le nommé *Jacques BIDALLE*, Répétiteur, tourmenté par la misère qu'il ne pouvoit supporter, à peine rétabli d'une maladie pour laquelle on l'avoit médicamenté à l'Hôtel-Dieu, étoit sorti le matin de cet Hôpital, se voyant sans ressource & ne sachant que devenir, il projette sa destruction; il se trouvoit près le Pont-aux-Choux, il se précipite dans le Fossé en se jettant par-dessus le parapet du Pont. Cette chute, plus heureuse qu'il ne le desiroit, ne le fit point changer d'idée; au contraire, car, n'ayant pu réussir, par ce moyen, il prit le parti de se noyer. Pour cet effet, il dirige ses pas du côté de la Rivière vers le Pont-Marie, il parvient à une Boutique de Poissons, de-là il entre dans la Rivière à un endroit où il trouve pied, il y marche jusques à une thouë garrée sous une arche du Pont. Alors on le voit s'arrêter pour faire le signe de Croix, il se laisse ensuite aller au gré de l'eau; on le vit aussi-tôt couler par-dessous la thouë, & il disparut. Le sieur Fontaine, Mar-

des Personnes Noyées. 61

échand de Poissons, qui étoit à sa fenêtre de l'autre côté de la Rivière, & qui l'avoit suivi dans cette dernière marche, crie au secours, indique l'endroit où le malheureux avoit disparu. Plusieurs Bateliers se réunirent avec des crocs pour le chercher; &, après environ une demi-heure de recherche, deux d'entr'eux le retirent, le tenant chacun par son croc, l'un l'avoit accroché par l'oreille, l'autre par la cuisse gauche, & les plaies qu'ils lui avoient faites, en le repêchant ainsi, saignoient beaucoup; il étoit absolument privé de connoissance; on apperçut cependant quelques foibles mouvements qui annonçoient des restes de vie, & qui encouragèrent à lui administrer les secours. En conséquence, on le porta au Corps-de-Garde du Port-au-Bled, on le déshabille pour l'essuyer; on l'enveloppe dans la couverture; on lui donne les friction avec l'Eau-de-vie camphrée, ainsi que l'insufflation par la bouche; on lui fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qui passe & paroît le ranimer, en lui impristant quelques mouvements plus sensibles. Un Particulier fumant qui se

trouvoit près le Corp-de-Garde y entre, souffle dans le nez & dans la bouche du Noyé la fumée de sa pipe, ce qu'il répéta assez long temps pour consumer, par ce moyen, une demi-once de tabac : enfin, au bout de trois quarts-d'heure de ces soins, on l'entend se plaindre qu'il a froid, on tâche de le réchauffer; on continue les frictions; & comme on ne discontinueoit presque pas de lui souffler de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche, ce secours lui excita une toux très-considérable, qui fut suivie d'un crachement de sang. Il auroit été à propos de le saigner dans ce moment, mais on ne le fit pas. Il y avoit plus de deux heures qu'il étoit au Corps-de-Garde; on requit M^e Bega, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui jugea à propos de le faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où l'on a employé tous les moyens nécessaires pour achever son rétablissement.

XXVIII. *Le 18 Septembre 1774,
à 5 heures après midi.*

Le nommé François dit *POIGNON*,
Garçon au service du Fermier des Gal-

liottes de Paris à Sévres, étoit sur celle qui descendoit à S. Cloud, il avoit le pied sur la corde qui tiroit à avalant, il ne pensoit pas au départ, il est renversé dans la Rivière, & repêché sur le champ avec des crocs. Il ne resta pas assez long-temps dans l'eau pour perdre tout-à-fait la connoissance, il étoit seulement saisi, mais il n'eût besoin d'aucun secours, on lui fit seulement changer de vêtements.

XXIX. *Le 21 Octobre 1774, à 2 heures après midi.*

Jacques CONARD, âgé de 9 ans, jouoit avec d'autres enfants sur le bord de la Rivière, près l'estacade du bras du Mail, il tombe dans l'eau, on le retire avec des crocs, il n'avoit pas perdu la connoissance; on le remet à sa mère qui l'a réclamé pour lui faire ce qui lui étoit nécessaire.

XXX. *Le 8 Novembre 1774, à 1 heure après midi.*

Jacques ONFROY, Vigneron, demeurant à Cormeil, ayant bu plus que d'ordinaire, descendit par l'escalier du Quai de la Vallée pour satisfaire à un

besoin , il entre dans la Rivière , & se sentant entraîné par la rapidité de l'eau , il s'accroche à un bateau à Lessive , en criant à son secours. Le nommé *Louis Dutalle*, Garçon Cordonnier , qui passoit sur le trottoir du Quai , l'ayant entendu , courut en avertir au Corps-de-Garde d'Henri IV , au milieu du Pont-Neuf ; le Sergent s'y est fut le champ transporté avec son Escouade , & sont arrivés assez tôt pour le retirer ; alors les forces lui manquoient , & il commençoit à perdre courage , il a été conduit au Corps-de-Garde , où il n'a eu besoin que d'être séché & réchauffé.

XXXI. *Le 18 Novembre 1774 ,
à 5 heures après midi.*

Géorges Roux, Compagnon Ebéniste , excité par un mouvement de désespoir à se noyer , monte sur un Train de bois au Port de la Rapée , il se jette dans la Rivière ; mais il est heureusement accroché par ses habits à des habillots du Train , sans quoi il auroit été à fond. Le nommé *Diot* , Remplisseur de Tonneaux , qui l'avoit vu se débattre pour se débarrasser , courut à son secours , & le retira de l'eau , il n'avoit

n'avoit pas encore perdu la connoissance , il n'a eu besoin que d'être déshabillé , séché & réchauffé ; & , conduit chez M^e Morel , Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville , il a été mené dans les prisons de la Ville.

XXXII. *L^e 21 Novembre 1774,*
à 6 heures 3 quarts du soir.

Le sieur *DARBLAIT*, âgé de 15 à 16 ans, demeurant chez M^e Lamotte, Procureur au Châtelet , rue Perdue , voulant noyer un chat , le jette dans la Rivière par - dessus le Pont de la Tournelle ; mais s'étant apperçu que cet animal gagnoit le rivage , & craignant qu'il ne retournât à la maison , il descend au bord de la Rivière. Placé à un endroit de la Berge où l'eau est retenue par des pilotis qui forment une digue assez élevée , il veut empêcher le chat de s'approcher; pour cet effet , il lui lance plusieurs pierres dans l'espérance de l'éloigner. Il avoit neigé pendant le jour , & l'endroit où étoit le Jeune - homme étoit garni de verglas , le pied lui glisse en faisant le

III. Part. (1774) F

mouvement de jeter une pierre , il tombe dans l'eau & est entraîné dans un fond de dix à douze pieds , il revient à la superficie , il crie à son secours ; la Sentinelle qui l'entendit se hâte de se transporter à l'endroit où un instant auparavant il avoit apperçu le Jeune - homme ; mais il ne le trouva qu'à environ vingt-cinq à trente pieds de - là où le courant l'avoit déjà entraîné. Le Jeune - homme , animé par la crainte de périr , se débattait de toutes ses forces , & sollicitoit du secours avec le plus grand empressement. Le Soldat , touché de ses prières , fait des tentatives pour l'empêcher de périr , il parvient à le retirer. On le transporte aussitôt au Corps-de-Garde , on le met nud , on l'essuie avec une Flanelle , on le couvre avec différentes hardes qui se trouvèrent alors au Corps-de-Garde ; on le réchauffe avec beaucoup de soins ; & , après lui avoir fait avaler un petit verre d'Eau-d'anis & l'avoir revêtu de nouveaux habits qu'on lui avoit apportés , on le reconduisit chez lui , il avoit passé environ une heure & demie dans le Corps-de-Garde.

XXXIII. Le 2 Décembre 1774,
à 7 heures du soir.

La nommée *Magdeleine BONNOT*,
Femme de *Joseph Dedé*, Negre de na-
tion, ci-devant Observateur pour la
Police, au service du sieur Landon,
Inspecteur, a été précipitée dans la
Seine par-dessus le Pont-Rouge. Vou-
lant se défendre, elle trouve le moyen
de s'accrocher à une des pieces de bois
formant le parapet du Pont, mais elle
en fut bientôt détachée par le misé-
rable qui vouloit la faire périr ; elle
crie à son secours & tombe dans la
Rivière : ses cris & le bruit qu'elle fit
en tombant, se firent entendre par la
Sentinelle qui siffla de manière à faire
comprendre qu'il se passoit quelque
chose d'extraordinaire. Le nommé *Con-
damina*, Pêcheur, alors retiré dans sa
chambre au quatrième étage Port S.
Landry, frappé du bruit qu'il venoit
d'entendre, averti en même-temps par
le sifflet de la Sentinelle, ne douta pas
que ce ne fût quelqu'un qu'on avoit
jetté dans l'eau, il descendit prompte-
ment avec sa lanterne, & courut à son
bateau pour le détacher & se mettre

F ij

en état de secourir la malheureuse *Dedé*. La Sentinelle qui avoit vu passer quelque chose sur la Rivière & suivre le fil de l'eau, dirigea la marche de Condamina, qui, sur son avis, conduisit son bateau à force de rames du côté du Pont Notre-Dame. Cette Femme, en tombant, avoit été deux fois à fond & étoit revenue à la superficie, elle n'avoit cessé d'implorer du secours, tant qu'elle avoit eu de la connoissance ; mais enfin elle la perdit & fut entraînée par le courant au-delà du Pont Notre-Dame ; car ce fut près du passage de l'ancienne Triperie que Condamina, qui l'aperçut flottante à la faveur de ses hordes, la tira avec son croc, & parvint, à l'aide de quelqu'un, à la mettre dans son bateau ; il la conduisit à bord, il la chargea sur ses épaules pour la porter plus promptement, en passant par la Ville, au Corps-de-Garde de la Grève : elle étoit sans connoissance, elle ne donnoit aucun signe de vie, elle avoit les deux bras pliés & écartés de son corps, ses jambes étoient roides, son visage étoit pâle & défait, elle avoit les yeux à demi-ouverts & fixes, sa bouche étoit

fermée , mais ses dents n'étoient pas tout-à-fait ferrées. On voulut la déshabiller , on ne peut en venir à bout qu'en coupant ses hardes , il eût été impossible , à moins que de risquer de lui casser les bras , de les lui redresser ; on parvint à la mettre nue , on l'essuya , on lui couvrit la tête avec le bonnet de laine , on l'enveloppa dans la couverture ; alors on lui administra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée ; on ne tenta ni l'insufflation , ni la fumigation de tabac : on lui présenta une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée , elle ne passa pas : on pratiquoit toujours les frictions avec force , & on ne cessoit de l'agiter en la tournant de côté & d'autre ; au bout d'environ une demi-heure , on lui donna une seconde cuillerée d'Eau - de - vie camphrée , elle l'avala ; alors on apperçut que ses bras étoient moins roides , on crût même entrevoir qu'elle faisoit quelques mouvements ; on lui fit encore avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qui lui occasionna quelques soulevements d'estomach : enfin elle commença à faire entendre quelques plaints qui , par le moyen des fric-

tions que l'on ne discontinueoit pas, dégénérèrent en cris & ensuite en hurlements. Peu de temps après, elle se plaignit distinctement qu'elle étoit gelée, elle frissonna, on chercha à la réchauffer par l'application continuelle des Flanelles chaudes. Sa connoissance parût successivement se rétablir, elle s'écria : *Je n'en reviendrai jamais, ah le misérable!* Après deux heures de ces secours non interrompus, on lui fit boire un peu d'Eau de-vie simple, elle lui fit plaisir, & elle sentit petit à petit ses forces revenir ; enfin, on la conduisit dans une voiture à l'Hôtel Dieu, où on l'a soignée conformément à sa situation, & elle a achevé de se rétablir : elle jouit actuellement d'une bonne santé.



S E C O N D E C L A S S E.

NOYÉS qui ont éprouvé les secours sans succès. Raisons plausibles déduites de l'état de plusieurs Noyés, lesquelles font présumer que les succès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

I. *Le 4 Février 1774, à 5 heures après midi.*

Les sieurs *Claude CHAPELAIN & François -Géorges MIGOT*, Ecoliers, glissoient avec des patins sur la glace dans une des flâches de la plaine d'Ivry, où l'eau s'étoit épanchée, la glace se brise, les deux Jeunes-gens enfoncent & se noyent ; on les cherche en vain pendant long-temps à l'aide de crocs & de flambeaux allumés. On renonce à cette recherche, on la reprend le lendemain dès le matin ; enfin, au bout de quatorze heures de submersion, on parvient à les repêcher. On tente mal à propos tous les moyens possibles pour les rappeler à la vie, mais on n'eût aucun succès.

M. Faguer, Chirurgien de l'Hôpital, qui a été requis pour les secourir, avoit observé que les frottements qu'on leur donnoit détachoient l'épiderme, il conclut que les corps étoient gelés.

Suit le Rapport de M. Faguer, & les Remarques qu'il a communiquées à M^e Blanchet, Commissaire de la Ville, qui nous les a remis pour être insérées dans le présent détail.

R A P P O R T de M. F A G U E R , Chirurgien de l'Hôpital-Général, touchant la submersion des sieurs Claude Chapelain & François - Géorges Migot.

J'ai été appellé le 5 du mois de Février, à dix heures du matin, par M. de Vainfrais, pour constater la mort de deux Jeunes-gens, lesquels ont tombés dans l'eau, un peu au-dessus de la Garre, & y ont restés près de quatorze heures, puis ensuite ont été transportés chez le Garde-Chasse du lieu, où j'ai fait ce qui suit pour m'assurer de leur mort, & pour répondre aux intentions des parents qui se seroient reprochés d'avoir négligé les moyens de rappeler à la vie des enfants qui leur étoient chers.

J'ai

J'ai employé la chaleur du fumier, celle d'un feu médiocre, les frictions séches sur tout le corps avec des linges chauds, les fécousses répétées, l'insufflation de l'air dans la poitrine, les fumigations de tabac par l'anus. J'ai versé dans les narines de l'esprit volatile de Sel-Ammoniac & les sternutatoires les plus forts, tous ces moyens méthodiquement administrés ont été sans succès. Je n'ai reconnu aucun signe de vie: au contraire, j'ai remarqué que les articulations avoient une roideur presqu'invincible, & que les membres restoient dans la position où on les mettoit, que les yeux étoient flasques, & couverts d'une toile glairue très-fine, qui se fendoit en plusieurs morceaux quand on y touchoit. Ces derniers signes, d'après M. Louis, célèbre Chirurgien, constatent la mort d'une manière indubitable. Je n'ai pas poussé plus loin mes tentatives, étant persuadé qu'elles auroient été inutiles.

En foi de quoi je donne le présent Certificat pour valoir à ce que de raison. A Paris, ce 7 Avril 1774.

FAGUER.

III, Part. (1774)

G

OBSERVATIONS de M. *Faguer*, Chirur-
gien de l'Hôpital - Général.

Vous m'avez engagé, MONSIEUR, à vous faire part de mes Réflexions relativement à l'administration des moyens qu'on emploie pour rappeler à la vie ceux qui ont resté quelques heures dans l'eau : je vais vous satisfaire. Il feroit à propos que ceux que l'on a choisis pour remplir ces fonctions fesoient saigner, ou au moins eussent recours aussi-tôt à un Chirurgien, puisque le premier de tous les secours doit être la saignée de la jugulaire. Le Sergent que j'ai vu opérer sous mes yeux, n'a point proposé cette opération. Ce n'est pas dans cette circonstance seulement que j'ai remarqué son impéritie, il y en a bien d'autres que je vais vous exposer. Il a omis de donner à la tête la situation convenable pendant le temps des frictions sèches : elle étoit renversée en arrière. Cette position est nuisible au retour du sang, & est des plus dangereuses ; il faut qu'elle soit un peu inclinée en devant. Il verroit des Liqueurs spiritueuses dans la bou-

che sans être assuré si le malade pourroit les avaler , autre faute grossière qui peut procurer la suffocation. Lorsqu'il a employé les fumigations de tabac par l'anus , il n'a point eu l'attention de vider l'intestin rectum , & les matières dont il étoit rempli bouchoient la canule , la vapeur n'a pu passer dans les intestins. De plus , la mauvaise position qu'il donnoit au malade eût été une double raison pour s'opposer en partie à son introduction , puisqu'il plaçoit le corps en ligne droite , & qu'il faut qu'il décrive une courbe , afin de tenir les muscles du bas ventre dans le relâchement , & que la distension du ventre se fasse plus facilement. Il seroit à propos de joindre des cuitettes de différentes grandeurs aux instruments que contiennent les Boëtes , ainsi que des petites éponges pour boucher exactement l'anus , qui , dans ces circonstances n'ayant aucun ressort , laisse aisément échapper l'air que l'on a introduit. Il ne faut point réchauffer les malades par un trop grand feu , & celui qu'on a fait n'étoit pas supportable. Il faut observer de ne pas trop surcharger la poitrine par le poids du

G ij

sumier , crainte de gêner les fonctions de la respiration : si je ne me fusse opposé aux intentions dudit Sergent , il auroit étouffé son malade. J'ai remarqué que le tuyau dont on se sert pour l'insufflation de l'air dans la poitrine , est trop court & trop gros. La difficulté que l'on éprouve dans ces circonstances pour écarter les mâchoires , est un obstacle à son passage. De plus , il faut fermer le nez & la bouche avec la plus grande exactitude , si l'on veut que l'air passe dans les poumons , & c'est ce qui n'a point été observé. J'ai dit qu'il falloit que le tuyau fût plus allongé , afin que l'air , n'ayant pas un espace aussi long à parcourir , puisse pénétrer avec plus de force. Je n'entrerai point dans de plus longs détails sur cette matière pour prouver la validité de mes raisons , elles sont fondées sur des principes certains , & que l'on ne peut contester. Je ferai satisfait , si mes Observations peuvent contribuer à la perfection de l'Art ; & si ceux qui ont établis des secours aussi salutaires par un zèle d'humanité & pour la conservation des Citoyens , emploient toute leur sagacité dans le choix qu'ils feront

des Personnes Noyées. 77
des sujets qu'ils destinent à l'adminis-
tration de ses remèdes.

Ces Observations qui sont de M. *Faguer* sont importantes, elles doivent servir à toutes les Personnes chargées de l'administration des secours. Nous les faisons avec d'autant plus d'em- pressement, que tous les mois, en faisant la visite des Corps-de-Garde & la répétition de la manière dont les secours doivent être donnés aux Noyés, nous avons attention de recommander qu'on évite la plus grande partie des fautes reprochées par M. *Faguer*. Ces fautes, à la vérité, ont été commises sur deux sujets décidément morts, puisqu'ils avoient passé quatorze heures sous les glaces ; mais nous sommes caution, à la honte de l'Humanité, qu'elles se commettent souvent dans des circonstances où elles peuvent être funestes, & nous désirerions que toutes les Personnes qui ont connoissance de quelque imperfection, soit dans l'Etablissement même, soit de la part de ceux qui administrent les secours, voulussent bien les communiquer.

II. Le 24 Mai 1774, à 1 heure
après midi.

Le Fils du nommé Trouillard, Batelier à Passy, âgé de 8 à 9 ans, étoit assis sur la levée d'un bachot billé dans les bras de l'Isle des Cygnes; des Bateliers remontoient à bras un autre bachot, ils n'avoient pas eu l'attention d'en retirer les rames, elles étoient déployées sur le bachot, l'Enfant, frappé par une de ces rames, est précipité dans l'eau. Au lieu de le secourir sur le champ, les Bateliers, effrayés de l'accident, se sauvent, & l'Enfant se noie; il est cependant repêché peu de temps après par le moyen d'un filet qui se trouva à portée. L'Enfant étoit encore un peu chaud, on auroit dû le porter au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, mais le père s'y refusa; il crut mieux faire, il le chargea sur ses épaules pour le mettre dans son bateau, il traversa la Rivière pour le conduire chez lui à Passy. M. du Rocher, dépositaire d'une Boîte-Entrepôt, & la Dame son épouse, s'y sont transportés avec la Boîte, ils ont fait successivement donner à cet Enfant tous

les secours qu'elle contient, ils ont été constamment administrés pendant quatre heures; enfin ne voyant aucun succès, le Chirurgien du lieu, qui avoit dirigé l'administration des secours, jugea à propos de les discontinuer, & l'Enfant fut abandonné.

L'attachement paternel a pu être préjudiciable à cet Enfant, il étoit encore chaud lorsqu'on l'a retiré de l'eau; il y avoit donc beaucoup d'espoir de le faire revenir; un instant de plus ou de moins peut être très-consequent. D'ailleurs on a employé beaucoup de temps à le transporter à Passy, & les secours ont été beaucoup plus tardifs, que si on l'eût porté sur le champ à l'Isle des Cygnes.

III. *Le 7 Juillet 1774, à 10 heures
& demie du matin.*

Le nommé *Claude JOLY*, âgé de 50 ans, travailloit sur le grand bras de la Rivière de Seine à débarder des Fagots, il tombe dans l'eau; on est obligé de déranger plusieurs bateaux pour le chercher, il n'est repêché qu'à midi. Porté au Corps-de-Garde de l'Isle Louvier, un Chirurgien qui avoit été requis

G iv

80 *Tableau*

l'examine, il apperçoit que *Claude Joly* a une plaie sanguinolente à la tempe; malgré cela, on essaie de lui administrer tous les secours, on n'en omit aucun, & on les pratiqua constamment pendant plusieurs heures sans aucune apparence de succès. Enfin, le Chirurgien qui les avoit déclaré inutiles avant qu'on les commençât, & qui voulut ensuite se retirer après avoir tenté une saignée au bras & une à la jugulaire, qui ne fournirent pas de sang, insista pour qu'ils ne fussent pas continués plus long-temps; & le cadavre a été remis, après les formalités d'usage, à sa veuve pour le faire enterrer.

IV. *Le 24 Juillet 1774, à 4 heures après midi.*

Un Jeune-homme inconnu, âgé de 12 à 13 ans, se baignant à la tête de l'Isle Louvier près l'Estacade, est entraîné au fil de l'eau & se noie, il passe par-dessous plusieurs bateaux sans qu'on puisse le secourir; enfin, après environ trois quarts-d'heure de submersion, il est repêché sans aucun signe de vie. On le porte au Corps-de-Garde; on lui administre tous les secours

d'usage en pareille circonstance ; on lui ouvre la jugulaire qui ne fournit point de sang , & le Chirurgien jugeant tous ces secours inutiles , les fait discontinuer , & l'Enfant est abandonné après plusieurs heures d'un travail infructueux .

V. Le 24 Juillet 1774 , à 4 heures
après midi .

Le Fils du nommé *Bigot* , Maçon à S. Cloud , âgé de 12 à 13 ans , se baignant près du Moulin du Pont , se noie & va à fond , ses camarades qui s'en apperçoivent crient au secours ; un Batelier arrive , qui essaie à plusieurs reprises de le repêcher , enfin il le retire au bout d'une grande demi-heure de submersion totale . On le porta au loin dans une maison où étoit la Boëte-Entrepôt pour les Noyés (il se passa au moins une demi-heure avant qu'on fût en état de lui donner les premiers secours) , il n'y avoit que des Demoiselles dans cette maison , elles font porter la Boëte chez M. le Comte , Chirurgien , qui fait en vain administrer à l'Enfant tous les secours indiqués , pendant plusieurs heures ,

après lesquelles on proposa d'enterrer le Jeune - homme dans du fumier de cheval ; on le fit , mais on n'en tira pas plus de succès que des moyens précédents. On porte ensuite l'Enfant chez son père , où le sieur la Bastide , Chirurgien , animé du plus beau zèle pour le bien de l'Humanité , voulut , pour son propre compte , employer de nouveau les moyens contenus dans la Boëte , ils furent encore infructueux. Enfin , après avoir fait pendant très-long - temps toutes les tentatives possibles pour rappeler cet Enfant à la vie , il fut abandonné comme sans ressource.

On observe que cet Enfant ayant été repêché avec beaucoup de peine par le moyen d'un croc , il est possible qu'il en ait reçu des blessures mortelles , quoique les Chirurgiens n'en aient pas fait l'observation.

VI. *Le 12 Octobre 1774 , à 4 heures après midi.*

Une petite Fille de *Laurent Lemair*, Savetier , rue de Gaillon , âgée de 2 ans & demi , étoit seule dans la cour de son père , elle s'approche d'un ba-

quet rempli d'eau , elle en souleve le couvercle , elle regarde dans ce bauquet & y tombe à la renverse. (Personne n'avoit été témoin de cet accident , mais on prétend que cet Enfant avoit pu rester submergé au moins un quart-d'heure). Sa mère & des voisins qui survinrent la trouvèrent les pieds en haut & la tête en bas dans le bauquet ; on la retira aussi-tôt , elle avoit encore un peu de chaleur , & on remarqua qu'elle avoit au front une contusion très-sensible. On la déshabille à moitié , on attend l'arrivée d'un Chirurgien qu'on envoya querir. Pendant ce temps , on étoit resté tranquille ; enfin le Chirurgien se présente , il examine l'Enfant , il la trouve tout-à-fait froide & à moitié nue ; on achève de la déshabiller , on l'enveloppe dans une couverture de laine , on tâche de la réchauffer auprès d'un feu clair ; on lui donne des frictions par - tout le corps avec des linges chauds , & on emploie tous les moyens possibles pour la rappeler à la vie. Après environ une heure de ces soins & autres qui furent sage-ment administrés , la Boëte pour les Noyés arrive , on met en usage tous

84

Tableau

les secours qu'elle contient , on les continue constamment pendant plus de deux heures : enfin s'étant apperçu que , loin de prendre de la souplesse & de la chaleur , les membres , ainsi que tout le corps , devenoient de plus en plus roides & froids ; le Chirurgien se retira , & l'Enfant fut jugé mort sans ressource.



TROISIÈME CLASSE.

NOYÉS repêchés & jugés morts, sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeler à la vie.

NOYÉS dont on a eu connaissance de la submersion, & qui n'ont pas été retrouvés, malgré les recherches qu'on en a faites.

I. Le 6 Février 1774.

Un Compagnon - Metteur à Port, travaillant sous une des arches du Pont Notre-Dame à retirer un bateau naufragé, tombe dans la Rivière, & n'est repêché que plusieurs jours après, on ne lui a administré aucun secours.

II. Le 4 Mai 1774.

Le Fils du nommé Beaulieu, Gagné-Denier, passant sur des planches pour entrer dans un bateau, tombe dans l'eau & se noie, il n'est repêché que le 14 Mai suivant.

III. Le 6 Mai 1774.

On a repêché dans la Seine le cadavre d'un Homme inconnu, paroissant noyé depuis plusieurs jours.

IV. *Le 8 Mai 1774.*

Idem.

V. *Le 18 Mai 1774.*

Idem.

VI. *Le 17 Juin 1774.*

La Demoiselle *SAVEUX*, qui s'est noyée en voulant secourir sa Tante, n'a été repêchée que trois jours après.

VII. *Le 4 Juillet 1774.*

La nommée *Rose*, Fille Domestique, étant dans un bateau où elle avoit fait la débauche en vin, &c. tombe dans l'eau & se noie, on n'a pu la retrouver quelques recherches qu'on en ait faites.

VIII. *Le 25 Juillet 1774.*

Un Particulier inconnu s'est jeté dans la Rivière par-dessus le Pont-Royal, il n'a pu être repêché.

IX. *Le 11 Septembre 1774.*

Une Femme qu'on n'a pas connue a été repêchée, & on a jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps.

X. Le 24 Septembre 1774.

On a pêché, dans les environs du gros Caillou, un Homme qu'on n'a pu connoître.

XI. Le 28 Octobre 1774.

Une Femme d'environ 40 ans, a été repêchée près le Bacq des Invalides ; on n'a pu la connoître.

XII. Le 6 Novembre 1774.

On a retiré de la Rivière le cadavre flottant d'une Femme inconnue, noyée depuis long-temps.





DÉTAIL

Concernant les NOYÉS tant dans les Provinces de la France que dans les Pays étrangers,

M A D R I D.

Le 9 Août 1774.

Un Enfant de 20 mois, du Bourg de Priego, dans la Province de Cordoue, tomba dernièrement d'une fenêtre dans un canal qui couloit au dessous. Après une demi-heure son père parvint à le retirer ; il avoit tous les symptômes de la mort ; on lui appliqua les remèdes usités en pareil cas, &c, malgré leur imperfection & l'impéririe de ceux qui les employèrent, l'Enfant donna bientôt des signes de vie, & ne tarda pas à prendre le sein de sa mère.

L I V O U R N E.

I, *Le 4 Août 1774.*

Un Enfant de 6 ans, fils d'un Napolitain, établi dans cette Ville, ayant

eu

eu ces jours-ci le malheur de tomber dans la Darsenne de ce Port, sans avoir été apperçu de personne, a eu celui de se noyer. Cependant son cadavre ayant été vu flottant sur l'eau, il en a été retiré, & tout le monde qui accourroit en foule, disoit qu'il étoit mort sans ressource ; mais un Marin nommé *Viola* de Naples & un autre nommé *Barelli* de cette Ville, tous deux experts dans les opérations à faire en pareil cas, les mirent aussi-tôt en usage ; &, au bout d'une demi-heure, le noyé commença à donner des signes de vie ; on a redoublé les soins ; &, au bout de quatre heures, cet Enfant a repris connoissance. Transporté sur un lit & fortifié par des remèdes, il a enfin recouvré la santé, & même dans un état plus parfait ; puisqu'avant sa chute, il avoit une fièvre opiniâtre dont il se trouve heureusement délivré.

On ne peut trop citer ces sortes d'exemples pour le bien de l'Humanité.

II. *Le 24 Août 1774.*

Le Gouvernement vient d'accorder une gratification de cinq sequins (52 L. 10 f.) à un Matelot, pour avoir retiré

III. Part. (1774) H

de la Mer un Enfant qui y étoit tombé, & qui, après quatre heures des secours usités en France en pareil cas, fut rappelé à la vie.

FLORENCE.

I. Le 26 Octobre 1774.

La Méthode publiée dans la ville de Paris en faveur des Noyés, a été adoptée à Florence où l'on vient d'en éprouver les bons effets.

Vers la fin de *Septembre* dernier, une Femme tomba dans l'Arno, elle fut apperçue par un homme qui courut à son secours, & parvint à la tirer sur le rivage. Comme elle paroissait morte, on lui administra les secours prescrits par la ville de Paris; en peu de temps on la vit reprendre ses sens, & bientôt après elle recouvra sa parfaite connoissance.

LONDRES.

I. Le 19 Août 1774.

Le nommé *VOOLLECRT* qui, après avoir été retiré de l'eau la semaine dernière, avec tous les symptômes de la mort, a été rappelé à la vie par le

des Personnes Noyées. 91

sieur Hodgson, Chirurgien, a paru, Mardi 16, à l'Assemblée générale de la Société, établie pour sauver les Noyés, & y a fait ses remerciements au Lord-Maire, ainsi qu'aux autres Membres qui la composent, comme aux Auteurs de sa conservation: cet Acte de reconnaissance a ranimé le zèle de la Société.

II. *Le 19 Août 1774.*

Une Femme jeune & bien mise se jeta dernièrement dans l'Etang des Prés S. Georges. Un Passant qui la vit, s'y précipita presqu'en même-temps pour la sauver, & la ramena sur le bord; le Peuple s'y attroupa, & les prompts secours qui lui furent donnés la rappellèrent à la vie, qu'elle sembloit avoir perdue. En vain on lui demanda quel motif avoit pu la porter à cette action, & si elle en avoit du repentir? Elle ne fit aucune réponse; celui qui l'avoit retirée de l'eau, & qui paroiffoit un homme honnête, se mit à lui faire des reproches sur son silence opiniâtre, &c. On peut voir le reste de l'Histoire dans le *Journal Historique & Politique*, N° XXIV, 30 Août 1774, fol. 326.

H ij

III. Le 30 Août 1774.

Un Particulier du lieu de Poplar, tomba ces jours derniers dans la Tamise, & fut retiré de l'eau avec tous les symptômes de la mort, par un Matelot qui s'exposa lui-même à périr pour le sauver. Les secours ordinaires qui lui furent administrés par les Officiers préposés par la Société pour sauver les Noyés, le rendirent en peu de temps à la vie.

IV. Le 4 Octobre 1774.

Le sieur SCOTT, Capitaine du Navire *la Favorite*, étant tombé dans l'eau, en fut retiré avec tous les symptômes de la mort; mais au moyen des secours qui lui furent administrés, il a été rappelé à la vie.

V. Le 10 Octobre 1774.

Ces jours derniers on a rappelé à la vie un Particulier qui étoit tombé dans la Tamise, & qui, après être resté huit minutes au fond de l'eau, en avoit été retiré avec toutes les apparences de la mort. Dans un soulevement des Charbonniers, arrivé il y a quelques

années , ce même Homme , doué d'une force extraordinaire , en avoit arrêté cinq à lui seul.

DE RIÉS EN BAS POITOU.

Le 15 Septembre 1773.

M. Mornet , Syndic de la Paroisse de Notre-Dame de Riés en bas Poitou , Evêché de Luçon , nous mande que le 15 Septembre 1773 , un Enfant de 4 ans , fils de *Joseph Jonnet* , Maréchal-Taillandier du Bourg de Riés , se noya dans la Rivière du Ligneron , auprès du Pont de la Paroisse , & que , par ses soins , il a été rappelé à la vie. Le détail qui suit est tel que nous l'avons reçu. *Signé DE M. MORNET.*

Le père de l'Enfant , averti par les cris de deux Voyageurs qui apperçurent les premiers cet Enfant que la Mer entraînoit en se retirant , fut aussi-tôt rendu que moi sur la Rivière , il se jeta à l'eau & retira son Fils dans le moment qu'il couloit bas ayant la tête plongée ; il étoit sans connoissance , il avoit le corps froid , les membres roides , l'estomach & le ventre gros & tendus , les paupières , la bouche & quelques

autres parties du corps violettes, & on pouvoit le regarder comme mort. Un des Voyageurs, dans le premier moment du trouble, & suivant cette ancienne coutume aussi ignorante que meurtriére, commença à le tenir par les pieds la tête en bas; étant un peu instruit par les papiers publics, je m'y opposai & commençai par lui faire ôter sa robe, & le fis mettre dans une position naturelle. Sa mère arrive, elle le fait porter dans une maison voisine, alors je lui fis chauffer des vêtements de Molleton & de Flanelle pour le couvrir; je lui fis des frictions par-tout le corps; je le couchai dans un lit bien bassiné: pendant ce temps, je fis chauffer des cendres pour y enterrer le corps de l'Enfant, excepté la tête. Au bout d'une demi-heure, il donna quelques signes de vie, il fit quelques mouvements de ses bras, il remua les lèvres, le visage alors étoit moins froid, j'entretins la chaleur des cendres en les renouvellant; &, au bout d'une autre demi-heure, cet Enfant parut reconnoître sa mère, il articula quelques mots, alors je lui présentai à boire un peu de Cardamôme, il en but très-

peu, & parut y répugner. Trois quarts-d'heure après, il eut bonne connoissance, & il tomba dans un grand assoupiissement; alors sa mère l'emporta chez elle pour le coucher dans un lit chaud. On l'agitait de temps en temps pour le réveiller, & chaque fois il demandoit à boire; on lui donna du vin blanc du Pays qu'il but sans répugnance. Il eut des évacuations abondantes par haut & par bas, & il urina beaucoup. Il dormit ensuite fort tranquillement le reste de la nuit. Le lendemain il déjeuna avec appetit comme à son ordinaire. Il s'est toujours bien porté depuis cet accident; mais il craint l'eau au point de le faire pleurer, lorsqu'on lui propose d'aller à la Rivière.

DE CROISIC EN POITOU.

Le 5 Avril 1774.

Nous transcrivons le Rapport que nous a envoyé M. Pellu, Chirurgien du Croisic.

Le 5 du mois d'*Avril*, vers les onze heures du matin, à l'issue de la Grand-Messe, j'aperçus sur le bord du Quai une foule de personnes qui excita ma

curiosité , & m'engagea de m'y transporter ; mais je n'eus pas le temps d'y aller, plusieurs Particuliers vinrent au-devant de moi , & me prièrent d'examiner un Enfant qu'on venoit de pêcher flottant entre deux eaux. Je l'examinai très - scrupuleusement , je le trouvai froid , sans mouvement ni respiration , la bouche couverte d'écume ; enfin , selon moi , tous les signes caractéristiques d'un parfait noyé. On reconnut cet Enfant dans l'instant ; je le fis transporter chez lui ; je fis faire du feu ; pendant ce temps on le déshabilla ; je fis chauffer une couverture de laine ; je le fis étendre dessus vis-à-vis le feu ; en même-temps je lui fis des frictions séches avec un morceau d'Etoffe aussi de laine , & chaude sur toute l'habitude du corps , sur-tout au col , à la poitrine & au bas ventre ; ensuite je lui introduisis de la fumée de tabac dans le bas ventre par l'anus avec deux pipes , & suivant la Méthode indiquée par M. Louis dans une de ses Leçons de Physiologie. Après un quart - d'heure de mes soins répétés , le Noyé fut assez heureux d'en éprouver l'efficacité , je fus aussi très-satisfait. Je redoublai mes soins ,

soins, l'Enfant fit quelques mouvements, la bouche s'ouvrit tant soit peu ; aussi-tôt je lui introduisis de la fumée de tabac dans la poitrine, le Noyé fit quelques efforts pour tousser, il alla à la selle ; je le fis envelopper dans une couverture & le fis porter dans son lit, la poitrine & la tête un peu élevées, puis j'essayai de lui faire prendre, à la cuiller, d'un petit Cordial, le malade en avala ; alors les signes de vie se fortifièrent, l'Enfant se tourna de côté & d'autre, il crio, il ouvrit les yeux, se plaignit ; enfin tout cela se passa dans l'espace d'une heure de temps ; mais l'Enfant ne recouvrira sa parfaite connoissance qu'à huit heures du soir. Le lendemain matin, cet Enfant demanda à déjeuner dès cinq heures ; ensuite il se leva & alla courir avec ses camarades comme à l'ordinaire.

Cet Enfant a sept ans, il appartient à une pauvre veuve de Marin chargée de quatre autres. On conjecture qu'il a pu rester au moins une demi-heure dans l'eau avant qu'on le repêchât.

- III. Part. (1774)

I. Le 30 Juillet 1774.

La Femme *FATTEL*, Batelière, venant de se baigner dans la Saône, près du Pont de pierre, & arrivée au Port de S. Antoine, voulant traverser d'un batelet dans un autre, elle tomba dans la Rivière, & fut retirée sur le champ par son mari ; elle étoit sans connoissance & sans mouvement dans son bateau, lorsque j'arrivai avec M^e Maréchal mon Confrère ; je la fis secouer & agiter, je lui fis respirer de l'Eau de Luce ; elle fut déshabillée & séchée avec des draps chauds ; le pouls se faisoit à peine sentir, je lui fis avaler une cuillerée d'Eau-de-vie animée avec de l'Eau de Luce ; après cinq ou six minutes de secours, elle revint à elle en poussant des cris, & paroissant agitée de mouvements convulsifs ; je lui présentai sous le nez mon flacon d'Eau de Luce, & l'instant d'après elle parut tranquille, ce qui dura environ un quart-d'heure. Retombée en évanouissement, je l'agitai de nouveau, & lui fis avaler une seconde cuillerée d'Eau-

des Personnes Noyées. 99

de-vie animée avec l'Eau de Luce , ce qui lui rendit encore l'usage des sens ; mais ayant dit qu'elle ressentoit une grande douleur dans le ventre , qui me parut soulevé de façon à me faire soupçonner qu'elle pouvoit être grosse d'environ fix mois ; je la fis porter dans un lit à cinquante pas de l'autre bord de la Rivière. Pendant ce trajet , elle perdit encore la connoissance ; & ce ne fut qu'en redoublant les mêmes secours & en lui faisant avaler une cuillerée d'Eau de Canelle à laquelle j'avois ajouté quelques gouttes d'Eau de Luce , qu'elle revint à elle en demandant où elle étoit , & elle se mit à pleurer ; cependant ayant reconnu qu'elle étoit chez ses parents , elle devint tranquille , elle me remercia des secours que je lui avois administrés ; & demi-heure après , elle se leva & eut assez de force pour retourner sur le Port : je l'ai vue depuis conduisant son bateau.

Signé FAISSOLES.

II. *Le 28 Août 1774.*

Le nommé *MICHALLET*, Ouvrier en Etoffes de Soie , âgé de 18 ans , s'amusoit à pêcher à la Ligne au bord

I ij

de la Saône sur le Quai de Villeroi. La Rivière est très - profonde dans cet endroit , & les Vuidangeurs y jettent toutes les nuits les matières fécales. Le Jeune-homme tomba dans l'eau en cet endroit & se noya ; un Batelier le re-tira demi - heure après sa submersion , il avoit la face couverte d'excréments. Il fut porté au Corps - de - Garde du Change , là il fut déshabillé & laissé nud sur une planche pendant plus d'une demi-heure , il n'y avoit dans le Corps-de-Garde , confié à la Bourgeoisie , que la Sentinelle : enfin on vint me chercher , j'y courus à l'instant ; je me hâtaï de l'esuyer ; je fis faire un feu clair avec des fagots ; je le séchai bien , & le frottai avec les Flanelles chaudes imbibues d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; j'essayai de lui faire avaler de cette même Eau-de-vie , mais elle ne passa pas. La jugulaire ouverte ne fournit point de sang , la saignée au bras n'en donna que quelques gouttes ; la fumigation de tabac ne fut pas négligée ; l'insufflation dans la bouche , la vapeur d'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines , trois lavements avec du

Sel de tabac & du vin trouble emétique, ne produisirent aucun effet. Les ventouses scarifiées sur la nuque, sur les épaules, sur les fesses & sur les cuisses, n'apportèrent aucun changement ; enfin après quatre heures & demie de secours non interrompus, les cuisses se roidirent, il rendit par les narines un peu d'eau écumeuse très-noire, mêlée de sang, & j'eus le chagrin de voir que le Jeune-homme étoit mort sans ressource.

Il étoit d'une maigreur extraordinaire, & n'avoit aucune marque de puberté, ses jambes étoient couvertes de cicatrices d'ulcères, il étoit continuellement malade, & alloit à l'Hôtel-Dieu, presque tous les mois, y passer sept à huit jours. Il est à présumer que si les secours ont été infructueux, on doit l'attribuer à son état de marasme & au temps qui s'est écoulé depuis l'instant où il a été retiré jusques à celui où je suis arrivé, ce qui a employé plus d'une heure, &c. &c.

Signé FAISSOLE.

I iij

III. Le 20 Septembre 1774, à 3 heures
après midi,

Au Fauxbourg de la Guillotière.

La Femme BOUVARD, en puisant de l'eau, tomba la tête la première dans un puits de vingt-cinq pieds de profondeur (elle étoit grosse de six mois), elle n'en fut retirée que trois quarts-d'heure après. M. Teissier, Chirurgien audit Fauxbourg, lui administra tous les secours ; il la saigna au bras après l'avoir bien essuyée, séchée & enveloppée dans la chemise de laine ; il lui administra les frictionns avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; il mit en usage les fumigations de tabac, la vapeur de l'esprit du Sel-Ammoniac & la poudre sternutatoire. Au bout d'une heure de ces soins, elle revint à elle & sentit les mouvements de son enfant. Les secours ont été continués pendant plus de trois heures : je la vis le lendemain, elle est dans le meilleur état possible, & je pense que les plaies qu'elle s'est faites à la tête en tombant, feront guéries dans peu de temps.

iii I

IV. *Le 5 Septembre 1774.*

Le Consulat de Lyon, frappé d'étonnement du succès qu'on va rapporter, l'a fait imprimer en Précis pour le faire afficher dans tous les Quartiers de la ville de Lyon; il est ainsi conçu:

« Le 5 Septembre 1774, à 8 heures du matin, Claude BRIGNAI est tombé dans le Rhône en traversant au-dessous des Moulins de la Quarantine; on l'a retiré de l'eau, il y avoit été pendant plus d'une heure, & il avoit tous les symptômes de la mort. On l'a abandonné sur le rivage, parce qu'on le croyoit sans ressource; on a cependant imaginé de le conduire dans la Ville, & on l'a porté dans l'Entrepôt des secours pour les Noyés, que M M. les Recteurs de la Charité ont bien voulu recevoir dans leur Maison. Les secours ont été administrés avec zèle & prudence pendant trois heures par M. Buitoufac, Major, & par les autres Chirurgiens, sous les yeux de M. Desnoyer, Recteur de Jour. Le Noyé a été rappelé à la vie, & placé ensuite dans l'Infirmerie pour

I iv

» lui rendre la force dont il avoit besoin : il se porte bien. On ne sçauoit assez louer les attentions & l'empressement de M M. les Administrateurs de la Charité à se prêter ainsi, & à concourir à tout ce qui peut être utile aux Citoyens ».

Nota. Charles Bonnet qui a repêché le Noyé, & qui l'a porté à la Charité, a reçu du Consulat 24 liv. de gratification.

C'est ainsi qu'a été rédigé le Placard qu'on a affiché dans tous les Quartiers de Lyon, pour faire part à toute la Ville d'un succès aussi surprenant, la situation du Noyé ayant parue tout-à-fait désespérée. Nous allons rendre compte des moyens qui ont opéré ce succès si heureux, & qui a fait dans toute la Ville la plus grande & la plus agréable sensation.

Pendant que l'on conduissoit le Noyé dans l'Entrepôt, on ne cessoit de l'agiter ; on l'a ensuite déshabillé & séché avec les Flanelles chauffées ; on l'a saigné au col & au bras ; on lui a donné deux lavements avec le Sel de tabac, les fumigations ont été employées, ainsi que l'insufflation dans la bouche. Deux heures s'étoient écoulées avant

qu'il donnât aucun signe de vie. Six grains de tartre Emétique ont produit un vomissement assez considérable, qui a été excité par le chatouillement du fond de la gorge avec des plumes barbues ; alors on apperçut quelques mouvements convulsifs dans la mâchoire inférieure ; & enfin après deux heures de secours prudemment administrés, le Noyé a commencé à respirer. Les mêmes secours ont été continués, la respiration est devenue plus libre, & il a proféré quelques paroles. Je suis arrivé * dans le moment qu'il commençoit à être un peu à lui, il nous regardoit tous avec un air étonné, & nous demanda où il étoit. Nous le fimes porter dans une Infirmerie de la Maison ; lorsqu'il fut couché dans un lit, il demanda à avoir la tête bien élevée, je lui en demandai là raison ; c'est, me dit-il, parce que je suis opprassé depuis plusieurs années ; une femme de sa connoissance nous dit en effet qu'il étoit affecté d'un asthme humide ; il toussa presque toute la nuit ; le lendemain sa langue étoit chargée, il fut purgé, &

* M. Faïffole.

la toux s'est calmée l'après-midi. Il a pris une seconde médecine deux jours après ; le Jeudi & le Samedi il se portoit si bien , qu'il est sorti pour faire ses visites de remerciements.

Signé FAISSOLE.

R O U E N .

Le 19 Juin 1774.

Les fumigations avec la pipe à deux tuyaux à l'usage des Personnes Noyées, ont rendu dernièrement à la vie un Religieux du Couvent du Mont-au-Malade.

N A N T E S .

Le 13 Avril 1774.

La nommée *Laurence PICHAR*, Femme de *Pierre Guihot*, Fermier de la Bouffardière , âgée d'environ 60 ans, étant à Rennes , tomba de trente pieds de haut , du Rempart dans la Rivière, d'où elle fut tirée environ quinze minutes après. Les sieurs Rapatel & le Beau , Chirurgiens , appellés sur le champ pour lui administrer des secours, la trouvèrent très-froide , sans mouvement sensible ni aux artères des extrê-

mités , ni à la région du cœur , avec le sternum & les côtes très élevées , la face livide , les veines jugulaires très dilatées : elle rendoit par la bouche une eau écumeuse : enfin , elle étoit dans un état complet d'asphixie , ou sans vie apparente . On la fit déshabiller & sécher devant un grand feu ; on lui souffla de l'air dans les poumons ; on lui fit des friction sur toute la surface du corps ; elle fut saignée au bras , & ensuite à la jugulaire . Après ce traitement qui dura environ une heure , on sentit un léger frémissement dans les artères ; la respiration commença presqu'in sensiblement à se rétablir ; on lui souffla de la fumée de tabac dans les intestins , elle en parut affectée , & l'on entendit un mouvement assez considérable dans son ventre . On irrita les fibres intérieures du nez avec les barbes d'une plume & l'esprit volatil de Sel - Ammoniac , ce dernier moyen augmenta le jeu du diaphragme , la respiration devint plus forte , mais semblable à celle d'un asthmatique expirant ; la malade rendit par la bouche une quantité d'eau écumeuse : on la fit passer successivement d'un lit dans un autre lit bien

chaud. Ce travail dura depuis trois heures & demie après midi jusques à sept heures & demie que la malade prononça : *Ah mon Dieu !* on fit ensuite d'inutiles efforts pour lui arracher d'autres paroles , elle resta comme assoupie ; on lui fit alors passer un lavement acre & très-purgatif qui détermina une felle très-abondante. Peu à peu elle respira plus librement , ses forces augmentèrent , enfin elle recouvra la parole & en partie la connoissance à trois heures du matin. Aussi-tôt qu'elle put avaler , on lui fit prendre quelques cuillerées d'une potion expectorante emétiée. Le lendemain 14 elle parut affaissée , son pouls étoit très-languissant & son visage rouge ; on l'auroit faignée sans son grand âge & son extrême foiblesse ; on lui donna une ptifanee rafraîchissante , des lavements , un bain de pieds , un looch. Le 15 au matin ses forces parurent se ranimer ; mais l'après-midi , s'étant levée , elle ne put rester long-temps debout , la tête lui tourna , elle eut un frisson considérable , on eut de la peine à la réchauffer.

Le 16 elle fut mieux

des Personnes Noyées. 109

Le 17 les Chirurgiens la jugèrent entièrement rétablie. On ne scauroit donner trop d'éloge au zèle éclairé de MM. Rapatel & le Beau, ainsi qu'à M. l'Abbé Germé, Professeur au Collège de Rennes, lequel a travaillé toute la nuit à l'administration des secours, & a fourni tout ce qui pouvoit contribuer à leur succès, comme matelats, couvertures, argent, &c. &c.

RENNES.

*Le 10 Juillet 1774, à 7 heures
du soir.*

Un Enfant de 10 ans, fils de M. Jollivet, Négociant à Rennes, est tombé dans un Vivier très-profound, où il a passé environ une demi-heure sous l'eau ; on l'en a retiré & a été porté, la tête haute, à la maison paternelle, éloignée environ de trois cents pas dudit Vivier. On l'a dépouillé de ses vêtements ; on l'a étendu sur un matelas devant un grand feu, après l'avoir enveloppé dans une couverture de laine. Quatre personnes se sont aussitôt occupées à le frotter avec de la laine chaude, une autre s'est chargée

de lui souffler dans la bouche , pendant qu'avec deux pipes on lui insinuoit de la fumée de tabac par le fondement : ces opérations ont duré un quart-d'heure , & jusqu'à l'arrivée de M M. Ellevion , de la Hardouyere , Dufresne & Maugé , Chirurgiens & Médecin.

M. Ellevion , Chirurgien , qui étoit arrivé quelque-temps avant les autres , avoit remarqué 1° que les extrémités inférieures & supérieures étoient froides ; 2° que la tête l'étoit de même ; 3° que les dents étoient fortement ferrées ; 4° que *la poitrine n'avoit de mouvement qu'autant que l'on souffloit de l'air chaud & de la fumée de tabac dans la bouche* ; 5° que le cœur n'avoit aucun mouvement sensible ; 6° que le bas ventre étoit aussi tendu que les muscles de cette capacité pouvoient le permettre ; 7° que les vaisseaux sanguins & les nerfs ne faisoient aucune fonction : le Médecin l'observa de même.

M. Ellevion commença par faire une saignée à la jugulaire , d'où on tira environ douze onces de sang à différentes reprises. Pendant cette évacuation , les frictions sur toutes les parties du corps avec la laine chaude ne fu-

des Personnes Noyées. 111

rent pas interrompues, & l'on continua aussi de souffler de la fumée de tabac dans le nez & de l'air chaud dans la bouche. La saignée faite, on donna un lavement composé de tabac & de senné ; mais le malade ne put le garder. Alors les muscles de la respiration commencèrent à reprendre un peu de jeu, on apperçut même quelques mouvements irréguliers dans les autres muscles. Le petit malade eut ensuite des convulsions dans les extrémités, & le pouls alors commença à se faire sentir foiblement, il y avoit huit à dix secondes d'une pulsation à l'autre.

Tel étoit l'état du malade lorsqu'arriva la Boète qui contient les remèdes & les machines pour les Noyés. Sur le champ on mit en usage le soufflet fumigateur, les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, l'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Ce dernier fut de tous les remèdes celui qui parut affecter d'avantage le petit malade ; &, au bout d'une heure, il tournoit la tête, & toutes les parties de son corps se contractoient chaque fois que l'on portoit dans le nez la barbe d'une plume trempée dans cette liqueur ; le malade porta même

plusieurs fois la main au nez pour empêcher de continuer. Tous ces moyens ranimèrent de plus en plus le mouvement vital, le pouls s'éleva par degrés, &, au bout de trois heures, le malade vomit les aliments qu'il avoit dans l'estomach ; les vomissements furent fréquents, & la quantité d'aliments fut très. considérable. On profita des instants qui suivirent les premiers vomissements, pour faire avaler plusieurs cuillerées d'eau emétisée, dont jusques alors on n'avoit pu faire usage, parce que les dents étoient constamment serrées. Lorsqu'on jugea que l'estomach étoit suffisamment évacué, on fit avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée.

Au bout de quatre heures de traitement continu, la chaleur naturelle se trouva ranimée dans toute l'habitude du corps, & la circulation libre & régulière. Alors on crut pouvoir, sans aucun risque, faire préparer un lit chaud, & on y coucha le malade, en lui enveloppant les extrémités inférieures dans des Flanelles bien chaudes; on le laissa environ une heure dans cet état ; ensuite on lui donna un larmement purgatif, qu'il rendit quelque temps

temps après. Le pouls , depuis ce moment , s'éleva toujours de plus en plus , avec un mouvement de fièvre jusques vers une heure après minuit ; ce qui détermina à laisser le petit malade en repos : d'ailleurs la respiration étoit aisée , & il paroiffoit jouir d'un sommeil paisible. Une demi-heure après , il se déclara une douce transpiration , qui devint si abondante , qu'il fallut changer de linge plusieurs fois. MM. Ellevion & Dufresne , restés auprès du malade , osèrent , alors , assurer qu'après la sueur , le malade recouvreroit l'exercice des facultés de l'ame ; ce qui arriva entre quatre & cinq heures du matin. L'Enfant dit à M. & à Madame Jollivet qu'il n'avoit pas bien dormi , parce qu'il avoit tonné toute la nuit ; ce qui étoit vrai , mais que du reste , il se portoit bien. On le laissa dormir de nouveau ; & depuis ce temps , il jouit de la meilleure santé.

Ce Procès-verbal n'est pas signé ; il nous a été envoyé par M. le Boucher , Trésorier de la Ville de Rennes , dont on connoît le zèle pour le bien de l'humanité.

III. Part. (1774)

K

LA ROCHELLE.

Le 2 Janvier 1774.

Le 2 du mois de Janvier , sur les cinq heures du soir , le Gardien d'un Navire , nommé *Automne* , tomba dans le Port ; il fut retiré de l'eau peu après ; mais ne donnant aucun signe de vie , le Bureau des Fermes , établi à la Chaîne , en fut averti , & le sieur Poitevin , Capitaine de ce poste , s'étant transporté sur le champ à la maison de ce Particulier , avec la Boîte déposée à son Bureau , pour secourir les personnes Noyées , lui administra les premiers secours indiqués ; alors , la respiration devint sensible ; les secours ayant été continués pendant environ une heure , cet homme parla librement , parut en bonne santé , & témoigna qu'il vouloit dormir. Le sieur Poitevin se retira. Il fut très-surpris d'apprendre le lendemain que ce malheureux étoit mort sur les onze heures du soir , comme subitement. Sa mort peut être attribuée à sa chute , du haut d'un Navire très-elevé , & à une incommodité dont il étoit attaqué depuis

long-temps ; il étoit d'ailleurs âgé de 74 ans. Par les informations qui ont été prises par M. le Procureur du Roi & de la Ville, la vérité de tous ces faits a été constatée ; & le Corps de Ville a fait payer au Bureau des Fermes, & aux Particuliers qui ont retiré le corps de l'eau, la rétribution promise. Le Corps de Ville croit devoir profiter de cette occasion pour avertir de nouveau que les dépôts des Boëtes, pour secourir les personnes Noyées, sont 1^o l'Hôpital - Général, 2^o le Bureau des Aydes de la Porte Saint-Nicolas, 3^o le Bureau des Fermes de la Chaîne, 4^o le Bureau des Fermes de la Porte des deux Moulins, 5^o le Bureau des Aydes de la Digue, 6^o le Bureau de la Porte-Neuve.

Ce rapport est tiré d'une feuille périodique de la Rochelle, qui m'a été adressée par M. Seignette, Maire & Assesseur de ladite Ville.

MOUTIÈRES-EN-BEAUVAISIS.

Le 24 Janvier 1773.

Un Enfant de quatre ans, fils d'un Ouvrier de la Manufacture de Papier
K ij

nouvellement établie à Moutières *, tomba dans la Rivière de Bresse , d'où on ne put le retirer qu'une heure après. On le mit dans un lit , où il fut surchargé de couvertures. Deux heures après , un homme de l'Art étant arrivé , s'étendit sur le corps de cet Enfant, souffla fortement dans sa bouche , en lui serrant les narines , le porta ensuite auprès du feu , & le frotta successivement avec de la Flanelle , de l'Eau de-vie & du Sel fondu , tandis qu'on étoit allé chercher une pipe & du tabac. Ce secours n'étoit pas encore arrivé lorsque l'Enfant commença à donner des signes de vie ; & peu de temps après , il se trouva en aussi bonne santé qu'auparavant.

Ce fait , qu'on ne peut révoquer en doute , est très-intéressant pour l'humanité , & prouve combien il importe de procurer aux Noyés des secours analogues à leur situation , & combien il est quelquefois facile de les rappeler à la vie.

* Journal Historique & Politique , N° III ,
année 1773 , fol. 55.

AMIENS.

Le 8 Mai 1774.

PROCÈS-VERBAL fait à Amiens, au
sujet d'un Noyé rappelé à la vie.

Nous Jean-Charles-François Caudron & Jacques-Guillaume Collignon, Maîtres en Chirurgie à Amiens, y demeurants : nous nous serions transportés le 7 Mai 1774, sur les 11 heures du soir, chez le nommé *Delacroix*, Portefaix, Paroisse S. Germain, pour y visiter le nommé *Jean HULINNE*, Ouvrier Tondeur, que l'on venoit de tirer de la Rivière qui fait tourner le Moulin du Roi. Après nous être informé de l'état dans lequel étoit le malade lors de sa chute, du temps qu'il resta dans l'eau, & combien il fut traîné loin. Les Particuliers qui l'avoient tiré de l'eau, & qui assurèrent l'avoir entendu tomber, répondirent qu'il étoit mort ivre ; qu'il étoit resté trois quarts-d'heure ou environ dans l'eau ; qu'il étoit tombé entre les deux Boucheries, & qu'il avoit été retiré au Pont S. Germain. Nous le visitâmes ; &, à force de recherche, nous reconnûmes un léger

mouvement convulsif du globe de l'œil. Nous le fimes déshabiller, bien essuyer, & le mimes dans un lit très-chaud, ne pouvant le frotter près du feu, n'y ayant pas de cheminée dans la Chambre où il étoit. En attendant la Boëte, on le frotta beaucoup avec des linges chauds ; &, lorsqu'elle arriva, nous fimes chauffer la chemise de Flanelle; nous l'en couvrîmes & le frottâmes avec différentes pièces de laine qui se trouvèrent. On se servit de la canule à bouche pour insinuer de l'air dans la poitrine. On mit dans les narines des morceaux de coton imbus d'esprit volatile de Sel-Ammoniac : on fit des fumigations de tabac par l'anus, au moyen de la canule adaptée au soufflet ; & l'on continua tous ces moyens jusqu'à minuit, sans interruption. Jusqu'à cette heure, il n'avoit encore donné d'autres signes de vie que le précédent. Sur les minuit & demi, il se manifesta un peu de chaleur au visage & à la poitrine; mais pas encore de pouls. Sa bouche s'entr'ouvrit, & nous en profitâmes pour lui faire passer six grains d'Emétique en deux fois, à peu de distance. Nous lui fimes prendre quelques cuillerées d'eau.

qu'il avala avec peine. Une heure après qu'il eut pris l'Emétique , nous apperçumes que le ventre se balonoit; nous lui fimes prendre un lavement purgatif, fait avec la décoction de tabac & le Sel marin. Le premier lavement ne fut pas reçu en entier ; ce qui nous détermina à en donner un second ; cependant notre malade n'évacua pas. A deux heures & demie , il reprit un troisième lavement qui entraîna quelque peu d'excréments. Après cette légère évacuation, le malade donna quelques signes de connoissance , mais qui ne durèrent pas ; ce qui nous détermina , à trois heures & demie , à lui donner trois autres grains d'Emétique. On ne céssa de l'agiter , de rappeler sa chaleur, de lui donner de l'eau tiède en petite quantité , eu égard à la difficulté de la lui faire passer. Jusqu'à quatre heures , où il sortit de l'affouillement dans lequel il n'avoit cessé d'être jusqu'à ce moment , il se plaignit beaucoup de douleurs aiguës & de brisements par tout le corps (ce sont ses propres termes), & demanda quelle étoit la cause de l'état fâcheux dans lequel il se trouvoit. On lui rappella sa chute. Il ne s'en

souvent pas. A quatre heures & demie, il lui prit quelques légers mouvements convulsifs de l'estomach qui durèrent trois ou quatre minutes, auxquels succeda un vomissement très-abondant. Le malade ne rendit que des matières poracées & de l'eau. Le ventre aussi-tôt se lâcha. Il évacua beaucoup. Il recouvra toutes ses facultés; & il ne lui reste de ces accidents qu'un peu de fièvre & beaucoup de douleurs par toute l'habitude du corps; ce que nous certifions véritable. En foi de quoi nous avons signé le présent Procès-verbal.
A Amiens, ce 8 Mai 1774.

Signés COLLIGNON & CAUDRON.

SÉZANNE-EN-BRIE.

Le 3 Juin 1774.

Le Procès-verbal qu'on va lire est tel que nous l'a envoyé M. Rochard, Médecin à Sézanne, aux soins duquel la petite Fille dont il y est question, aura une éternelle obligation d'avoir été rappelée à la vie.

Le 3 Juin dernier je fus appellé pour voir la petite Fille de la Méneuse des Nourrices, âgée de 9 ans. On venoit de

des Personnes Noyées. 121

de la retirer d'un puits très-profound, où elle avoit voulu puiser de l'eau. Heureusement qu'on la vit dans le même instant, on descendit, &, après des tentatives qui durèrent une demi-heure, on la retira du fond bourbeux où elle étoit enfoncée, avec un crochet qui se prit à ses juppes; j'arrivai comme on venoit de la retirer, elle étoit entourée de plusieurs personnes qui lui tenoient les pieds en haut, pour évacuer, disoient-ils, l'eau qu'elle avoit avalée. Je fis cesser cette dangereuse manœuvre. Comme elle étoit froide par tout le corps, n'ayant nulle pulsation artérielle, point de respiration, les yeux que recouvroient à peine les paupières ternes & fixes, enfin tous les signes de la mort, je la fis poser tout de son long sur de la cendre très-chaude, mise dans un drap en double, je la fis frotter par tout le corps avec des Flanelles chaudes; pendant qu'on employoit ces secours, je lui soufflois de l'air par la bouche avec un tuyau de plume en lui bouchant les narines. Au bout d'un quart-d'heure la chaleur revint, le visage se colora un peu; je fis mettre sur une

III. Part. (1774)

L

pelle rouge du tabac dont je lui soufflais la fumée dans les narines ; cette fumigation , répétée pendant près d'une demi-heure , produisit enfin , au grand étonnement des Assistants , un léger éternument ; je lui fis donner dans l'instant un lavement d'une décoction de tabac , n'ayant rien de commode pour lui en introduire la fumée. Alors je sentis le pouls s'animer , la respiration se fit sentir , & tout - à - coup la petite malade évacua en même - temps par haut & par bas très-copieusement ; & , une heure & demie s'étoit à peine écoulée depuis nos travaux , qu'elle commença à bégayer quelques mots inarticulés ; elle rejettoit du sang écumueux par la bouche ; effet de la commotion occasionnée par la chute ou de la rupture des petits vaisseaux pulmonaires. Ayant fait chercher un Chirurgien inutilement , je la saignai moi-même ; & , cinq minutes après , elle reconnut ceux qui l'entouroient : le lendemain elle se leva & ne se plaignit que d'un étourdissement considérable , pour lequel je lui fis prendre une infusion de vulnéraires Suisses , qu'elle continua jusques au cinquième jour ,

temps auquel elle a repris le cours de ses petites occupations, au grand étonnement de toute la Ville qui l'a crue morte. J'ai passé sous silence les odeurs, l'Eau de Luce, que j'ai fait respirer à la petite Noyée, qui ne sont que des accessoires.

Cette petite Fille jouit actuellement de la meilleure santé. Puisse cet heureux succès, réuni à tant d'autres, encourager ceux qui ont de pareilles occasions. Quand nos descendants ne devroient à notre siècle que de pareils exemples, nous aurions lieu de prétendre à la reconnoissance.

Signé ROCHARD, D. M. à Sézanne.

DE L'ISLE D'OLÉRON.

OBSERVATION sur un Jeune-homme resté sous l'eau pendant une heure, & rappelé à la vie.

Le 22 Octobre 1774, un Jeune-homme de S. Sorlin de Taillebourg en Xaintonge, nommé *Jacques VIEN*, âgé de 15 ans, étant au Port de cette Ville vers les six heures du soir, voulut passer dans une barque, au moyen d'une planche qui servoit à cet usage, le pied lui glissa & il tomba dans l'eau;

L ij

un autre jeune-homme qui l'avoit appellé à son bord , fit long - temps du bruit pour demander du secours , sans pouvoit être entendu ; la Garde , destiné à la sûreté de ce Port , s'en apperçut enfin : on fit beaucoup de recherches sans succès ; ce ne fut qu'environ une heure après qu'on parvint à le trouver comme le courant l'entraînoit au large , suivant passivement le mouvement de l'eau ; les Soldats de la Garde l'en retirèrent & l'apportèrent à l'Hôpital Militaire qui se trouva fermé . Au bruit qui se répandit de cet accident , j'y courus & le trouvai encore étendu sur le boyard qui avoit servi à le transporter . Je fis ouvrir la porte , & le fis placer dans un lit de bâle d'avoine bien bassiné ; il étoit froid à glacer , la tête , le corps & les extrémités inférieures étoient inflexibles ; les extrémités supérieures avoient un peu moins de roideur , il avoit la face & le col fort enflés & livides , les dents serrées , les yeux fixes & tournés en haut , avoient la prunelle fort dilatée , les narines étoient remplies d'une écume blanche , froide & fort épaisse ; le bas ventre étoit extraordinairement gonflé ,

le pouls ne se faisoit point sentir, & on n'apercevoit aucun mouvement de la part de la respiration. On vit, en le déshabillant, que la nature opprimée avoit expulsé les matières stercorales. Quoique cet état me parut laisser peu d'espoir, je le fis envelopper, & lui fis faire des frictions par tout le corps & aux extrémités avec des linges bien chauds ; mon premier soin avoit été de lui ôter l'écume des narines, afin de faciliter la respiration ; &, considérant son état comme apoplectique, je jugeai que la saignée à la jugulaire étoit nécessaire. Elle fut faite aussi-tôt, & le sang qu'elle fournit au-delà de ce que j'osois attendre, me flatta de quelques espérances ; je lui fis administrer un lavement fait d'une forte décoction de tabac, qui lui fit rendre par le bas quatre à cinq pintes d'eau : après cette évacuation, le pouls & la respiration commencèrent à se faire appercevoir, la chaleur naturelle se ranima peu à peu, les mouvements des membres devinrent plus libres ; peu de temps après il fut saigné au pied, alors la connoissance revint un peu au malade, mais ne pouvant articuler à cause du gon-

L iii

flement de la langue ; & la tête étant toujours très-affectée , il fut saigné une seconde fois au pied dans cette même nuit ; & , comme le bas ventre étoit encore très-volumineux , je lui fis prendre , dès le matin du 23 , deux onces de Manne fondues dans une infusion de deux gros de Senné , ce remède lui fit rendre encore quatre à cinq pintes d'eau par le bas. Après en avoir vomi quelques gorgées , la poitrine paroissant affectée & la respiration fort gênée , je le fis saigner au bras dans le jour , & lui fis donner une infusion pectorale pour boisson ordinaire , & un looch fait avec partie égale d'huile d'Amande-douce & de Sirop d'Althea , à prendre à cuillerée , afin de calmer l'irritation qu'avoient occasionnées les parties fâlives de l'eau de la Mer ; en effet , il en reçut beaucoup de soulagement , le ventre se tint assez libre pour être dispensé de recourir aux lavements , le pouls étoit vif & serré , le malade prit un peu de bouillon , & passa assez bien la nuit du 23 au 24 : ce jour il commença à parler avec assez de liberté ; mais ne se rappelant rien de ce qui lui étoit arrivé ; il se plaignit sur le

soir d'oppression & d'un grand mal de tête , il y avoit de la fièvre , & , comme la langue étoit chargée de beaucoup de matières blanches & limoneuses , il fut purgé le 25 avec une pareille médecine que la première , l'évacuation fut très-copieuse , & soulagea beaucoup le malade ; par ce moyen le bas ventre fut rendu à son état naturel : & je distinguai un peu d'obstruction à la ratte ; mais cette indisposition étoit antérieure à cet accident . La nature agit assez bien par les selles & les urines : cependant le 26 il restoit encore un peu d'embarras à la tête , je n'avois pas manqué d'examiner cette partie avec soin , pour reconnoître si , dans sa chute , le malade ne se feroit pas blessé ; je n'en vis aucune marque , la toux devint plus fréquente ; mais les crachats plus abondants n'étoient ni purulents ni sanguinolents , je fis seulement ajouter aux pectoraux marqués ci-dessus , le suc de Réglisse . Le 27 tout alla bien , la fièvre céda , l'appétit se fit sentir , il lui fut accordé un peu d'aliments solides ; il a été chaque jour de mieux en mieux , les forces se sont rétablies , & le 8 No-

L iv

128

Tableau

vembre il est sorti de l'Hôpital en très-bonne santé.

J'ai remarqué que le premier point de chaleur qui s'est manifesté, a été au sommet de la tête, & que les autres parties ne se sont échauffées que lentement & successivement, en proportion de leur éloignement du centre de la circulation, & de l'impression plus ou moins forte des parties frigorifiques de l'eau, quoique l'air fut assez tempéré ce jour-là. M. de la Carre, Lieutenant de Roi, a retiré cet infortuné chez lui, pourachever de réparer ses forces, & le mettre en état d'être utile & de gagner sa vie.

Signé MILLERET.

À l'Isle d'Oléron, le 19 Novemb. 1774,

pays d'Aunis (en Xaintonge.)

LILLE EN FLANDRE.

Le 7 Novembre 1774.

Un Vieillard de 74 ans entra le soir dans un Cabaret , & n'en sortit qu'après s'être enivré. Soit par mégarde ou autrement , cet homme est tombé dans la Rivière de la basse Deulle , où il s'est noyé ; & il n'a été repêché qu'après environ une heure & demie de submersion. On le transféra sur le champ au Cabaret d'où il étoit sorti , en le traînant par les pieds. Arrivé à ce Cabaret , on le tint suspendu la tête en bas , & on l'agita beaucoup : on l'approcha ensuite d'un grand feu dans l'intention de le réchauffer ; mais on lui avoit brûlé le côté gauche. On avoit remarqué qu'il avoit à la tête plusieurs contusions , provenant sans doute de la chute qu'il avoit faite lorsqu'il s'est noyé. Cependant , on lui administra les secours d'usage en pareil cas ; ils furent sans succès , quoiqu'on les pratiqua constamment pendant plus de trois heures.

M. Decroix , Apothicaire très-zélé & très-intelligent , assisté de M. Prevost , Chirurgien très-connu , veilla

à l'administration des secours ; & , quoi-
qu'il les eût jugé inutiles avant que de
les employer , il les mit cependant
en œuvre pour satisfaire le Public , qui
les demandoit. Et il profita de cette
inefficacité des moyens employés ,
pour remontrer à tous les assistants
l'énormité des fautes qui avoient été
commises ; il fit sentir combien il étoit
essentiel dans ces circonstances de ne
recourir qu'à des moyens reconnus
utiles , & de proscrire ceux que l'expé-
rience a presque toujours déclaré fu-
nefes ; tels ont été dans cette occa-
sion la suspension par les pieds ; l'ap-
proche sans aucune précaution d'un
feu trop ardent , capable de brûler
plutôt que de réchauffer , & le traîne-
ment par les pieds. Ainsi , trop d'ob-
stacles se sont présentés pour qu'on ait
pu se flatter de réchapper ce Vieillard.
On sera plus heureux une autre fois.

A peu-près pareil événement étoit
arrivé à Lille au mois de Juillet der-
nier , à l'égard d'un Enfant de 12 ans.
Le résultat des moyens employés pour
le rappeler à la vie , n'a pas été plus
heureux. Cet Enfant , en tombant dans
l'eau , s'étoit cassé la tête contre une

des Personnes Noyées. 131

pille du Pont ; il en portoit une marque très-sensible au front ; &, avant qu'il pût être traité , on l'avoit couché sur le dos auprès d'un grand feu , qui lui avoit occasionné beaucoup de grosses ampoules : sa peau étoit presque grillée du côté gauche.

M. Prevost , Chirurgien de Lille , a témoigné la plus noble ardeur dans les différentes occasions relatives aux Noyés ; elles ont été jusqu'à présent infructueuses , mais elles ne lui font pas moins d'honneur ; il sera vraisemblablement plus fortuné par la suite ; & on doit lui faire gré des tentatives qu'il a faites de concert avec M. Decroix : celui-ci , qui lui rend toute la justice qu'il mérite , conviendra sans doute que les sages conseils de M. Prevost , lui ont été très-utiles dans l'administration des secours ; mais ils n'ont ni l'un ni l'autre le don de résusciter les morts. Les deux faits que nous venons de rapporter , étoient trop désespérés pour qu'on pût se flatter de réussir.

Nous terminerons ce Chapitre des Provinces de la France & Pays Etrangers , par un fait que nous avons trouvé

132

Tableau

dans la Gazette de Santé , du Jeudi 5^e Mai 1774. Nous le rapportons avec d'autant plus de satisfaction qu'il servira à prouver qu'il ne faut jamais abandonner les Noyés , & les regarder comme sans ressources , puisque très-fréquemment les plus petits soins qu'on leur donne leur sont de la plus grande utilité , & que quelquefois la Providence se fert pour les rappeler à la vie de moyens très-simples & très-naturels , quoiqu'à nos yeux ils paroissent souvent très-peu vraisemblables.

COPENHAGUE.

Le 15 Avril 1774.

Un jeune Paysan , robuste & vigoureux , tomba dans l'eau pendant les grands froids , & fut environ une heure dans cet état sans recevoir aucun secours . Au bout de cet intervalle assez long , on le tira de l'eau , froid , raide & ne donnant aucun signe de vie . D'abord on ne l'en sortit qu'à moitié , n'osant aller plus loin sans que la Justice n'eût été avertie , & que l'état d'asphyxie ou de mort véritable du Noyé fut juridiquement constaté :

usage barbare contre lequel la raison ne cesse de réclamer , mais que les préjugés entretiennent encore dans bien des pays. Tandis qu'on étoit ainsi dans l'attente , sans oser secourir le Noyé , toujours dans l'eau à moitié corps , & l'autre moitié sur la neige , un des assistants moins appréhensif & plus humain , le retira tout-à-fait hors de l'eau ; mais aussi tôt qu'il eût fait cette action très-louable , il s'enfuit bien vite , comme s'il eût mérité d'en être puni. Au bout de quatre heures arrivent enfin les Officiers de Justice , dont la marche toujours grave & compassée eût laissé au Noyé le temps de mourir , si la nature n'eût pourvu autrement à ses jours. En effet , tandis qu'on remplissoit toutes ces longues formalités , le Noyé , abandonné sur le rivage , revint de son asphyxie & disparut. Les premières recherches furent inutiles ; ce ne fut qu'après bien du temps qu'on découvrit qu'il étoit à demi-liere de l'endroit , mangeant & buvant comme en parfaite santé.

Ce fait est arrivé en *Jutland* , près d'un Village nommé *Sund* , & on l'a consigné dans le Greffe du lieu afin que personne ne pût en douter.

M. Gardanne fait à ce sujet des observations que nous transcrivons également.

Rien , dit-il , n'est impossible dans cette observation , qui peut devenir d'un très-grand secours , lorsqu'elle sera constatée par des effais plusieurs fois répétés. On a vu dans nos feuilles que rien n'étoit plus utile que l'air frais contre l'asphixie causée par les mofettes. La fraîcheur de la terre , & l'odeur d'herbes fraîches est encore un bon moyen contre cette cause de mort , & contre les effets meurtriers de la fumée de charbon de terre , & des autres vapeurs suffocantes & méphitiques. On scâit encore que rien ne résuscite mieux l'action de la fibre , & la vie des parties gangrénées par un froid excessif , que l'application de la neige. N'est-ce pas à la propriété de cette substance glaciale , sur laquelle la moitié du corps du Noyé a reposé pendant quatre heures , qu'est due son apparente & subite résurrection? Cette apperçue mérite d'être approfondie : souvent les rivages de la Mer , où l'on fait naufrage , sont éloignés de tous secours : il en est de même quelquefois

du bord des Lacs & des Rivières; il est encore plus difficile d'y trouver de quoi faire du feu, l'allumer & l'entretenir, sur-tout en hiver, où l'on ne rencontre sous ses pas que de la glace & de la neige.

Combien précieuse seroit donc la découverte que nous annonçons (c'est toujours M. Gardanne qui parle), si jamais elle étoit confirmée par plusieurs essais? Peut-être le désir de voir multiplier les moyens de secourir les hommes nous fait-il illusion en ce moment; mais la recherche de ce nouveau moyen n'est ni coûteuse ni difficile, & pour peu que les présomptions, d'après lesquelles nous sommes partis, paroissent fondées, rien ne doit empêcher les Physiciens d'essayer sur des animaux un secours qui pourroit être très-utile aux hommes.



*CIRCONSTANCES de la mort des Sieur & Dame LEMAIRE *, suffoqués (la nuit du 2 au 3 Août 1774) par la vapeur du Charbon allumé.*

MOYENS éprouvés pour rappeler à la vie les Personnes que des vapeurs Mofétiques, de différente nature, ont frappées d'une mort apparente.

ON ne connoissoit autrefois aucun remède efficace dans ces sortes d'affection dont la suite étoit toujours une mort véritable.

LES Sieur & Dame *LEMAIRE* s'étoient emménagés depuis peu de temps dans un appartement, où ils avoient fais différents arrangements en menuiseries & en peintures vernissées (quelques personnes assurent que l'odeur du vernis a été la cause de leur mort, mais il est certain que leur appartement n'exhaloit aucune odeur de peinture). Au-dessous de cet appartement est un rez-de-chaussé, occupé par un Chirurgien-Baigneur-Etuviste. Ce Baigneur étoit dans l'usage de faire chauffer ses étuves & bains avec du char-

* *P. LEMAIRE & Agnès CAMÉ*, sa femme, Merciers-Marchands de Modes rue S. Honoré, à la Corbeille galante, à côté de l'Hôtel d'Aligre.
bon;

bon ; & il avoit obtenu des sieur & dame *Lemaire*, la permission de faire passer par la cheminée de leur chambre à coucher , le tuyau qui sert à éconduire la fumée : ce tuyau ne montoit dans la cheminée qu'à deux pieds environ au-dessus de la tablette de ladite cheminée.

Le Baigneur , à qui on avoit demandé un bain pour sept heures du matin , avoit allumé son fourneau avant cinq heures ; la fumée de ce fourneau ne pouvant monter dans la cheminée , parce que l'atmosphère de l'intérieur du tuyau de cheminée étoit trop concentrée , se rabattit au-dessous & se répandit dans la chambre des sieur & dame *Lemaire*. Ils dormoient alors très-profoundément ; les pores de leur peau étoient ouverts par une transpiration générale ; ils étoient couchés tous deux dans un grand lit , dont les rideaux étoient ouverts ; en sorte que la vapeur mofétique ne trouvant aucun obstacle , les safit par tout le corps ; peut-être même avoient-ils la bouche ouverte , & alors la vapeur avoit plus de prise pour pénétrer plus profondément dans l'intérieur. Ils

III. Part. (1774) M

avoient l'habitude de coucher avec eux un petit Chien : cet animal fut saisi de la même vapeur , & étouffé. Le Mari , qui s'étoit réveillé , frappé & presque mort par cette vapeur , étoit sorti de son lit vraisemblablement pour se procurer du secours ; mais il n'allia pas loin ; on le trouva étendu par terre , à côté du lit , paroissant avoir fait quelques tentatives pour réveiller sa femme , dont il tenoit un pied dans une de ses mains.

A sept heures , le Domestique des sieur & Dame *Lemaire* , ne les voyant point paroître , comme à l'ordinaire , frappe à leur porte pour les éveiller. Point de réponse. Il fait du bruit , appelle , frappe de nouveau à coups forts & redoublés ; personne ne lui donne signe de vie. Enfin il se détermine à enfoncer la porte ; il n'entend personne , il entre ; mais une fumée épaisse , ayant l'odeur du charbon enflammé , se fait sentir & lui obscurcit les objets contenus dans l'appartement : il n'entrevoit que la lueur du soleil , qui lui permet de courir à la fenêtre ; il l'ouvre , porte ses pas vers le lit de ses Maîtres , il apperçoit le

Mari sur le carreau. A peine veut-il en croire ses yeux ; il regarde plus attentivement, & ne voit que trop qu'il ne s'est pas abusé ; la Femme étoit restée dans son lit, une de ses jambes que tenoit son Mari, étoit seulement dehors ; cette Femme lui parut morte ; le Chien couché à côté d'elle étoit aussi sans mouvement. A ce spectacle, le Domesticus effrayé, sort de la chambre, crie au secours : les voisins arrivent. Le bruit de cette scène tragique se répand dans toute la maison ; le Quartier en un instant est instruit ; chacun accourt, & cherche à donner des secours aux deux Infortunés. On les sort du lit ; on les expose au plus grand air de l'appartement dont les portes & les fenêtres étoient ouvertes. Un Chirurgien se présente, il les examine, & les juge morts. Il tente la saigné à la Jugulaire, sans aucun succès ; il leur fait des Scarifications assez profondes aux jambes, il en découle du sang ; mais nul signe de sentiment ne se manifeste. Il parvient à leur faire passer dans l'estomach quelques grains d'Emétique ; toutes ces tentatives sont inutiles. Quelqu'un imagine que les se-

M ij

cours destinés à rappeler les Noyés à la vie , pourront être utiles. On s'adresse au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole ; deux Soldats se chargent de porter la Boëte , & mettent en usage les secours. On nous appelle , enfin pour les diriger ; il étoit alors huit heures & demie : nous nous y transportons , & après avoir examiné les deux Malheureux , nous demandons quelle est la nature des secours qui leur ont été administrés : l'insufflation dans la bouche étoit le seul moyen de la Boëte qui eut été pratiqué , & sans fruit. Alors nous fimes mettre en jeu , quoique sans grande espérance , la Machine Fumigatoire par le fondement *. Les frictions avec les Flanelles

* Cette Machine est jugée en Hollande par tous les conniseurs , la plus simple , la plus comode , la moins couteuse , la moins susceptible de réparations & d'inconvénients , en un mot la plus solide & la plus durable de toutes les Machines fumigatoires qui ont été imaginées.

Elle est composée d'une Boëte ayant à peu près la figure d'une pipe ; cette Boëte est couverte d'un chapiteau , au haut duquel est une petite cheminée pour donner de l'air au tabac à volonté , à la partie latérale de ce chapiteau est un béc de quatre à cinq pouces qui fait corps avec le chapiteau , on adapte ce béc au tuyau

imbibées d'Eau-de-vie camphrée & d'Esprit de Sel-Ammoniac ne furent pas oubliées : l'intromission dans les narines , de la mèche de papier imbué d'Esprit de Sel-Ammoniac se fit à plusieurs reprises. Quoique ces secours eussent été continués pendant plus de deux heures , ils n'eurent aucun succès , & on ne les interrompit que parce que nous nous apperçumes que loin de reprendre de la chaleur , les Corps devenoient sensiblement plus froids ; ce qui nous détermina à nous retirer ,

fumigatoire , qui est une spirale de fil de laiton recouverte d'une peau blanche. A l'extrémité de ce tuyau est une canule amovible pour pouvoir être changée , si elle venoit à s'engorger pendant l'opération , on assujettit au manche de cette Machine , lequel est placé dans sa partie la plus inférieure , un soufflet dont la douille est introduite dans le manche ; & fixée par une fiche de fer qui traverse du dessus en dessous , de façon que , lorsque le tabac est allumé , on est dispensé de toucher à la Machine , autrement on se brûleroit , & le soufflet suffit pour en diriger tous les mouvements.

Cette Machine est faite de cuivre rouge dont toutes les parties sont brasées. La gorge & l'emboîture sont de cuivre jaune poli sur le tour & également brasées avec le reste de la Machine , en sorte que , telle chaleur qu'on lui fasse endurer , il n'y a nullement à craindre que les sou-

le cœur navré de douleur de ce spectacle , & de n'avoir pu réussir.

Alors on fait sortir tout le monde de l'appartement ; on garde toutes les issus : le Commissaire qui étoit venu des premiers , & qui avoit été témoin de tout ce qui s'étoit passé , ne désempare pas de la chambre , il verbalise , &c.

Comme on accourroit de tous les Quartiers de Paris , soit par curiosité , soit pour indiquer des moyens de guérison , un Particulier se présente &

dures manquent , ce qui interromproit l'opération.

Toute la Machine est blanchie avec de l'étain , afin qu'elle soit plus susceptible d'être nettoyée , & pour pouvoir l'entretenir dans un état de propreté convenable.

On donnera par la suite la figure de cette Machine , & on pourra la comparer avec toutes les autres Machines connues que l'on fera graver séparément.

Inventa aliorum , aliorum inventis subdolè

Addere , est perficiendi modus inglorius.

Nous ne craignons pas qu'on nous fasse le reproche d'avoir copié quelque part la description de cette Machine , pour nous en attribuer l'invention ; nous craignons encore moins qu'on nous taxe de n'avoir pas fait connaître la source où nous l'aurions trouvée , si nous l'eussions copiée.

propose de faire revenir ces deux Malheureux ; il demande des cendres ; on rassemble toutes celles qu'on put trouver dans la maison : on les chauffe au point de les faire bouillir , & on y enterrer les Corps des deux malheureuses victimes. Il étoit question , dit-on , de donner aux liqueurs des corps un dégré de chaleur considérable ; on en vient à bout , mais ce fut au dépens de la peau , qui par cette opération , fut entièrement grillée. Il ne résulta de ce moyen autre chose que la destruction de la peau , & il n'opéra rien en qualité de secours.

Après cette épreuve , un autre Particulier , qui avoit appris la cause de la mort des deux Infortunés , offre de leur administrer un secours dont on lui avoit assuré des effets victorieux en pareille circonstance. Il indique son procédé. Quelques personnes bien intentionnées , sans avoir égard à l'état dans lequel le moyen qui avoit précédé , avoit réduit les sieur & Dame *Lemaire* , font descendre les deux Cadavres dans la cour ; on les étend sur le pavé , on leur jette plusieurs sceaux d'eau sur le corps , & on ne cessa de les inonder , que parce

qu'on voyoit clairement que cette eau n'avoit d'autre effet que d'entrainer avec elle la peau grillée par le moyen précédent.

Tels ont été les secours qu'on a administrés aux sieur & Dame *Lemaire*. Ce récit est d'autant plus exact, que nous avons été témoin d'une partie, & que nous tenons le reste d'une personne très-respectable & digne de foi, qui en a été également témoin, qui s'intéressoit à la résurrection des deux Infortunés, & qui nous a prié de rendre ce compte tel qu'on vient de le rapporter.

Qu'il eût été flatteur pour nous de parler de ce Traitement en annonçant sa réussite ! Mais nous avons cependant cru devoir le détailler, par la raison même qu'il n'a point eu de succès; & nous en profiterons pour faire part de ce que nous pensons qu'on aurroit dû faire en pareille circonstance: c'est le bien de l'humanité qui nous anime, qui nous fait desirer ardemment qu'on publie des moyens de secourir dans des cas semblables, qui ne sont malheureusement que trop fréquents.

En attendant que ces moyens soient publiquement

publiquement connus , & que par leur publicité ils soient devenus familiers , & mis à la portée de tout le monde , qu'il nous soit permis , en passant les bornes du devoir que nous nous sommes imposé , de mettre sous les yeux la manière dont nous nous y serions pris si nous eussions été appellés dans les premiers instants , & ce que nous croyons qu'on auroit dû faire pour obtenir des succès. Nous ne nous étendrons pas en raisonnements anatomiques ; ils ne sont pas de notre compétence , ils regardent les Gens de l'Art , qu'on invite à s'en occuper , pour diriger plus sûrement les Personnes qui seroient dans le cas d'employer les moyens que les Praticiens pourroient prescrire d'ailleurs.

En supposant donc que pareil accident arrivât ; notre premier soin seroit de faire ouvrir toutes les portes & les fenêtres pour faire dissiper la fumée & la vapeur répandues dans l'appartement. Cinq ou six Personnes zélées seroient invitées de nous assister dans l'administration des secours , on auroit attention de ne pas permettre l'entrée de l'appartement à un plus grand nom;

III, Part. (1774) N

bre, afin de n'être ni embarrassé, ni contredit; car, dans de semblables circonstances, chacun donne son avis, il desire qu'on le suive; &, si on vouloit avoir égard à tous les propos qu'il est d'usage de tenir en pareil cas, on ne feroit rien d'utile à la Personne qu'on voudroit secourir, & on perdroit un temps précieux.

La Personne suffoquée seroit placée dans l'endroit de la chambre le plus avantageux, c'est-à-dire où il y auroit un courant d'air, on l'étendroit sur une paillasse par terre, on la couviroit d'un simple linge, cette précaution ne seroit que pour garder une sorte de décence; mais ce moyen n'est pas nécessaire. Alors, si on appercevoit dans les yeux du suffoqué, une tension considérable, une faillie extraordinaire, on recoureroit à la saignée de la jugulaire, qu'il ne faudroit pas faire très copieuse d'abord, sauf à y revenir dans un autre moment; &, pendant qu'on pratiqueroit cette saignée, une autre Personne s'occuperoit de l'insufflation dans la bouche avec la canule faite pour cet usage, en prenant toutefois la précaution de pincer les deux nar-

rines pour empêcher, autant qu'il seroit possible, l'air que l'on souffleroit par la bouche de revenir par le nez. Une troisième Personne se chargeroit d'une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée animée d'esprit de Sel-Ammomniac, pour mettre en usage les frictions sur tout le corps aussi-tôt que la saignée seroit faite. On auroit attention de faire ces frictions particulièrement le long de l'épine du dos, sur le ventre & la poitrine ; mais ces dernières seroient dirigées de bas en haut, c'est-à-dire du ventre à la poitrine, il ne faudroit pas les ménager. On ne doit pas craindre de faire du mal à la Personne que l'on secoure, ces frictions au contraire doivent se faire avec vigueur, sans interruption & sans autre précaution que celle qu'on vient d'indiquer. Si la saignée ne peut avoir lieu à la jugulaire, on doit la tenter au bras, ou au pied; car il est essentiel de tirer du sang. Si cependant on ne pouvoit en avoir d'aucune manière, il ne faudroit pas se rébuter; il seroit à propos d'y revenir après les frictions & l'insufflation. Il conviendroit d'essayer l'introduction dans le nez de la

N ij

mèche de papier imbue d'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Il ne faudroit pas non plus négliger la fumigation du tabac par le fondement; l'irritation que l'âcreté de cette fumée causeroit aux intestins, ne peut être regardée comme indifférente; il faut, dans ces cas, ranimer, par tous les moyens possibles, toutes les parties qui se trouvent alors dans une atonie générale. On pourroit aussi, pour les raisons qu'on vient de dire, porter, par le moyen de la Machine fumigatoire, de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche du suffoqué, ce qui se feroit en détachant pour un instant le tuyau fumigatoire du bec de la Machine armée de son chapiteau & de son soufflet: on présenteroit le bec du chapiteau au nez & à la bouche du suffoqué, & on se contenteroit de donner deux ou trois coups de soufflet pour faire sortir la fumée qui feroit dirigée dans les deux parties susdites, où l'on voudroit occasionner de l'irritation; on reprenroit ensuite la fumigation par le fondement, en réunissant le tuyau fumigatoire, resté dans l'anus, au bec de la Machine, & faisant mouvoir le soufflet

comme auparavant. (On insiste sur la fumigation de tabac , parce que ce moyen est plus utile & moins embarrasiant, plus efficace même , & plus actif que ne le seroit un lavement irritant qui y suppléeroit ; il est d'ailleurs notable que beaucoup de personnes , en bonne santé , se servent de la Machine fumigatoire , lorsqu'elles ont besoin de prendre des lavements purgatifs, *voyez* le Livre de M. Louis , page 282). Si , moyennant tous ces secours qui doivent être administrés , pour ainsi dire , dans le même temps , ou tout au moins se succéder très-promptement , on étoit assez heureux pour pouvoir envisager quelque espérance de succès , on présenteroit au suffoqué une demi-cuillerée d'eau : si elle passe , & que la déglutition se fasse , alors on lui fera boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; & si cette Eau-de-vie camphrée lui occasionnoit des envies de vomir , il n'y auroit aucun risque de les déterminer avec de l'Emétique. Pour cela , on en feroit dissoudre trois grains dans cinq ou six cuillerées d'eau , qu'on feroit avaler en plusieurs fois au

N iiij

150 *Tableau*

malade. De tous les Noyés dont l'état est à peu-près le même que celui des Suffoqués en question, & pour lesquels on pourroit également craindre les suites des effors violents que peut occasionner un vomitif, il y en a bien peu qu'on n'ait fait vomir, & cependant ils n'en ont pas été moins complètement rappelés à la vie, sans qu'on ait apperçu le plus petit motif de reproche à faire au vomitif qu'on leur avoit donné, & qui a toujours paru si manifestement les soulager. Ainsi, sans trop s'arrêter aux contradictions qu'une théorie quelconque pourroit susciter, pour empêcher de mettre ce moyen en pratique, nous suivrions ce que l'expérience journalière nous a appris, & ce qu'elle nous indique encore tous les jours. On observe cependant que l'Emétique ne se donne jamais dans les premiers instants de l'administration des secours, que la plupart du temps il n'a lieu que lorsque la faignée a été faite, & qu'on ne le donne que lorsqu'après avoir fait prendre de l'Eau-de-vie camphrée, il se manifeste des envies de vomir; ainsi, par exemple, il n'est guère présenté à un Noyé .

des Personnes Noyées. 151

que quand lui-même , pour ainsi dire , le demande , ou qu'il témoigne en avoir besoin pour réaliser les envies de vomir qui le tourmentent sans effet ; & il est constant que toutes les fois qu'il a opéré chez les Noyés , loin de les avoir fatigués , ils ne s'en sont trouvés que plus forts & plus vivants , malgré les sécousses & les évacuations qu'il leur avoit procurés . D'ailleurs , on n'a jamais remarqué que les sécousses fussent aussi violentes que dans l'état de maladie ordinaire ; & en effet l'E-métique , dans des cas d'atonie telle que celle où se trouvent les Noyés , &c. est autant fondant qu'il est un *stimulus* qui sert à ranimer le viscère dans lequel on le porte , & la sécousse qu'éprouve ce viscère mettant en jeu toutes les parties intérieures qui l'avoisinent , & auxquelles il correspond , la réactivation de toutes ces parties doit se rétablir bien plus promptement , & d'autant plus efficacement que , par ce moyen , elles agissent toutes ensemble & de concert .

Alors on continue à ranimer le malade , en lui faisant passer de temps en temps une petite cuillerée d'Eau-

N iv

152 *Tableau*

de-vie camphrée animée par l'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Cette Eau-de-vie, ainsi composée, est tellement indiquée, que, s'il restoit dans l'estomach quelques portions d'Emétique capables de tourmenter encore le malade, elles seroient décomposées & annulées par la présence de l'Alkali volatile qui entre dans la composition de cette Eau-de-vie. Autrement, on pourroit se servir d'une potion cordiale quelconque, ne fût-elle qu'un mélange de vin & de sucre, lequel, à coup sûr, seroit plus du goût du malade. Le reste du traitement consisteroit à transporter le malade dans son lit, lui faire prendre du bouillon de temps en temps, le réchauffer extérieurement, &c. &c. &c.

On propose ce traitement tel qu'il auroit été pratiqué, si nous eussions été appellés dans les premiers instants; nous n'en connoissions alors point d'autre qui pût y suppléer. Nous nous rappelions le fait que nous avons cité dans notre *premier Supplément*, publié au mois de Juin dernier, & qu'on peut y lire à la page 103, où il est rapporté en entier.

D'ailleurs, nous étions fondés à ad-

vi vi

des Personnes Noyées. 133

mettre ce traitement avec d'autant plus de raison, que nous nous souvenions que dans la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amsterdam en faveur des Noyés*, il étoit question de deux faits analogues à celui des sieur & Dame Lemaire; le premier, qui est du 20 Mars 1773, est relatif à un homme que le désespoir avoit déterminé à se pendre lui-même, & qui, ayant effectué son abominable projet, ne présentoit, à ceux qui l'ont secouru, qu'un cadavre inanimé. Cet Homme, auquel on a administré les secours utiles aux Noyés, a été complètement rappelé à la vie.

Le second fait, sous la date du 2 Novembre 1773, mérite d'autant plus d'être cité, qu'il est précisément de la même espèce que celui des sieur & Dame Lemaire, & que les mêmes moyens qui auroient été pratiqués à leur égard, ont été mis utilement en œuvre à l'égard de celui dont nous allons mettre le traitement détaillé sous les yeux. On peut lire ces deux faits à la page 132 jusques & comprise la page 138 de la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amsterdam*.

154 *Tableau*

en faveur des Noyés; mais comme ces Mémoires ne seront vraisemblablement pas entre les mains de tous nos Lecteurs, nous allons en transcrire mot à mot ces deux faits, afin qu'on puisse y avoir tout l'égard qu'ils méritent.

PREMIER FAIT d'un Pendu résuscité par les secours qu'on emploie en faveur des Noyés, pages 132 & suivantes des Mémoires de la Société d'Amsterdam, publiés en 1774.

« Le 20 Mars 1773, on exécuta une Sentence de la Justice d'Amsterdam, contre un de mes Voisins. Lorsque la plupart de ses effets eurent été portés hors de sa maison par les Sergens, & pendant que ceux-ci étoient dans le jardin, mondit Voisin se pendit dans la chambre de devant. Aussi-tôt qu'on l'eut trouvé dans cette situation, les Sergens coupèrent la corde, & l'on me fit appeler comme Chirurgien. Ce Malheureux étoit couché par terre, ne donnant aucun signe de vie; ses yeux étoient à demi ouverts & sortant de la tête, & sa face livide; sa bouche fermée, & une partie de sa langue prise entre

» ses dents. Je ne découvris point de
» pouls ni de battement de cœur,
» autant que mon émotion & la brié-
» vité du temps me permirent d'exas-
» miner le corps. Je lui soufflai d'a-
» bord une bonne quantité de fumée
» de tabac dans les intestins , & lui
» ouvris la veine au bras droit ; quoi-
» que l'ouverture fut assez grande , il
» ne sortit pas plus de trois onces de
» sang ; cependant il s'ensuivit une
» foible pulsation & respiration. Je lui
» tins sous le nez de l'Esprit de Sel-
» Ammoniac ; de temps en temps je
» mettois ma main sur sa bouche, afin
» que cet Esprit pénétrât davantage ,
» & irritât les nerfs du cerveau. Je
» repris la fumigation , & fis une se-
»conde saignée d'environ neuf onces
» à la main droite : j'y fus engagé ,
» parce que le pouls étoit fort déré-
» glé , & que les mouvements con-
» vulsifs par tout le corps alloient en
» augmentant. J'espérois que , par
» cette opération , les vaisseaux se dé-
» gageroient , & qu'en conséquence
» les esprits animaux circuleroient
» plus régulièrement. Je pris quelques
» gouttes de la liqueur anodine miné-

» rale d'Hoffmann & d'Esprit de Sel-
» volatil huileux, mêlés avec de l'eau,
» que je versai dans la bouche du
» Patient : mais il ne put les avaler ;
» d'un côté , parce qu'on ne pouvoit
» l'aider en ceci ; & de l'autre , parce
» qu'il en étoit empêché par l'enflure
» des parties glanduleuses & muscu-
» leuses de la gorge : enflure qui pro-
» venoit de ce qu'il étoit fort pesant,
» & de ce que la corde , dont il avoit
» fait un si funeste usage , étoit fort
» mince. Afin , cependant , de faire
» passer , s'il étoit possible , du moins
» un peu du médicament susdit , j'y
» trempai souvent les barbes d'une
» plume de cygne , que je lui enfonçai
» bien avant dans la gorge : il en ré-
» sulta quelque écume sur la bouche ,
» un pouls plus réglé & une respira-
» tion plus libre. En ayant obtenu la
» permission de la Justice , je le fis
» porter dans un lit d'une Auberge
» voisine , & je fis ouvrir toutes les
» fenêtres de la chambre pour y faire
» entrer de l'air frais. Comme alors ,
» il pouvoit avaler , je lui fis prendre
» toutes les heures une cuillerée d'une
» boisson que j'ordonnai ; & les mou-

» vements de tout le corps devinrent
» plus sensibles. Il demeura dans cette
» situation jusqu'à neuf heures, qu'il
» montra, pour la première fois, quel-
» que connoissance & présence d'es-
» prit. Il fut fort inquiet & agité jus-
» qu'à une heure après minuit, qu'il
» s'endormit tranquillement : & ce
» sommeil lui fit tant de bien, que le
» lendemain matin, il étoit passable-
» ment & pour le corps & pour l'esprit.
» Il se plaignoit encore de douleurs
» dans les membres, & sur-tout de
» mal à la tête. Je lui fis prendre une
» purgation douce ; de temps à autre
» un peu de vin rouge avec du sucre
» & de l'eau chaude ; & à midi de la
» soupe du bouillon de veau. Il fut
» paisible ce jour là, & reposa bien la
» nuit suivante; en sorte que le Lundi
» matin, à sept heures, il fut en état de
» se rendre en bateau au *Beerebyt*, près
» d'Amsterdam, d'où il s'en alla à pied
» avec sa femme & son enfant à l'*Over-*
» *toom*, hors de la Porte de Leyde de
» la même Ville, où je le visitai d'a-
» bord, & lui prescrivis encore quel-
» que chose pour fortifier ses nerfs.
» Le Mercredi, j'allai le voir de nou-

» veau , & le trouvai si bien rétabli
» que je jugeai qu'il n'avoit plus besoin
» de remèdes.

» C'est par un traitement si simple
» qu'il a plu au Dieu de toute béné-
» diction d'empêcher par mon entre-
» mise la consommation d'un si funeste
» attentat ».

SECOND FAIT plus analogue que le premier, à l'accident des Sieur & Dame Lemaire.

HOMME suffoqué par la vapeur du Charbon & rappelé à la vie par les moyens d'usage en faveur des Noyés, page 135, des Mémoires de la Société d'Amsterdam.

Voici un nouvel exemple d'un homme suffoqué , qui a été redevable de sa conservation aux mêmes moyens qu'on a coutume de mettre en œuvre à l'égard des Noyés.

« A Rotterdam le 2 Novembre 1773,
» *Bernard BEUKMAN*, dont le bateau
» étoit attaché au bord de la Rotte ,
» entra à huit heures du soir dans sa
» cahute , avec un pot de terre où il y
» avoit du feu ; il avoit mis un mor-
» ceau de bois sous l'écouille pour

des Personnes Noyées. 159

» avoir de l'air ; mais on ne sait
» comment ce bois sortit de sa place,
» & l'écoutille se ferma. Ce qu'il y a
» de certain , c'est que le lendemain
» matin , environ à huit heures , *Guil-*
» *laume de Koster & Guillaume de Vinter*
» virent le bateau flottant , ouvrirent
» la cahute , & y trouvèrent ce Bate-
» lier suffoqué , ne donnant pas le
» moindre signe de vie , & ayant en-
» core le pot à feu entre ses pieds. Ils
» appellèrent , pour leur servir de té-
» moins , *Simon Van Yperen* , qui alla
» aussi-tôt chercher *M. Adrien Vender*
» *Ceys*. Celui-ci lava le dessous du nez
» avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac ,
» & ouvrit la bouche , dans laquelle il
» versa du Genèvre. Ensuite , il le fit
» porter dans une maison au bord de
» la Rivière , où il lui frotta la poitrine
» & les reins avec des linges chauds.
» Une demi-heure après , on lui fit au
» bras une saignée de six onces , n'ayant
» pu en tirer d'avantage. Il lui ouvrit
» la bouche pour la seconde fois ,
» & ayant versé dans la gorge de l'eau
» avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac ;
» il s'imagina d'avoir senti un batte-
» ment de l'artère jugulaire , quoique
» tous les assistants assuraient que

» l'homme étoit mort , & resteroit
» mort. Le Chirurgien le plaça devant
» un grand feu , lui nettoya le bas du
» corps , parce qu'il s'étoit fali ; lui
» souffla d'abord de l'air & puis la fu-
» mée de tabac dans le fondement , &
» lui appliqua , à deux reprises , un la-
» vement de décoction de tabac , mais
» inutilement , parce que les muscles
» de cette partie étoient entièrement
» relâchés. Alors , il perdit presque
» courage ; cependant , *il réitera la fu-*
» migation , tandis que deux hommes
» continuoient les frictions ; & il crut
» de nouveau sentir quelque mouve-
» ment. Il redoubla ses efforts , versa
» encore dans la bouche de l'eau avec
» un peu plus d'Esprit de Sel-Ammo-
» niac , & eut recours à un troisième
» lavement , que le Patient garda. Peu
» de minutes après , le sang coula
» abondamment de sa plaie au bras ,
» son visage parut s'enfler & rougir , &
» il vomit quelques morceaux de lard
» & de pain d'épice qu'il avoit mangé
» la veille. Après environ une heure
» & demie de travail , il sembla tom-
» ber dans un profond sommeil , sans
» aucun mouvement néanmoins de la
» tête .

» tête , des mains , ni des pieds. Le
» Chirurgien prit la résolution de lui
» appliquer quatre vesicatoires aux
» jambes : il l'exécuta en présence &
» avec l'approbation de M. le Docteur
» Veirac : & le succès fut tel , qu'à
» sept heures du soir , *Beukman* re-
» couvra le sentiment , la connoissance
» & la parole ; & que le lendemain , il
» vint en assez bonne santé dans la
» maison où il avoit été traité , & y
» rapporta ce qui avoit précédé sa suf-
» focation.

» L'exacte conformité entre les opé-
» rations par lesquelles cet homme a
» été rappelé à la vie , & celles qu'on
» recommande le plus quant aux Noyés;
» & en même temps le désir de témoi-
» gner publiquement à M. *Vander Ceys*,
» l'estime que son zèle nous inspire
» pour lui , nous ont engagé à rendre
» compte d'une aussi belle cure , & à
» donner à son Auteur une de nos
» médailles en argent ».

Voilà donc deux circonstances de
suffocation différentes , dont une se
trouve absolument semblable à celle
des sieur & Dame *Lemaire* , & pour
lesquelles on a employé avec le plus

III. Part. (1774)

O

grand avantage les moyens que l'expérience journalière confirme en faveur des Submersés. Ces mêmes moyens, qui ont si complètement réussi dans les différentes occasions que nous avons citées , & dont on pourroit encore rapporter un plus grand nombre d'exemples , ne sont cependant pas les seuls qu'on puisse employer avantageusement : nous allons en indiquer un autre , dont nous ne nous doutions pas lors de l'accident des sieur & Dame *Lemaire* , mais que depuis nous avons appris avoir été tenté avec le plus heureux succès , dans les cas de suffocation , causée par la vapeur de charbon allumé. Ce moyen ne ressemble point du tout à celui dont nous venons de rapporter le procédé , & que nous aurions fait pratiquer dans la vue de rappeler à la vie , s'il en eut été encore temps , les sieur & Dame *Lemaire*. Il paroît au contraire , qu'il doit agir d'une manière tout-à-fait opposée ; mais au reste , que nous importe la manière dont agissent ces différents moyens ? C'est aux Gens de l'Art à l'approfondir , ils en donneront sûrement l'explication au Public , en lui faisant part de leur manière probable

de penser à ce sujet. Quant à nous , il doit nous suffire de sçavoir que le second moyen que nous allons décrire , a réussi presque toutes les fois qu'on l'a tenté , pour que nous nous croyions obligés de le détailler avec la plus grande exactitude & avec la même bonne foi que nous avons montrée à l'égard du premier que nous aurions adopté par préférence , parce que nous ne connoissions pas le second ; c'est pour quoi , dans la vue de donner , à ce sujet , toute satisfaction , & pour ne point nous mettre dans le cas de mériter le plus petit reproche de réticence relativement au bien de l'humanité , nous allons copier l'article tout entier qui fait mention de ce moyen victorieux , & nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé décrit dans le *Journal Historique & Politique*. Si ce moyen est aussi efficace qu'on l'affirme , il est infiniment préférable au nôtre par sa simplicité , & par la facilité avec laquelle il peut être employé par toute sorte de personnes , dans toutes les circonstances & dans tous les lieux possibles , & qu'enfin il réunit tous les avantages qu'on peut désirer.

O ii

M. Harmant, Médecin du feu Roi de Pologne à Nancy, qui en a fait l'heureuse expérience il y a quelques années, & qui l'a répété huit à neuf fois avec un égal succès, se propose de donner au Public l'Historique de ses Expériences, & leur résultat heureux. Il auroit été sans doute à souhaiter que cet Historique eût été publié depuis long-temps, l'humanité en auroit retiré le plus grand avantage, & l'on auroit eu la douce satisfaction d'avoir par cette publicité, contribué à la conservation de plusieurs Sujets utiles à l'Etat.

Quoi qu'il en soit, le procédé de M. Harmant ne diffère de celui que nous allons rapporter d'après le *Journal Historique & Politique*, que parce que M. Harmant fait jeter l'eau la plus froide, par verrées, à la face du Suffoqué, qu'on a étendu sur une table, ou fixé sur une chaise dans une cour ou au grand air; & il fait continuer cette manœuvre jusqu'à ce que le Malade donne des signes de vie, & même de mécontentement sur l'usage d'un semblable secours; au lieu que par le procédé dont on va lire le détail, on re-

commande tout simplement d'étendre le Suffoqué sur le pavé d'une cour ou de la rue , & de lui jeter sur le corps indistinctement de l'eau froide par sceaux : au reste on fera à portée d'en juger par le récit suivant. Voyez d'ailleurs le Journal cité , page 40 , 6^e Octobre 1774.

EXTRAIT du Journal Historique & Politique. Paris , le 6 Octobre 1774 , fol. 40.

On mande de Nancy , qu'un Cuisinier , qui avoit commencé les apprêts d'un grand repas , se trouvant fatigué , dit à un de ses Garçons de porter du feu dans sa chambre pour la réchauffer ; que le Garçon y porta imprudemment du charbon ; & que le Cuisinier étant allé se coucher , sans soupçonner ce qu'avoit fait son Garçon , on le trouva mort dans son lit . Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la Ville , un Anglois qui étoit sur les lieux , accourut , dit qu'il résusciteroit le Cuisinier , s'il en étoit encore temps , & pria le Maître d'ordonner à ses Gens de faire tout ce qu'il leur commanderoit . Quoiqu'on comptât peu sur sa

promesse, on ne voulut pas cependant avoir à se reprocher de n'en avoir pas essayé l'effet. L'Anglois fit descendre le corps du Cuisinier, ordonna qu'on l'étendit nud sur le pavé de la cour, & qu'on lui jettât des sceaux d'eau froide sur le corps. Après un quart d'heure, le Cuisinier poussa un soupir; aussi-tôt on le transporta dans la cuisine, on l'étendit sur le carreau à une certaine distance du feu, & on continua de jeter sur lui quelques sceaux d'eau, qui le firent revenir tout-à-fait; il se mit sur son séant, & demanda où il étoit, & ce qu'on lui faisoit. On cessa l'opération, on l'approcha du feu, on le mit ensuite dans un lit bien bassiné, & on lui donna un bouillon; il s'endormit, & quelques heures après, il se réveilla bien portant. L'Anglois assure qu'il a répété plusieurs fois cette expérience, & toujours avec le même succès.

Et pour donner encore plus de confiance en ce remède, pratiqué si heureusement dans un cas de suffocation produite par la vapeur du charbon allumé, nous allons donner un second exemple du même moyen employé

avec autant d'avantage dans une suffocation , causée par la vapeur d'une cuve en fermentation. C'est le même *Journal Historique & Politique* qui nous fournit encore cet exemple. On peut s'assurer du fait en lisant le n° 32 de ce Journal , 20 Novembre 1774, page 295 & 296.

Un Journalier de Montpellier a été dernièrement suffoqué par les vapeurs d'une cuve en fermentation. On le tourmentoit intutilement pour lui rendre l'usage des sens , lorsque le sieur Arquier , Chirurgien , instruit de l'accident , vola au secours de cet Infortuné. Son premier soin fut de l'exposer à l'air libre , & de lui faire jeter quantité d'eau froide sur le visage ; on lui mit sous le nez de bon vinaigre , & de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; enfin , il fut saigné. Ces soins réussirent : trois quarts d'heure après , la faignée fut réitérée , pour faciliter la respiration qui étoit très-pénible. Insensiblement , le Malade recouvra ses forces ; & le même jour il continua ses travaux.

Enfin , à l'appui de ce second fait , la *Gazette de France* , du 12 Décembre 1774 , nous en fournit un troisième ;

il est trop intéressant pour que nous ne le donnions pas de même en entier.

Le 28 Novembre dernier, environ à six heures du soir, l'Abbé Briquet de la Vaux, Prêtre à la Communauté de Saint-Jacques du Haut-Pas, voulut prendre un bain, qui avoit été chauffé avec un cylindre, dans lequel on avoit allumé du charbon. A peine y fut-il plongé qu'il perdit connaissance. Personne n'étoit resté dans sa chambre; mais le sieur Rouyer, fils du Premier Chirurgien du Roi d'Espagne, & moi, qui étions dans un appartement voisin, entendîmes une voix basse, plaintive & mourante, qui nous fit aller à lui. Nous le trouvâmes la tête penchée, & pendante en dehors de la baignoire; nos cris attirèrent quelques voisins, qui nous aidèrent à le tirer hors de l'eau; & quoique la chambre fut spacieuse, nous le transportâmes dans une autre, où il y avoit un plus grand courant d'air. Ce transport se fit avec tant de précipitation, qu'ayant poussé violemment le corps contre une porte vitrée, les éclats d'une vitre le blessèrent profondément au bras dans deux endroits. L'Abbé de la Vaux ne donna aucun

aucun signe de douleur. Il étoit absolument sans pouls & sans respiration : il avoit le visage bouffi & extrêmement rouge , les yeux saillans , & le corps très-chaud. Nous crûmes devoir suivre le traitement que le sieur Portal conseille dans son Rapport à l'Académie Royale des Sciences. En conséquence , nous étendimes le corps tout nud sur le carreau ; & quoique les fenêtres fus- sent ouvertes , & qu'il y eût ce soir-là dans la chambre un courant rapide d'un vent glacial , nous le baignâmes d'eau froide. Bientôt nous vîmes la bouche du Suffoqué se couvrir d'écume , les muscles de la face & ceux des yeux commencer à se mouvoir assez irrégulièrement , les yeux rouler dans leurs orbites , & les lèvres se contracter. Alors , profitant de cette agitation , nous lui fîmes flâner & avaler du vinaigre. Aux premières impressions que cet acide , qui parut l'affectionner agréablement , fit sur lui , l'Abbé de la Vaux attira avec une avidité extraordinaire l'air glacial ; & peu de temps après , il prononça d'une voix embarrassée : *Je me meurs.* Nous essayâmes encore de lui faire prendre

III. Part. (1774)

P

du vinaigre ; mais le goſier étoit en si grande convulſion qu'il ne put l'avalé. Cependant les efforts qu'il fit , lui furent ſalutaires ; & peu-à-peu , il recouvrâ l'ufage de ſes ſens , & fe rétablit parfaiteme nt. Il ne fe rappelloit rien de ce qui s'étoit paſſé : à peine fe ſouvenoit-il du moment où il s'étoit plongé dans le bain. Il affure , qu'il ne s'est point trouv  affect  de la vapeur du charbon , qu'il n'a point ſenti les éclats du carreau de vitre , qu'il n'a pas non plus été faifi par le bain de glace dans lequel on l'a mis en sortant d'un bain chaud. Il eft revenu à la vie , comme on revoit le jour quand on s'éveille. Il a ſeulement éprouvé pendant une demi-heure , un mal de tête violent , & tel qu'il lui ſemblloit qu'on la ferr t  troitement avec un bandeau. Il jouit actuellement de la meilleure ſant .

Cette Lettre , que nous avons ſim-
plement abr g e  , eſt sign e  BANAU,
D octeur en M decine.

On ne peut pas faire de mal à un homme
qui a le bonheur de faire de tout pour le faire.
Le succès est au bout de la route.
Cela ne fait pas de mal à un homme de faire de tout pour le faire.

P R É C I S**DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE**

*Des Etablissements faits en faveur des
NOYÉS, dans les diverses Provinces
de France & Pays étrangers.*

Nous nous sommes engagés de produire cette année la *Liste Chronologique* des Etablissements en faveur des Personnes Noyées, à l'exemple & sur le modèle de la Ville de PARIS; mais certains faits que nous avons rapportés dans cette troisième Partie, nous ont conduit plus loin que nous ne l'imaginations; nous avons voulu n'omettre aucun exemple de Curation qui fit connaître l'efficacité des moyens que nous y proposons, afin qu'ils puissent être utiles par la suite, & nous remettrons à l'année prochaine l'accomplissement entier de notre promesse. La Liste que nous donnerons alors, sera d'autant plus intéressante, que son époque en fera plus éloignée, & qu'elle offrira un plus grand nombre d'institutions. En attendant, nous ne laisserons pas que de donner, pour satisfaire nos Lecteurs,

P ij

172 *Pièces en faveur*

un simple Tableau qui présentera seulement les noms de tous les lieux où l'on a fait de ces Etablissements d'après celui qui a été formé dans la Capitale.

Le projet conçu de venir au secours des Noyés, n'a eu lieu à Paris que dans le mois de Juin 1772; & les succès qu'on y a obtenus, ont fait naître ailleurs un semblable dessein, qui a été successivement exécuté dans les différents endroits dont on va lire les noms.

S Ç A V O I R:

dans le Duché DE LA VRILLIÈRE,
dans la Terre de M. DE LA MICHODIÈRE, Prevôt des Marchands,
à celle de M. DE CHABANNES, près
Orléans,
à la Ville d'Eu en Picardie,
à Epinay près S. Denys,
à Nantes,
à Amiens,
à Metz,
à Rhédon,
à Guingamp,
à Boulogne-sur-Mer,
à la Rochelle,
à Dinan,

à Châtou près Paris,
à Orléans,
à Seaux,
à la Roche-Bernard,
à Avignon,
à Tours,
à Chartres,
à Choisy-le-Roy,
à Rennes,
aux Villes Maritimes du Bouillonnois,
à Amboise,
à Calvisson en Languedoc,
à S. Quentin,
à Vannes,
à Saumur,
à Rochefort,
à Sully,
à Mefnil-Voisin,
à Rouen,
à Meaux,
à Soucy,
à l'Isle S. Denys,
à la Terre de M. le Marquis DE RO-
CHEROTTE,
à Triel près Poiffy,
à Lille en Flandre,
à Melun,
à Taillebourg,
à Valenciennes,

174 *Pièces en faveur*

à Moyenvic ,
à Lyon ,
à Perronne ,
à S. Cloud ,
à Passy près Paris ,
à S. Malo ,
à Ancenny ,
à S. Savinien ,
à Bruxelles ,
à Pontaver ,
à Bacq-à-Berry ,
à Mézi en Champagne ,
à Maletroit ,
à Beauvais en Picardie ,
à la Cour-Roland près Versailles ,
à M. Tenon , Chirurgien pour ses Dé-
monstrations ,
à Cosne-sur-Loire ,
à Auxerre ,
à la Terre de M. le Comte de Moussy ,
à Mont-Pertuis en Brie ,
à Toulon ,
à Epernay en Champagne ,
à Roche-Chouard en Limosin ,
à Auteuil près Paris ,
à Turin en Sardaigne ,
à Ribemont en Picardie ,
à Soleure en Suisse ,
à la Terre de M. Mignon , Procureur
du Roi de Tours ,

des Personnes Noyées. 175

à Lathan en Anjou,
à Cany en Normandie,
à Neuilly près Paris,
à Condé-Sainte-Libière en Brie,
à S. Maur près Paris,
à Verderonne en Beauvaisis,
à Arles en Provence,
au Parc de Versailles,
au Jardin du Terrain de l'Archevêché
de Paris,
à Blois,
à Epinay près S. Denys,
à Bretenay en Touraine,
à Nemours,
à Troissy en Champagne,
à Anette en Beauce,
à Châlons-sur-Marne,
à Elbeuf en Normandie,
à Bourges en Berry,
à Arcis-sur-Aube,
à Saragosse en Espagne,
à Pampelune en Espagne,
à Abbeville en Picardie,
à Vendosme,
au Havre-de-Grace,
à Bauves en Picardie,
à Cherbourg en Normandie,
à M. le Veyer-de-Belair pour les Indes,
à M. Journu pour les Isles de l'Amé-
rique,

P iv

176 *Pièces en faveur*

à l'Isle d'Oléron en Xaintonge,
 à Malte,
 à Gien dans le Gatinois,
 à Toulouse,
 à Vaize près Lyon.

Ces quatre-vingt-dix-neuf endroits
 dont on vient de lire les noms, ont
 opéré plus de cent soixante Etablisse-
 ments, sans compter tous ceux que
 nous ignorons, qui ont été exécutés
 d'après les Boëtes - Entrepôts qu'on
 nous a demandées pour servir de mo-
 déles.

Nous donnerons l'année prochaine
 une Liste plus circonstanciée.



OBSERVATION sur les Remèdes.

Enfin , nous terminerons , quant à nous , cette troisième Partie , en nous acquittant d'une obligation que nous avons jusques à présent omis de remplir , & à laquelle on n'a pu suppléer qu'à peu près .

L'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac que l'on trouve dans les deux grandes bouteilles de la Boëte - Entrepôt , est la seule chose que l'on soit dans le cas de renouveler , lorsqu'on a l'occasion de traiter plusieurs Noyés , & l'on peut se trouver embarrassé pour la remplacer quand elle a été consommée , c'est pour cette raison que nous en donnons ici la Recette ; nous y joindrons aussi la composition du Nouet qui se trouve dans la même Boëte ; il n'est utile que pour préserver les laines des attaques des vers ; ce Nouet est susceptible d'être renouvelé au moins tous les ans , parce que le camphre , qui est une substance très-volatile , s'évapore de lui-même , & laisse le souphre tout seul , c'est pour cela que nous croyons

à propos de donner la Recette de chacun de ces deux articles.

L'Eau-de-vie camphrée animée, &c. est faite avec une pinte de bonne Eau-de-vie de vin, une demi-once de camphre & une once d'esprit volatil de Sel-Ammoniac préparé par la chaux éteinte.

Le Nouet est composé de Fleurs de souphre & de camphre, de chaque deux gros.

On ne met pas le camphre en poudre, il suffit qu'il soit cassé par petits morceaux, afin qu'il se dissipe moins vite.

On enferme ces deux substances dans un linge, & on en fait un Nouet qu'on laisse dans la Boëte où il est attaché par une ficelle, pour pouvoir être placé au milieu de la couverture.



SUITE DE LA NOTICE DES LIVRES

*Publiés sur les moyens de rappeler les
NOYÉS à la vie.*

M. LE BÈGUE-DE-PRESLE, Docteur en Médecine & Censeur Royal, choisi par M. de Sartine, pour examiner notre Ouvrage, ayant eu connoissance de plusieurs Ecrits relatifs aux Noyés, dont le texte est en Anglois, a voulu manifester son amour pour le bien de l'humanité, en nous communiquant la traduction des uns & l'extrait des autres.

Cette Notice est donc en entier de M. le Bègue, qui veut bien nous en aider. On y verra de quelle manière les Anglois pensent à l'occasion de ces Etablissements, & avec quelle noblesse & quelle générosité ils traitent ceux qui par leurs soins auront contribué à rappeler à la vie un Noyé.

*An Account of some Societies, &c. 1773.
by Alexander Johnson. London, in-8°.*

180 *Pièces en faveur -*

*A Short Account of à Society, &c.
by Alexander Johnson. London, in-8°,
1773.*

Ces deux Titres différents se trouvent à la tête du même Ouvrage fait par le Dr Johnson; le premier page 1; le second page 5, voici la traduction Françoise du contenu de ces Titres.

Exposé de l'Institution des Sociétés d'Amsterdam & de Hambourg pour rappeler les Noyés à la vie, & de divers Etablissements pareils faits à Venise, Milan, Padoue, Vienne, Paris; avec une Collection d'observations authentiques, qui prouvent l'avantage de procurer les mêmes secours aux Noyés en Angleterre, & la possibilité d'employer les mêmes moyens pour rappeler à la vie les Personnes qui paroissent l'avoir perdue par les vapeurs des mines, l'étouffement ou la suffocation, l'étranglement, les commotions, convulsions; ainsi que pour ranimer les sujets tombés en défaillance, syncope, &c. par Alexander Johnson, Docteur en Médecine. A Londres, 1 volume, in-8°, 1773.

Le but de cet Ouvrage est de faire voir, par les relations authentiques de ce qui s'est passé dans plusieurs parties de l'Europe, qu'un grand nombre de personnes qui périf-

sent journallement par différents accidents, peuvent être rappelées à la vie par divers moyens appropriés, quand ceux-ci sont appliqués à temps & comme il convient.

Les accidents accompagnés des apparences de la mort subite, sont occasionnés, ou par des causes externes, comme chez les Noyés, ou par l'étranglement, l'aspiration de vapeurs nuisibles, le manque d'air propre à la respiration, &c. ou bien par des causes internes comme dans l'apoplexie, la paralysie des organes de la respiration, les spasmes, affections hystériques, hypochondriaques, nerveuses ou vaporeuses.

Les heureux succès que l'on a eu dans le traitement des morts subites apparentes, causées par divers accidents, autorisent à en espérer de plus fréquents & de plus étendus, lorsqu'on sera plus familiarisé avec l'usage des différents secours ou moyens de rappeler à la vie.

Voici les divers articles de l'Ouvrage de M. Johnson.

Précis historique de la Société formée à Amsterdam, pour procurer des secours aux Noyés.

Avis qu'elle a publiés.

Récompenses qu'elle a accordées.

On rapporte soixante observations de Noyés rappelés à la vie en Hollande ; ensuite plusieurs cas du même genre observés hors de la Hollande, dont trois en Italie, un à Lille en Flandre, quatre à Londres, plusieurs à Hambourg & à Paris.

Les autres heureux succès des mêmes

182 *Pièces en faveur*

secours employés dans différents accidents, sont : une Femme réputée morte de froid; un Homme étouffé par la vapeur de la tourbe Hollandoise; un Homme étouffé par la vapeur du charbon dans une mine de charbon de terre; une Femme étouffée par la vapeur du charbon de terre; une Femme de 80 ans jugée morte naturellement depuis deux jours; une Femme jugée morte après l'accouchement; un Enfant réputé mort après des convulsions; un Criminel pendu depuis vingt-neuf minutes. On y voit aussi les succès publiés par M. Jannin sur un Enfant étoussé par sa Nourrice, & un Jeune-homme qui s'étoit pendu.

774. *Address for extending the benefits of à practice, &c.* c'est-à-dire, Requête aux Magistrats de Police tendante à rendre plus communs, par des Etablissements convenables, les moyens de rappeler à la vie les personnes frappées de mort apparente accidentelle, par *Alexander Johnson.*

M. Johnson excite les Magistrats de Police à favoriser des Etablissements de secours en faveur des malheureux frappés de mort apparente, & à faire employer les moyens qui ont eu d'heureux succès. Il donne une Notice des personnes rappelées à la vie, en 1774, par les secours qu'il propose. Ces personnes sont : un Homme qui s'étoit jeté dans la Tamise; un autre Noyé en passant un gué à Durrham; un Enfant noyé à une

bonde de moulin à Musselburgh ; un Jeune-homme noyé dans un Etang près Dumbarton en Ecosse , & un à Corke en Irlande.

The efficacy of the Method of relieving, &c. c'est-à-dire , efficacité de la Méthode de secourir les personnes qui paroissent mortes subitement , établie par la comparaison entre les *Conseils généraux* donnés par M. *Mead* , les règles de pratique tirées de la Collection des observations publiées par le Docteur *Johnson* , & l'extension de cette pratique recommandée par le Docteur *Fothergill* , & autorisée par le plus heureux succès dans des cas de morts apparentes , causées par divers accidents.

Les *Conseils* du Docteur *Mead* se réduisent à introduire la fumée de tabac dans les intestins , échauffer le corps par le mouvement , le frotter dans le lit avec la Flanelle chaude , mettre le sang en mouvement par tout autre moyen , faire respirer des Sels ou esprits volatils , & faigner.

Les *Règles de pratique* qui sont le résultat des observations réunies & publiées par le Docteur *Johnson* , consistent 1° à introduire la fumée de tabac dans les intestins par le fondement au moyen de pipes à fumer , ou des fumigatoirs adaptés à cet usage.

2° Déshabiller le corps promptement , le mettre dans des couvertures devant le feu , lui donner successivement diverses positions.

184 *Pièces en faveur*

3° Frotter le corps, sur-tout l'épine du dos, le ventre, la poitrine, le cou, la tête, avec de la Flanelle chaude imbibée d'Eau-de-vie ou de toute autre Liqueur spiritueuse.

4° Coucher le corps dans un lit chaud, lui appliquer à la plante des pieds, des bouteilles remplies d'eau chaude, ou des briques chaudes enveloppées de Flanelle.

5° Renouveler la circulation du sang, en faisant entrer, avec violence, l'air dans la bouche, tandis qu'on tient les narines fermées, & qu'on frotte la poitrine ; en pressant, ou pâtrissant doucement le bas ventre avec les mains ; en excitant l'éternuement & la toux, par le moyen d'irritations faites dans le nez & la gorge, avec une plume, ou par des matières qui picotent.

6° Persévérer à employer ces secours sans perdre de tems, parce qu'on les a vu quelquefois ne réussir qu'après cinq ou six heures.

7° Dès qu'il y a quelque indice de retour à la vie, faire respirer les Sels & esprits volatils, faire avaler du vin & des cordiaux.

8° N'employer la saignée que quand on s'aperçoit que le sujet *qui commence à donner des signes de vie, a de l'oppression, ou difficulté de respirer, ou un grand mal de tête.

L'extension du traitement des Noyés à d'autres morts apparentes, par le Docteur *Fothergill*, se trouve à la suite de l'observation, citée ci-dessus, d'un Homme étouffé par la vapeur du charbon de terre, & rappelé à la vie en lui soufflant fortement dans la bouche, tandis que ses narines étoient fermées,

fermées , ce qui rétablit le mouvement de la poitrine , & en agitant , frottant , secouant tout le corps , &c. Les maladies dans lesquelles ces secours se trouvent utiles , sont les morts subites par causes invisibles , comme apoplexies , accès vaporeux , ou nerveux ; suffocations & autres cas dans lesquels une personne perd tout-à-coup ses forces & paroît expirer. Les différents accidents contre lesquels ces secours peuvent être essayés avec espérance de réussir , sont en grand nombre , & spécialement les suffocations , ou étouffements par les mouffettes , vapeurs sulphureuses des mines , l'air des cavités fermées depuis long-temps , les exhalaisons des Liqueurs en fermentation , les émanations du charbon embrasé , des acides minéraux , des substances arsénicales , la suffocation par le tonnerre , les impressions excessives des passions , comme la joie , la peur , la surprise , la colère , &c. l'étranglement , &c.

Les conseils de M. Fothergill , fondés sur le raisonnement & sur des faits anciens , ont fait employer les secours dont il s'agit avec le plus grand succès dans plusieurs des cas où il les recommande , & dans une multitude d'autres qui leur ressemblent par l'état des personnes frappées de ces morts subites apparentes.

Accidental death , c'est-à-dire , mort occasionnée par accident.

Cette Pièce paroît avoir été une espèce d'aviso au Public , par lequel on avertit le Peuple que nombre de personnes qui pa-

III. Part. (1774)

Q

186 *Pièces en faveur*

roissoient noyées, étranglées, étouffées, suffoquées, au point d'être jugées mortes, ont été rappelées à la vie par des secours convenables, employés peu de temps après ces accidents ; que les corps des Noyés doivent être tirés de l'eau avec l'attention de ne pas heurter, frotter rudement, ou blesser ; qu'il faut les étendre tout de leur long sur une planche, tourner le corps sur un des côtés pour faciliter l'évacuation de l'eau, & les couvrir, les apporter promptement à la maison la plus prochaine & avec beaucoup de précaution, pour qu'ils ne soient pas blessés dans le transport ; qu'il ne faut pas les secouer, frapper, suspendre la tête en bas, ni les saigner, ou tourmenter, avant qu'ils soient déposés dans un lieu convenable où il y ait quelque personne instruite à donner les secours appropriés ; que ces soins généraux doivent être donnés à tous les sujets auxquels une cause quelconque occasionne toutes les apparences d'une mort subite.

Instructions given by the general Institution, &c. c'est-à-dire, Instructions données par l'Etablissement général formé en Angleterre & Irlande, pour rappeler à la vie les personnes qui paroissent frappées d'une mort subite accidentelle, publiées par le Docteur Alexander Johnson.

Lorsqu'un accident quelconque a occasionné une mort subite apparente, si cela est arrivé en plein air, il faut 1^o rapporter

le corps dans une maison le plutôt qu'il est possible, & en évitant tout ce qui peut le blesser ; on se servira pour cela d'un brancard ou civière, ou bien d'une autre voiture convenable. Il sera déshabillé à l'instant, couché dans un lit ordinaire, ou dans un autre fait à la hâte avec ce qu'on trouvera, mais un peu élevé de terre, afin que l'on puisse agir plus aisément sur le sujet : le lit sera fait en pente douce, de manière que la tête soit un peu plus élevée que le corps. On examinera avec soin & promptement tout le corps du Noyé, pour savoir s'il n'est pas blessé ; ce qui se fera devant le feu s'il fait froid, ou que le corps soit humide ou froid ; autrement il suffira que cet examen se fasse dans une chambre où l'air soit modérément chaud. Le succès des secours qu'on s'apprête à administrer dépend beaucoup de l'état du corps, parce qu'il y auroit d'autant moins d'espérance à concevoir du Noyé, qu'il auroit une blessure plus grave.

2° Faire des frictions sur tout le corps est l'opération la plus essentielle ; il faut commencer par ce secours, le continuer avec action & pendant long-temps. Le procédé le plus actif, le plus efficace, est d'employer la Flanelle séche & chaude pour frotter ; & de frotter l'épine du dos, les côtés, le ventre & la poitrine, ensuite les paumes des mains & les plantes des pieds : ce qui se fera par plusieurs personnes à la fois, autant qu'elles le pourront sans s'interrompre, ou par la même personne qui parcourra ces parties.

Q ij

188 *Pièces en faveur*

successivement & avec promptitude. Si on a sous la main une brosse à peau, on peut très-bien s'en servir pour cette opération nécessaire.

Si le corps est humide, gluant, il est à propos de répandre sur les frottoirs de Flanelle un peu de quelque Sel volatil, ou de l'esprit de Sel-Ammoniac, ou de l'esprit de corne de Cerf, qu'on aura étendu dans de l'Eau-de-vie; & on frottera principalement avec les Flanelles mouillées de ce mélange, l'épine du dos, la poitrine, le cou & le visage: mais il faut se garder de rien employer qui, par sa qualité violente ou sa dose, puisse offenser la peau.

3^o Aussi-tôt après avoir déshabillé le corps, & pendant qu'on fait les frictions, ou même avant les frictions; le corps étant placé comme il faut, on doit introduire dans les intestins par le fondement, quelque vapeur chaude. On choisira la fumée de tabac pour les sujets forts & vigoureux; mais pour les sujets faibles, délicats ou très-sensibles, comme les Femmes & les Enfants, auxquels cette fumée pourroit causer des convulsions, ou nuire d'une autre manière, on injectera la vapeur ou fumée des feuilles séches de romarin, marjolaine, menthe ou d'une autre herbe aromatique, & des lavements irritants d'un usage ordinaire. Ces injections de fumée, ou vapeur, se feront avec des pipes à tabac, des séringues, ou soufflets adaptés à cet usage, & appellés *Fumigatoirs*, ou bien avec tout autre Machine que sa

forme rendra propre à cet usage. Quant aux lavements fluides, ils se donneront avec les séringues ordinaires; l'air commun est souvent suffisant, & peut être injecté avec les soufflets ordinaires. En même-temps que se font ces injections, il faut avec les mains manier, presser doucement le bas ventre, pour que les matières injectées remontent plus haut, & pour favoriser le renouvellement du mouvement des solides & des fluides. Cette opération indispensable, c'est-à-dire les injections avec les précautions ci-dessus, doit être répétée & continuée jusqu'à ce qu'il paroisse des signes de vie, ou qu'on ait perdu toute espérance d'en voir.

4^o Si le corps se trouve glacé, gélé, il faut le garantir de l'air froid, & le réchauffer par les moyens suivants : des bouteilles de terre remplies d'eau chaude & entourées de Flanelle, des briques chaudes pareillement enveloppées, seront employées avec la précaution qu'exigent leurs formes, leur dureté : elles seront appliquées sur les côtés, la paume des mains & la plante des pieds. Si on peut se procurer un nombre suffisant de couvertures, on les chauffera & on les étendra sur les parties les plus froides du corps, excepté sur la tête : elles seront renouvelées successivement à mesure qu'elles auront perdu la plus grande partie de leur chaleur. Voyez encore, pag. 191, 8^o, un autre moyen de communiquer de la chaleur au corps. Les autres Méthodes ou procédés inventés & essayés pour produire cet effet, ou ne sont point efficaces, ou ne sont pas pratiquables dans

190 *Pièces en faveur*

les lieux où on manque de beaucoup de commodités.

5° Quand un corps conserve encore quelque degré de chaleur , il faut tenter coup sur coup , & avec autant de force qu'il est possible , de faire pénétrer l'air dans les poumons par la bouche , en tenant en même- temps les narines fermées. L'air de la chambre dans laquelle se font les tentatives étant meilleur , plus actif que celui qui est expiré immédiatement par l'Opérateur ; une personne tiendra d'une main le bout propre d'un soufflet ordinaire assujetti dans la bouche du Noyé , de l'autre main elle serra les narines ; & une seconde personne mettra le soufflet en mouvement. S'il y a parmi les Assistants quelqu'un qui soit adroit , il se chargera d'introduire dans la trachée artère l'extrémité recourbée d'une canule de métal , qu'il y conduira doucement avec le doigt , afin que l'air du soufflet parvienne plus rassemblé & avec plus d'activité dans les poumons.

6° Si durant l'administration de ces secours la couleur livide du corps se change en une couleur naturelle , il est à propos de l'agiter , le remuer , lui donner diverses positions naturelles , & même le secouer modérément. On irritera les narines assez profondément avec une barbe de plume , ou autre corps flexible , incapable de blesser. On frottera les tempes , les oreilles & le cou avec l'Esprit Aromatique , connu sous le nom de Sel Volatil , qui se trouve chez les Apothicaires , ou bien avec l'Esprit de come

des Personnes Noyées. 191

de cerf, mêlé avec de l'Eau-de-vie. On tiendra sous le nez des Sels volatils.

7° Si l'on s'aperçoit de quelque mouvement ou pulsation dans une partie du corps, que l'on s'occupe à rappeler à la vie, il faut redoubler d'attention pour faire exactement tout ce qui vient d'être recommandé, l'instant étant critique & l'opération décisive. On versera dans la bouche un peu de vin, ou d'Eau-de-vie affoiblie avec de l'eau, ce qui se fera par degrés; & on ne versera pas à la fois plus d'une petite cuillerée. On laissera descendre lentement cette liqueur dans l'estomac, & on en redonnera une nouvelle dose lorsqu'il sera sûr que la première est avalée; il ne faut pas employer la force pour cette opération.

8° Lorsqu'on remarquera que la chaleur du corps augmente par degrés, on le laissera quelque temps tranquille sur le lit avec les couvertures & bouteilles chaudes ou autres amas de chaleur artificielle, conseillés ci-dessus Art. 4°. Pendant ce temps les sécouristes se reposeront, sans cependant perdre de vue le corps dans un moment où il est si susceptible de changements subits.

Si les progrès de la chaleur ou du retour à la vie ne sont pas sensibles, on aura recours à un lit chaud, dans lequel on couchera le corps entre deux personnes nues, qui par leur âge & leur tempérament ayant une forte chaleur naturelle. Ces deux personnes frotteront continuellement & avec légèreté ce corps, l'agiteront doucement pour lui conserver la portion de vie qu'il a.

192 *Pièces en faveur*

déjà , & l'augmenter le plus qu'il est possible.

9° La *Saignée* , pratiquée jusques ici différemment presque dans tous les cas de mort apparente , ne doit pas être faite sur les corps froids , glacés. Il n'est pas raisonnable de la tenter avant que le corps ait recouvré un peu de chaleur ; elle ne doit pas être regardée comme absolument nécessaire en pareil accident ; on a même vu souvent la saignée retarder & rendre plus lent le retour à la vie ; & quelquefois elle a été fatale au sujet qu'on s'efforçoit de rappeler. Quelque bon effet que l'on attende de la saignée , il est important d'avertir qu'elle ne doit pas être un des premiers secours employés pour ranimer la vie : l'écoulement du sang empêche évidemment la continuation des opérations plus nécessaires , plus actives ; & le bandage arrêtant le sang , arrête ou détruit une partie du mouvement des fluides & des solides que l'on cherche à rétablir par les secours auxquels on doit avoir plus de confiance

10° Ces pratiques , ou procédés pouvant s'appliquer avec succès à des corps frappés de mort apparente , occasionnées par diverses causes , les conseils ou règles exposés ci-dessus , que l'on jugera pouvoir s'accommoder à des cas particuliers , c'est-à-dire à d'autres qu'aux Noyés , doivent être également observés avec la plus grande exactitude. Ces opérations doivent être continuées durant plusieurs heures , & au moins durant six heures

heures * sans se décourager, jusqu'à ce que le Sujet ait recouvré la vie, ou du moins jusqu'à ce qu'il soit bien constant qu'il n'en peut plus résulter de bien, & que le corps est devenu entièrement froid & roide.

La manière de traiter les Sujets que l'on vient de rappeler à la vie, mais dont le rétablissement est si lent qu'on ne peut les mener chez eux dans le cours de la journée, consiste à les tenir dans le repos & la tranquillité de corps & d'esprit, dans une chaleur modérée, à leur faire prendre une infusion de feuilles de sauge ou de melisse, à les soutenir avec du petit-lait préparé au vin, des substances fortifiantes, des épices ; on en donnera fort peu à la fois, & on répétera souvent ces doses légères.

Il est à propos de désigner maintenant en général les différens cas où accidens dans lesquels on peut administrer avec avantage les secours précédens, afin que ceux qui se porteront avec zèle à administrer ces secours, puissent avoir la confiance satisfaisante qu'ils ont suivi le meilleur traitement ou procédé,

* Mr. *Wincel*, Oculiste, dont la dextérité dans l'Opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, est connue dans toute l'Europe, ayant fait naufrage avec sa famille en passant de France en Angleterre ; sa femme fut tirée de la Mer à une heure après midi, sans apparence de vie : il lui administra tous les secours que le lieu permettoit d'employer ; mais ce ne fut qu'à neuf heures du soir qu'elle donna les premiers signes de vie, qui furent suivis d'un parfait rétablissement.

194 *Pièces en faveur*

& pour indiquer ce qu'exigent spécialement les diverses circonstances particulières.

L'apparence de la perte de la vie , soit sans cause connue , soit par l'effet subit des liqueurs froides bues durant une abondante transpiration , ou par la violente agitation & l'action des passions , par l'étouffement , l'étranglement , la suffocation ; l'apparence , dis-je de la perte de la vie , par les causes ci-dessus , demande que l'on fasse , parmi les moyens propres à rappeler à la vie , un choix de ceux qui sont les plus appropriés aux circonstances : or dans les cas spécifiés ici , on réitérera spécialement les efforts pour faire soulever les poumons , éléver la poitrine , enfin renouveler les mouvements de la respiration ; & ces tentatives doivent être faites sans aucun délai , lorsque le corps n'est pas froid.

La suffocation , l'étouffement produits par un air ou insuffisant à la respiration ou malfaisant d'une autre manière , soit par des vapeurs qui y sont mêlées , soit par la fumée des charbons de bois , de terre , les mofétes des mines , ou par des exhalaisons empoisonnées , & par la percussion du tonnerre ; cet étouffement , dis-je , demande un traitement attentif , scrupuleux & beaucoup de patience ; car quoique quelques Sujets retirés des Mines avec les apparences de la mort , ayent été rappelés à la vie en peu de temps , néanmoins il y a beaucoup plus de cas de personnes suffoquées par la vapeur du charbon , que l'on n'a pu ranimer , qu'en y employant beaucoup de temps & de peine . Après divers secours ef-

sayés sans heureux succès, les remèdes qui ont été les plus actifs & avantageux, sont l'application des vescicatoires, & de plonger le corps dans l'eau froide. Il y a lieu de croire que de jeter presque continuellement de l'eau sur le corps, est un secours encore plus actif que de le plonger dans l'eau.

Les personnes qui s'empresseront à donner des secours aux Noyés, ne doivent pas s'occuper de faire sortir l'eau contenue dans leur corps : la quantité qui en a été avalée n'est jamais assez grande pour empêcher les effets des secours qu'on administre. D'ailleurs les premiers efforts dont la nature sera capable, évacueront cette eau ; on la voit souvent rejettée avec violence, lorsque le Sujet recouvre la connoissance.

Il faut, pour plusieurs raisons, nettoyer la bouche des Noyés, en enlever la substance visqueuse qui la tapisse, & les autres matières étrangères qu'elle contient souvent. Les injections réitérées, faites avec des infusions tièdes, le corps du Noyé étant couché sur le côté, détacheront ces matières & les emporteront avec elles en s'écoulant au dehors. Ce qui ne sortira pas ainsi, doit être lavé & emporté avec un petit pinceau, ou bien avec une brosse douce, ou éponge à nettoyer les dents. Il n'est pas nécessaire, pour faire cette opération, d'employer la force pour entr'ouvrir les mâchoires ; les lèvres & la face interne des joues laissent souvent assez de place à nettoyer, jusqu'au moment où la bouche s'ouvre d'elle-même par l'héureux succès des autres secours.

R ij

196 *Pièces en faveur*

Il y a de vieilles pratiques , fondées sur l'usage ou les préjugés , qu'il faut soigneusement éviter d'employer ; telles que de rouler le corps sur un tonneau , de tenir la tête du Sujet basse , soit en le suspendant par les pieds , ou par toute autre position : enfin il ne faut faire aucune violence à un corps qui est dans un pareil état de foibleesse , & qui peut être offensé par les causes les plus légères . Ces positions contre nature , violences , offenses , sont toujours accompagnées des suites les plus fâcheuses , l'empêchent de revenir à la vie à laquelle il tient si peu , causent des hémorragies & hâtent la mort parfaite.

Les pratiques ou méthodes qui sont embarrassantes à mettre en usage , & qui ne promettent rien de bon , doivent être évitées avec soin : les cendres chaudes , les fels séchés , les liqueurs irritantes dont on a conseillé l'application sur le corps des Noyés ; enfin les piqûres avec des épingles , & les autres manières d'irriter la peau vivement , ne doivent pas être employées avant d'avoir fait usage des secours plus naturels & plus doux .

La manière de varier tous les secours conformément aux circonstances particulières ; les assais sur les autres secours rationnels , & principalement l'opération de la bronchotomie , ou ouverture extérieure de la trachée-artère avec le fer , ne peuvent être décrits dans ces instructions , quoique la bronchotomie ait été faite plusieurs fois avec succès , & qu'elle ait été très-salutaire dans certaines circonstances critiques ; mais ces derniers se-

des Personnes Noyées. 197

cours ont encore besoin d'être apprécierés par l'observation & la réflexion , ainsi que d'être administrés avec sagacité dans les cas nouveaux , par des personnes expérimentées .

Une attention convenable à ces règles de conduite , suffira probablement pour mettre tout homme raisonnable en état de sauver la vie de son voisin , & de décider des cas doux dans lesquels se trouvent des Sujets qui , après quelque temps de maladie , paroissent expirez ; enfin d'éviter le blâme d'avoir abandonné , ou laissé enlever trop tôt des corps qui avoient les apparences de la mort , tandis que la chaleur du lit auroit pu les rappeler encore à la vie , comme on l'a vu arriver plusieurs fois .

Des précautions de ce genre remédieront aussi à un mal jusqu'ici très-redouté , avec assez de raison ; celui d'être enseveli , enfermé dans le cercueil , ou enterré avec des restes de vie . Il y a lieu d'espérer que l'inquiétude , qui est la suite des impressions que font les exemples des personnes enterrées encore vivantes , sera heureusement écartée de l'esprit le plus timide , par l'espérance que ces secours faciles feront mis en usage par ceux qui leur seront attachés , pour s'assurer qu'il ne reste plus d'espérance .

Society for the Recovery of Persons apparently drowned , instituted 1774 , &c.
c'est-à dire , Société pour ranimer les personnes qui paroissent avoir perdu la vie en se noyant , établie en 1774 .

On a mis à la tête de cet ouvrage un Pré-

R iiij

198 *Pièces en faveur*

cis historique de ce qui s'est passé relativement aux nouveaux Etablissements & Secours institués en faveur des Noyés. Ces Etablissements, commencés par les Hollandais dans plusieurs de leurs Villes principales, ont été successivement imités à Milan & Venise en 1768, puis à Hambourg; en 1769 en Allemagne, en 1772 à Paris. Leurs nombreux succès ont été divulgués à Londres par le Docteur Cogan. Ce Médecin & M. Hawes ont réuni leurs efforts pour attirer l'attention du Public sur ces Etablissements, & ont proposé d'en faire un semblable en faveur des trois Royaumes de la Couronne Britannique. Le plan que ces Messieurs ont proposé a été bien reçu, & tellement adopté qu'on a été bientôt en état de former une Société en faveur des personnes Noyées, ou frappées de mort apparente subite par tout autre accident. Il y a lieu de croire que cette Société s'accroîtra bientôt de tous ceux dont le cœur sensible s'intéresse aux Infortunés, & multipliera les encouragements & les secours pour rappeler à la vie des Sujets qui ont été très-près de la perdre, ou en maladie comme dans la phrénésie, les fièvres avec délire; ou par les accidents imprévus auxquels chaque homme, & le pauvre sur-tout, est exposé; ou par des suicides que des sensations extrêmes font entreprendre, même à des gens honnêtes, chers ou nécessaires à leur famille. Ainsi, en contribuant à un aussi utile Etablissement, c'est pour soi, sa famille, ses amis; c'est pour les malheureux enfin qu'on fait cette légère dépense.

Plan de la Société formée à Londres, en faveur des Noyés.

La Société a résolu

1^o De publier dans un aussi grand détail qu'il est possible, les moyens les plus propres à secourir les Noyés.

2^o De donner deux Louis à chacune des personnes qui auront retiré un Noyé ; c'est-à-dire aux quatre premières ; pourvu qu'il soit constaté qu'il y avoit au plus deux heures que le Noyé étoit sous l'eau, & que l'on a mis les secours en usage sans interruption pendant deux heures.

3^o De donner quatre Louis à chacune de ces quatre personnes, si le Noyé est rendu à la vie.

4^o De donner un Louis à la personne qui aura prêté sa maison avec empressement, & fourni les choses usuelles dont on aura eu besoin.

5^o Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires ont promis de donner avec la plus grande promptitude leurs soins sans demander d'honoraires, & même des machines fumigatoires, médicaments, &c.

Traitemen t pour rappeler à la vie les personnes Noyées.

1^o En transportant le corps d'un Noyé dans une maison ou autre endroit convenable, il faut bien prendre garde qu'il ne soit manié trop rudement, secoué avec violence, froissé, écorché, & sur-tout au point que les os soient déplacés ou fracturés ; on ne doit pas souffrir ni que personne charge ce corps

R. iv

100 *Pièces en faveur*

sur ses épaules , de manière que la tête reste pendante , ni qu'on le roule par terre , ou sur un tonneau , ni qu'il soit levé par les pieds qu'avec la plus grande précaution . L'expérience démontre que toutes ces pratiques sont nuisibles , & détruisent souvent les faibles restes de vie .

Il faut que deux personnes , ou un plus grand nombre , portent avec précaution le Noyé ou couché sur leurs bras entrelacés , ou assis sur leurs mains jointes ; ou bien on l'étendra dans une voiture sur de la paille , comme il seroit dans un lit , mais avec l'attention de tenir la tête un peu élevée ; enfin on doit le mettre dans une position aussi naturelle qu'il est possible .

2° Ce transport doit se faire avec célérité , pour moins retarder l'usage des secours suivans . Le corps sera placé près d'un feu modéré ; & là il sera essuyé , frotté légèrement avec de la flanelle ou autre tissu de laine , jusqu'à rendre la peau fort sèche .

On tiendra pendant cette opération les fenêtres ou portes de la chambre ouvertes . On n'y laissera entrer que les personnes qui sont absolument nécessaires , le retour du Noyé à la vie dépendant beaucoup de la pureté & de l'activité de l'air qui l'environne .

La chaleur qui promet le plus de succès est celle d'un lit , ou de couvertures qui auront été chauffées à un degré modéré . On appliquera à la plante des pieds du Noyé , sous l'articulation des genoux & sous les aisselles , des bouteilles remplies d'eau

des Personnes Noyées. 201

échauffée à un degré modéré. On passera aussi sur tout le corps successivement & légèrement, spécialement le long de l'épine du dos, une bassinoire modérément chaude; ou des briques chaudes, enveloppées de linge doux ou d'un tissu de laine.

La chaleur naturelle & douce d'une ou deux personnes en bonne santé, couchées nues de chaque côté du Noyé, a été fort salutaire dans bien des cas. On met le malade sur un des côtés, & les personnes qui se couchent avec lui, appliquent le devant de leurs corps sur les deux faces du corps du Noyé. La peau d'un mouton qu'on écorche dans le moment, peut aussi s'employer avec avantage, pour couvrir & réchauffer le Noyé.

Lorsque ces accidents arrivent dans le voisinage d'un Baigneur, d'un Brasseur, d'un Patissier ou Boulanger, d'une Verrerie, d'un Potier de Terre, enfin de toute maison dans laquelle on peut avoir facilement & promptement des cendres, grains, eaux, sables, &c. qui sont chauds; il faut plonger le malade dans une de ces matières; en ayant soin que le degré de chaleur qu'éprouvera le corps du Noyé, excéde très-peu la chaleur naturelle en santé.

» On conseille souvent par préférence la cendre chaude, à cause de sa propriété d'échauffer le corps, d'imbiber toute l'humidité de la peau, & de produire, par ses parties salines sur tous les points de la peau qui en sont couverts, une irritation très-propre à ranimer la chaleur & le mouvement des solides & des

202 *Pièces en faveur*

fluides. Mais il est encore incertain si les secours indiqués (par ce présent Article) sont bons ; ainsi il faut employer de préférence les précédens & les suivans ».

3° Le Noyé se trouvant porté le plutôt qu'il a été possible dans un des lieux commodes indiqués ci-dessus ; il faut sans différer mettre en usage divers procédés pour le ranimer. Les plus actifs sont :

De souffler avec force dans ses poumons , en appliquant sa bouche sur celle du Noyé , & serrant avec deux doigts ses narines assez exactement pour que l'air ne sorte pas par cette voie. Ensuite il faut faire sortir cet air doucement en appuyant l'autre main sur la poitrine , pour faire jouer les organes de la respiration avec la même force que chez une personne en bonne santé.

Tandis qu'un des Secouristes s'occupe sans relâche de cette opération , un autre introduit dans les intestins , par le fondement , de la fumée de tabac , au moyen d'une pipe ou d'un fumigateur pareil à ceux dont on fait usage pour administrer des lavements de fumée de tabac. On peut se servir pour cela d'un soufflet ordinaire , jusqu'à ce que l'on ait apporté un instrument plus commode.

Pendant ce temps un troisième Secouriste frottera le ventre , la poitrine , le dos , les bras avec une étoffe de laine , ou une flanelle imbibée d'Eau-de-vie simple ou composée d'Esprit-de-vin , ou de Sel sec & fin ; mais il faut se donner de garde de frotter jusqu'à enlever la peau ou l'offenser.

On tiendra aussi sous les narines l'Esprit de corne de cerf, les Sels volatils, ou toute autre substance aussi irritante, & on en frottera très fréquemment les tempes.

On secouera légèrement le corps, de moment à autre, & on en variera les positions.

4^e Si l'on découvre quelque signe qui indique que le corps se ranime, revient à la vie, comme soupirs, inspiration ou expiration naturelles, mouvements convulsifs, battements de cœur, retour de couleur naturelle & de chaleur à la peau, pour lors la saignée à la veine jugulaire, ou à l'artère temporale, devient spécialement nécessaire.

On irritera la gorge avec une barbe de plume afin d'exciter les trémoussements nerveux, les efforts qui accompagnent le vomissement, & pour faire vomir.

On irritera les narines avec une barbe de plume, du tabac, ou tout autre stimulant, afin de provoquer des éternuements, & les trémoussements nerveux des parties voisines, spécialement des organes de la voix & de la respiration.

De temps en temps on mettra dans la bouche de l'eau chaude, plein une cuillère à café, afin de reconnoître si le Sujet recouvre la faculté d'avaler; & s'il peut avaler, il sera utile de lui faire prendre plein une cuillerée à bouche, soit du vin chaud, soit de l'eau-de-vie, du ratafiat, ou même de l'eau. Il ne faut pas mettre de liquide dans la bouche en quantité, jusqu'à ce qu'on soit assuré que le Sujet avale bien, parce que s'il ne passe pas dans l'estomac, il descendroit

204 *Pièces en faveur*

dans les poumons, causeroit de l'oppression, & feroit obstacle au renouvellement des mouvements de la respiration. Les autres secours doivent toujours être continués avec activité, jusqu'à ce que le Sujet soit revenu par degrés à la vie.

Nous avons détaillé, expliqué le plus qu'il étoit possible, les moyens de secourir les Noyés, afin que, si on manquoit d'un de ces moyens, on pût y suppléer par d'autres.

Quand un Sujet n'a été privé du sentiment que durant un temps court, il a suffit quelquefois pour le ranimer, d'introduire de l'air dans les poumons ou les intestins: cependant il ne faut pas s'attendre que ce secours rappellera promptement la plupart des Sujets à la vie. Les secours ont en général des effets lents; il faut les continuer avec activité durant deux heures ou plus, jusqu'à sept & neuf heures, quoiqu'il ne paroisse pas encore le moindre signe de retour à la vie, à moins cependant qu'on ne voie les symptômes qui annoncent la mort se décider & se multiplier de plus en plus. C'est un préjugé populaire très-fâcheux, qu'un Noyé doit revenir à la vie dès qu'il y a quelques minutes qu'on lui administre des secours, sinon qu'il ne recouvrera pas la vie. Ce préjugé a été la cause de la mort de beaucoup de Sujets qu'on eût ranimés si on eût continué ces secours plus long-temps. Une autre conduite, qui n'a pas été moins préjudiciable aux Noyés, c'est la persévérance

ou l'opiniâtré de certaines personnes à administrer des secours à des Sujets qui étoient décidemment morts : leur manque de succès décrédite ces secours auprès du Peuple , & l'empêche ou de les mettre en usage dans les cas où ils auroient d'heureux effets , ou de les continuer le temps nécessaire dans des cas susceptibles d'une heureuse réussite.

La plupart des secours ci-dessus , qu'on conseille d'employer pour les Noyés , sont heureusement tels qu'ils peuvent être administrés sans retard & par les premières personnes qui se présentent , sans aucune connoissance de l'art de guérir.

Cependant il est toujours prudent de faire venir , le plutôt possible , quelque personne plus instruite des secours médicaux , comme Médecin , Chirurgien ou Apothicaire , non-seulement parce que la saignée est souvent à propos , & quelquefois absolument nécessaire , mais parce qu'il est à présumer qu'une telle personne aura plus de savoir , plus d'adresse , d'expérience , & sera plus en état de choisir ou de varier les procédés , selon que les circonstances l'exigeront .

La Société juge à propos de faire observer que ces moyens de rappeler à la vie , sont applicables à divers autres cas de morts apparentes , causées par l'étranglement , l'étouffement , la suffocation ; par les vapeurs nuisibles ou mouffettes des Mines de charbon , ou autres Mines ; par l'air renfermé & stagnant depuis long-temps dans les puits , citernes , caves , puisards ; par l'at-

206 *Pièces en faveur, &c.*

mosphère des substances végétales ou animales en fermentation dans un petit espace, qui concentre les émanations ; par les accès apoplectiques, les spasmes, les convulsions ; par le froid, &c. La Société espère que les personnes qui ont quelque autorité dans les endroits où ces diverses sortes d'accidents sont plus fréquents, formeront un pareil Etablissement pour la conservation des Sujets qui éprouvent ces accidents.

Les personnes qui auront administré ou dirigé les secours qui auront rappelé un Sujet à la vie, sont priées d'en faire parvenir un détail circonstancié à M. &c.

Les Souscripteurs qui donnent cinq louis d'or, ou plus à la fois, sont Directeurs perpétuels : ceux qui ne donnent qu'un louis d'or par an, ne sont Directeurs que durant cette année.

N o t a.

On ne peut s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des Souscripteurs sont des diverses Professions qui font partie de l'Art de guérir. Ce sont des Médecins, des Chirurgiens & des Apothicaires ; ce qui prouve que la vue fréquente de l'humanité souffrante, n'endurcit point leur cœur comme on le dit, & que l'on a d'autant plus de confiance dans les secours que conseille cet ouvrage, qu'on est plus instruit de l'économie animale, des ressources de la Nature & des personnes sauvées par ces moyens.

F I N.

On trouve chez les mêmes Libraires,

Le Tome I^e de cette Collection, conte-
nant les faits de l'année 1772.

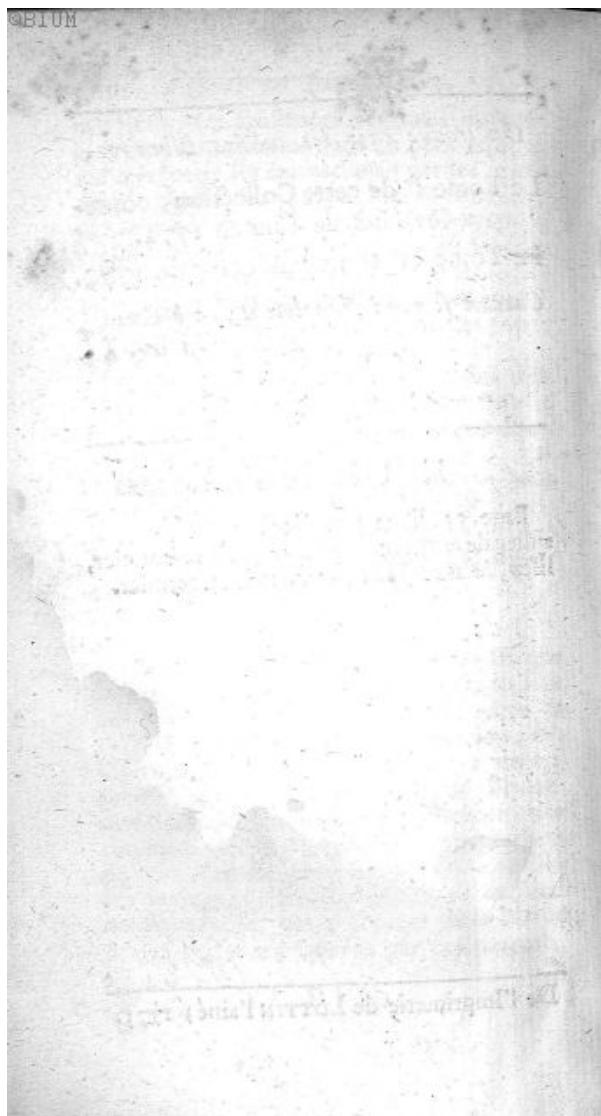
Le Tome II^e contenant ceux de 1773.

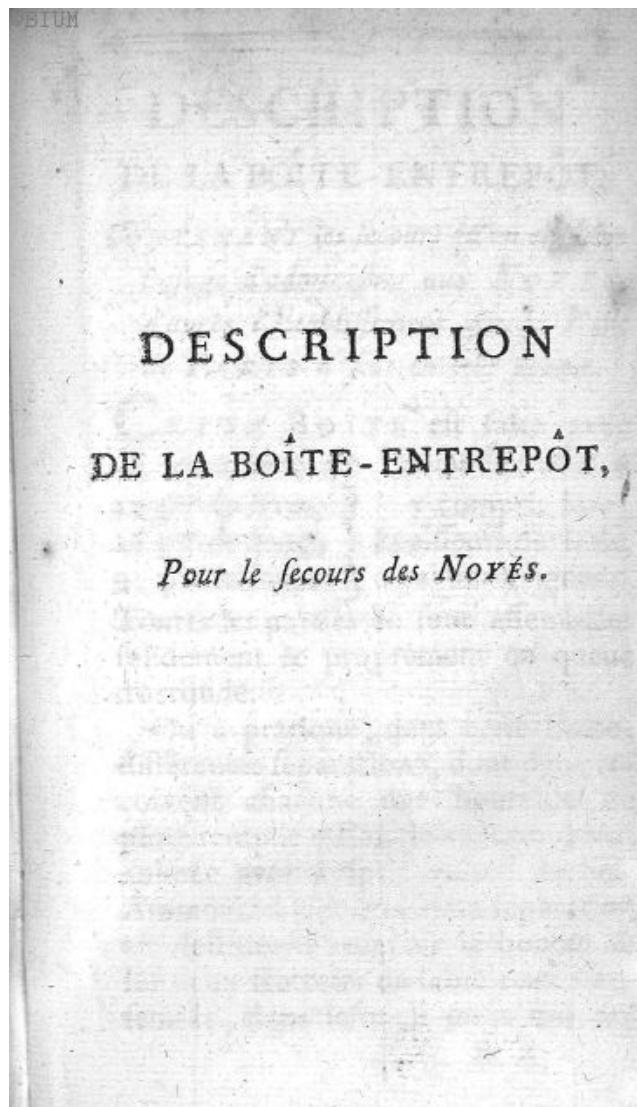
Chacun se vend séparément, en brochure,
1 liv. 4 f.

ERRATA.

Page 55, ligne première,
au lieu de la *BASTILLE PLUMET*, Charbonnier,
lisez, la *BASTILLE*, Plumet-Charbonnier.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1775.





DESCRIPTION
DE LA BOITE-ENTREPÔT

Pour le Bureau du Mois

LIBRAIRIE DE
DESCRIPTION
DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

CONTENANT les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux No YÉS, d'après l'Etablissement que la Ville de PARIS a fait en leur faveur.

CETTE BOÎTE est faite avec de beau bois de Hollande; elle a 12 p^{ces} de haut, } y compris les 18 p^{ces} de long, } épaisseurs des bois, 9 p^{ces} de large, } qui ont 5 lignes. Toutes les parties en sont assemblées solidement & proprement en queue d'arronde.

On a pratiqué, dans cette Boîte, différentes séparations, dont deux reçoivent chacune une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Une troisième séparation est destinée à recevoir le bonnet & les deux frottoirs de laine roulés ensemble, dans lesquels on a enfoncé

A ij

(de manière à les faire appercevoir en ouvrant la Boîte) deux tiges de la canule fumigatoire & la canule à bouche.

Au-dessous du bonnet & des deux frottoirs , dans le fond de la Boîte , on a placé les deux bandages à saignée , roulés avec leur compresse. Ces deux bandages sont le seul article essentiel qu'on n'a pu représenter dans le détail en apperçu qu'on va faire de la Boîte.

Une quatrième séparation est une tablette pratiquée pour la Machine fumigatoire , dans le fourneau de laquelle on loge le flacon bouché en crystal , qui contient l'esprit volatil de Sel-Ammoniac.

Une cinquième séparation est une autre tablette apparente à l'ouverture de la Boîte & à sa surface interne , faisant le dessus de la Machine fumigatoire. Cette tablette est fermée de tous les côtés , & forme , à-peu-près , un carré d'un pouce & demi de haut , dans lequel on voit quatre rouleaux de tabac à fumer , d'une demi-once chaque , & une petite boîte

i A

renfermaut plusieurs paquets d'Emé-
tique , de trois grains chaque.

Dans le fond de cette Boîte-En-
trepot & dessous la Machine fumi-
gatoire , on apperçoit le soufflet.

On voit , dans cette Boîte , un petit
piton à vis , d'où pend , par le moyen
d'une ficelle , un nouet de souphre
& de camphre qui n'est pas utile aux
Noyés , mais qu'on a cru devoir ajouter
pour la conservation de la couverture
& des autres ustensiles de laine dont
il occupe toujours le milieu.

Par-dessus la couverture , on voit
la canule fumigatoire , la cuillier de
fer étamé & les Brochures contenant
les détails des succès obtenus depuis
l'Etablissement ; (on a soustrait ces
brochures comme inutiles à repré-
senter figurément .)

Pour l'intelligence & la facilité
dans l'administration des secours à
donner , on a pensé qu'il seroit utile
de coller en dedans du couvercle de
cette Boîte , l'usage qu'on doit faire
des différents articles ci-dessus com-
portants les secours.

A iii

Et enfin, au-devant de la Boîte, on affiche une feuille imprimée, qui présente, en précis & par ordre, les secours à administrer aux Noyés, & les conditions qu'on fait aux Secouristes.

La ferrure de cette Boîte est solide & proprement faite; &, pour empêcher qu'elle ne soit susceptible de la rouille, on a eu l'attention de faire appliquer par-dessus deux couches de vernis.

On a évité de la fermer avec une ferrure à clef, parce qu'on a fait réflexion que la serrure peut se mêler, que la clef peut se perdre; & que, lorsqu'on voudroit faire usage des secours (si cet accident arrivoit), on feroit obligé, pour ne pas perdre de temps, à briser la Boîte, en faisant sauter la serrure.

On voit, par ce détail, qu'on a tâché de tout prévoir, autant qu'on le pû.



PREMIÈRE PLANCHE.

Inventaire indicatif & figuré de la Boîte-Entrepôt, dont on a supprimé le couvercle ainsi que le devant, afin qu'on puisse plus facilement voir, dans sa place, chacun des objets indiqués par des lettres relatives.

(A) Quatre rouleaux, chacun d'une demi-once de tabac à fumer.

(B) Une petite boîte renfermant plusieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque.

(C) Une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; (on ne voit qu'une partie du col de cette bouteille; le reste se trouve caché, dans la profondeur de la Boîte, par la tunique ou chemise de laine.)

(D) Flacon de crystal contenant de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; (il ne paraît pas dans la Boîte, parce que sa place est dans le fourneau de la Machine fumigatoire, lorsqu'elle est en repos.)

A iv

Description

- (E) Tuyau ou Canule fumigatoire.
(F) Cuillier de fer-étamé.
(G) Nouet de souphre & de camphre.
(H-H) Couverture de laine en forme de tunique.
(I-I) Deux tiges du tuyau fumigatoire pour faire parvenir la fumée de tabac dans les intestins ; l'une supérieure l'autre, lorsqu'elle se trouve engorgée.
(K) Canule à bouche.
(L-M) Bonnet de laine roulé avec les deux frottoirs de laine.
(N) Deuxième bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.
(O) Soufflet à une seule ame.
(P) La Machine fumigatoire reposant sur une tablette pratiquée express ; elle loge, dans son fourneau, le Flacon d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.
(Q) Corps de la Boîte-Entrepôt, dont on a supprimé le devant & le couvercle.

Nota. On n'a pu représenter à l'œil

deux bandages à saignée , des plumes pour chatouiller le dedans du nez & de la gorge , & des Imprimés qui indiquent la manière de faire usage de toutes les choses contenues dans la Boîte-Entrepôt.

SECONDE PLANCHE.

Développement de la Boîte.

FIGURE I^e. La Machine fumigatoire montée avec son soufflet (A), fixé (B) par une fiche de fer qui traverse le manche (C) de la Machine (D), par le moyen d'un trou qu'on a pratiqué au manche (C) & à la douille (E) du soufflet (A); de manière qu'on peut faire faire à la Machine , ainsi assujettie , tous les mouvements possibles, en les dirigeant avec le soufflet; & on est dispensé de toucher à la Machine lorsque le tabac est allumé ; autrement on se brûleroit.

(F) Chapiteau ou couvercle de la Machine.

(G) Tubulure ou cheminée du chapiteau.

(H) Bouchon de liège , fermant la cheminée (G) du chapiteau (F), dont l'usage est de pouvoir juger à quel point le tabac fournit de la fumée.

(I) Bec ou canal du chapiteau (F) qui conduit la fumée du tabac jusques dans les intestins du Noyé.

(K) Bout de cuivre-étamé , ou gorge dans laquelle s'insère le bec (I) du chapiteau (F) , pour la direction de la fumée jusques dans les intestins.

(L) Tuyau fumigatoire ; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton recouvert d'une peau blanche de mouton , collée avec de bon Empois.

(M) Canule de buis terminant le tuyau fumigatoire. Cette canule est composée de deux pièces , dont le n^o 3 est fixé au tuyau fumigatoire (L) , & fait corps avec lui ; & le n^o 4 est la tige d'une canule ordinaire qu'on peut retirer & remettre à volonté , pour pouvoir lui substituer une autre tige dans le cas où , pendant l'opération des secours , la première viendrait à s'engorger , par la matière qui

ie trouve quelquefois retenue dans les gros intestins.

Le soufflet (A) a cinq pouces & demi de long, depuis sa partie circulaire (A) jusqu'à son muffle (a-a); sa plus grande largeur est de trois pouces quatre lignes.

Le muffle (a-a) a seize lignes, réduites à douze près de la tuyère ou douille (E), laquelle a deux pouces & demi de long, & est percée dans toute sa longueur, pour communiquer le vent du soufflet.

Le manche (C) a trois pouces & demi de long, & dix lignes de diamètre.

La Machine (A-A), fig. II, sans son couvercle, a trois pouces de haut, y compris la gorge (B-B), qui seule a trois quarts de pouce ; cette gorge est de cuivre jaune, poli au tour, & a près de deux lignes d'épaisseur. Le corps de la Machine est de cuivre rouge étamé, & toutes ses parties sont brasées à soudure forte ; de manière que, si forte que soit la chaleur qu'on peut faire endurer à cette Machine, il n'y a pas

à craindre que les soudures manquent, ce qui interromproit l'opération.

Le diamètre de la gorge de la Machine (A-A) est de vingt une lignes, & celui du fond du fourneau est de vingt quatre.

Le couvercle, ou chapiteau (F), a deux pouces de haut, non compris sa tubulure, ou cheminée (G), qui a six à sept lignes de haut, sur autant de diamètre.

Le bec ou canal (I) du chapiteau (F) est long de quatre pouces, il a six à sept lignes de diamètre à la base qui est soudée au chapiteau, & se réduit à deux lignes à l'extrémité qui s'ajuste à la gorge du tuyau fumigatoire (L).

Le tuyau fumigatoire (L) a quatorze à quinze pouces de long; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton, recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon empois; sa partie supérieure, n° 1, est de cuivre rouge étamé; elle forme la gorge dans laquelle on insère le bec (I) du chapiteau (F), lorsqu'on veut faire manœuvrer la Machine. Ce

tuyau (L), n° 2, est terminé par une canule, n° 4, composée de deux pièces, dont le n° 3 est fixé au tuyau fumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le n° 4 est la tige d'une canule ordinaire qui est amovible, pour pouvoir être changée, à volonté, dans le cas où elle s'engorgeroit pendant l'usage qu'on en feroit; & c'est pour cette raison que, dans l'inventaire de la Boîte, on a mis deux tiges de canule indiquées par les lettres (I-I).

On observe que le tuyau fumigatoire (L), adapté à la Machine toute montée, est coupé, pour ne pas le représenter deux fois dans toute sa longueur; mais il est figuré en entier dans la partie supérieure de la Planche II^e, & indiqué par les chiffres 1, 2, 3, 4, figure 9^e.

LA FIGURE II^e représente la Machine fumigatoire (A-A) ouverte; on en a fait la description assez détaillée dans la figure I^re, pour n'y pas revenir.

FIGURE III^e. La couverture de laine en forme de tunique; on a donné la

forme d'une tunique à cette couverture qui sert à envelopper les Noyés, pour la facilité de les couvrir promptement, & de les garantir de l'impression de l'air extérieur. On voit assez combien cette forme est commode à tous égards. On a placé, dans la partie supérieure de cette couverture, des rubans en coulisse pour pouvoir être serrés, afin que les épaules soient couvertes ; & les cordons qu'on a cousus aux parties latérales de ladite couverture ou chemise, ainsi qu'aux manches, peuvent être noués, si on le juge à propos.

FIGURE IV^e. Flacon bouché en crystal rempli d'esprit volatil de Sel-Ammoniac. (La place de ce Flacon dans la Boîte-Entrepôt, est dans le fourneau de la Machine fumigatoire.)

FIGURES V^e & VI^e. La cuillier de fer - étamé vue en deux différents sens.

Le bateau de cette cuillier est terminé par un petit bec pour la facilité d'introduire, dans la bouche des Noyés, de l'Eau-de-vie camphrée, ou

autre Liqueur, pour peu que les dents soient desserrées. Ce bateau est plus profond que celui des cuilliers ordinaires, pour qu'il contienne plus de Liqueur, & qu'il puisse suppléer à un gobelet; son manche est dirigé de manière à pouvoir placer la cuillier pleine, sans qu'elle soit exposée à répandre; & l'extrémité du manche est faite pour servir de levier, afin d'écartier les dents si elles étoient trop serrées, en prenant toutefois les précautions nécessaires pour ne pas risquer de disloquer la mâchoire du Noyé qu'on voudroit secourir.

FIGURE VII^e. Canule à bouche; c'est une canule ordinaire divisée en deux pièces réunies ensuite par un boyau de peau large d'un pouce & long de deux, pour intercepter, à volonté, le souffle récurrent, & pour garantir le souffleur des exhalaisons qui sortent de l'estomach du Noyé lorsqu'il commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient qui résulte du retour de ces exhalaisons, il suffit de pincer, avec deux doigts, le boyau

16 *Description de la Boîte-Entrepôt.*

de peau lorsqu'on cesse de souffler,
& qu'on veut reprendre haleine.

La tige de cette canule est plus forte que celle des canules ordinaires, pour pouvoir résister aux efforts que font les Noyés pour la casser avec leurs dents; ce qui est arrivé dans le commencement de l'Etablissement; elles n'étoient pas si fortes qu'on les a faites depuis.

FIGURE VIII^e. Seconde tige de la canule fumigatoire pour être substituée à la première, si elle étoit engorgée.

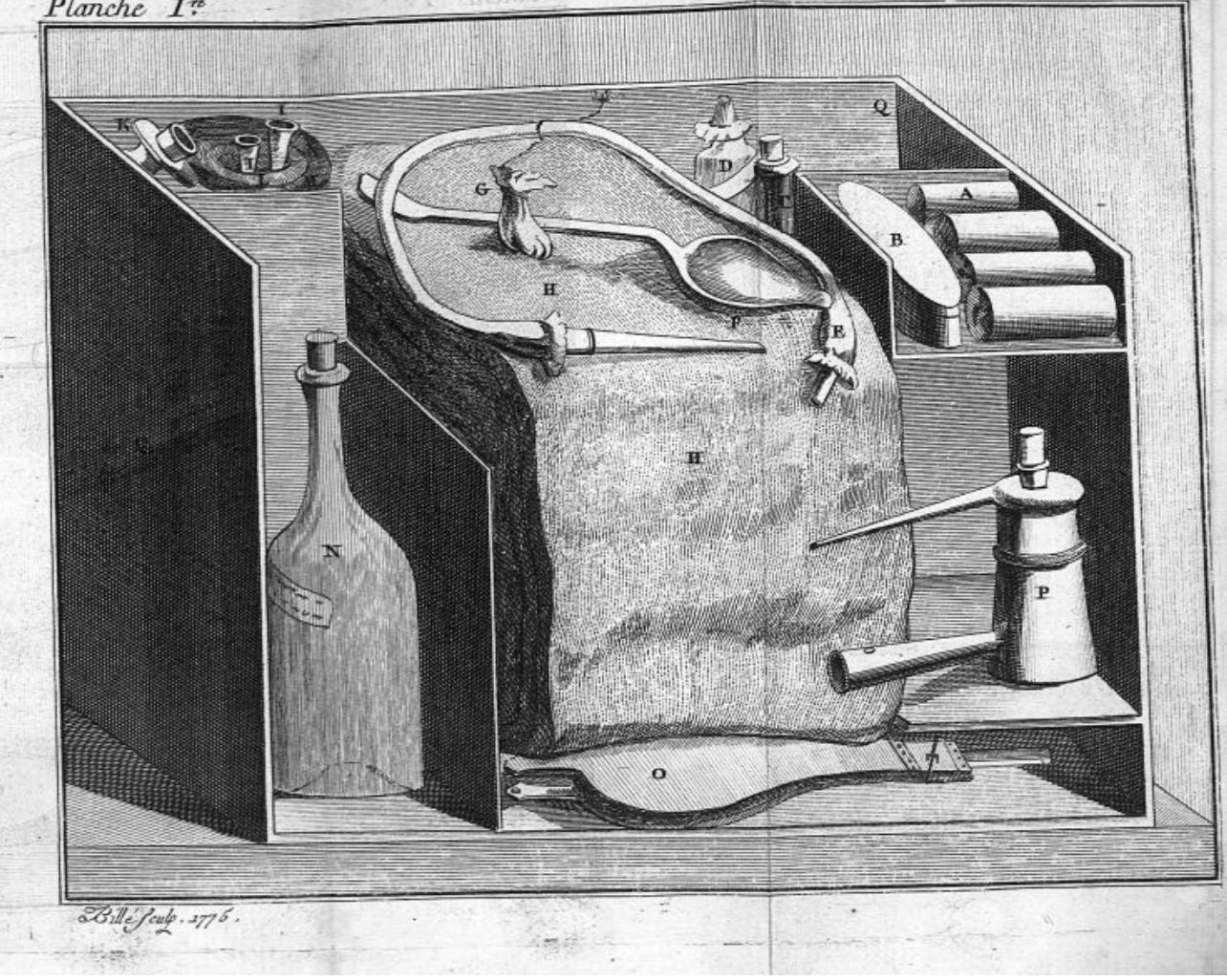
FIGURE IX^e. Tuyau fumigatoire représenté dans toute sa longueur avec ses divisions 1, 2, 3, 4, dont le détail se trouve développé à la lettre (L), pag. 12.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU & approuvé cette feuille, comme Censeur du Détail des succès de l'Etablissement en faveur des Noyés, dont la Description ci-jointe fait partie;
A Paris, ce 21 Mars 1775.

Signé LE BÉGUE DE PRESLE,

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1775.



S. Billé sculp. 1776.

